



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021

Mars  
**2022**

Surveillance  
du marché



Lutte contre  
la vie chère



Productions  
industrielles



Zones  
industrielles



**Bilan des actions PTG et Hors PTG,  
Difficultés, Recommandations et  
Perspectives**

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	3
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	5
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	6
<b>LISTE DES IMAGES</b> .....	7
<b>LE MOT DU MINISTRE</b> .....	8
<b>RESUME</b> .....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	11
<b>RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU MCI</b> .....	12
<b>1. BILAN DES ACTIVITES INSCRITES AU PTG 2021</b> .....	14
1.1. Au titre de l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce et de l'Industrie. ....	14
1.2. Au titre du développement et de la modernisation du Commerce Extérieur .....	16
1.3. Au titre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles.....	17
1.4. Au titre du développement des infrastructures industrielles .....	19
1.5. Les textes législatifs et réglementaires à adopter pour le PTG.....	22
<b>2. BILAN DES ACTIVITES HORS PTG</b> .....	23
2.1. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Administration Générale.....	23
2.2. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Intérieur .....	47
2.3. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Extérieur.....	55
2.4. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Développement Industriel .....	61
<b>3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES</b> .....	89
3.1. Difficultés .....	89
3.2. Recommandations .....	93
<b>4. PERSPECTIVES 2022</b> .....	99
4.1. Au titre des perspectives du programme Administration Générale : .....	99
4.2. Au titre des perspectives du Programme commerce intérieur .....	100
4.3. Au titre des perspectives du programme commerce extérieur .....	102
4.4. Au titre des perspectives du programme développement de l'industrie .....	103
<b>LE MINISTERE EN CHIFFRE</b> .....	108
<b>CONCLUSION</b> .....	108
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	117

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ADCI</b> : Agence pour le Développement de la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire	<b>DIPAC</b> : Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales
<b>AGEDI</b> : Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles	<b>DISI</b> : Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle
<b>AGOA</b> : African Growth and Opportunity Act (régime de préférences commerciales accordé par les États-Unis aux pays africains)	<b>DITCI</b> : Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielles
<b>ANAC</b> : Autorité Nationale de l'Aviation Civile	<b>DMP</b> : Direction des Marchés Publics
<b>AOO</b> : Appel d'Offre Ouvert	<b>DMRFCQ</b> : Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité
<b>AOR</b> : Appel d'Offre Restreint	<b>DPAE</b> : Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
<b>ARRE</b> : Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entreposage	<b>DPCI</b> : Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle
<b>ASMEX</b> : Association des Exportateurs Marocains	<b>DPPD-PAP</b> : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projet Annuel de Performance
<b>APEXCI</b> : Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire	<b>DPQN</b> : Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation
<b>BAD</b> : Banque Africaine de Développement	<b>DPSP</b> : Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective
<b>BTP</b> : Bâtiment et Travaux Publics	<b>DR</b> : Direction Régionale
<b>CACDI</b> : Centre d'Appui à la Compétitivité et au Développement Industriel	<b>DRE</b> : Direction de la Régulation des Echanges
<b>CATI</b> : Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation	<b>DRH</b> : Direction des Ressources Humaines
<b>CCM</b> : Communication en Conseil des Ministres	<b>DSI</b> : Direction des Systèmes d'Information
<b>COMCO</b> : Commission de la Concurrence	<b>DUS</b> : Droit Unique de Sortie
<b>CCI-CI</b> : Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	<b>ECG</b> : École de Commerce et de Gestion
<b>CDT</b> : Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies	<b>FCFA</b> : Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>CEDEAO</b> : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<b>FODI</b> : Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
<b>CEPICI</b> : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire	<b>FOMCI</b> : Foire du Made in Côte d'Ivoire
<b>CIN</b> : Comité Ivoirien de Normalisation	<b>FTG</b> : Filature Tissage Gonfreville
<b>CNE</b> : Conseil National des Exportations	<b>FSSC</b> : Food Safety System Certification
<b>CNLC</b> : Comité National de Lutte contre la Contrefaçon	<b>GIE</b> : Groupement d'Intérêt Économique
<b>CNLVC</b> : Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère	<b>GUCE</b> : Guichet Unique du Commerce Extérieur
<b>CODINORM</b> : Côte d'Ivoire Normalisation	<b>HACCP</b> : Hazard Analysis Critical Control Point
<b>COTIVO</b> : Société Cotonnière Ivoirienne	<b>I2T</b> : Société Ivoirienne de Technologie Tropicale
<b>CNCO</b> : Conseil National de la Consommation	<b>IG</b> : Inspection Générale
<b>DAFP</b> : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine	<b>ICCO</b> : Organisation Internationale du Cacao
<b>DAJC</b> : Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	<b>LANEMA</b> : Laboratoire National d'Essais, de qualité, de Métrologie et d'Analyse
<b>DASII</b> : Direction de l'Appui et du Suivi de l'Investissement Industriel	<b>MAOC</b> : Mécanisme d'Alerte aux Obstacles du Commerce
<b>DCCLVC</b> : Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère	<b>MCI</b> : Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>DCISR</b> : Direction de la Coopération Internationale et Sous Régionale	<b>MINADER</b> : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>DCPB</b> : Direction de la Commercialisation des Produits de Base	<b>MOP</b> : Maîtrise d'Oeuvre Privée
<b>DGBF</b> : Direction Générale du Budget et des Finances	<b>NI</b> : Norme Ivoirienne
<b>DGCE</b> : Direction Générale du Commerce Extérieur	<b>MNT</b> : Mesures Non Tarifaires
<b>DGCI</b> : Direction Générale du Commerce Intérieur	<b>MCC</b> : Millennium Challenge Corporation
<b>DGIIn</b> : Direction Générale de l'Industrielle	<b>OCPV</b> : Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
	<b>OGP</b> : Open Government Partnership
	<b>OPA</b> : Organisations Professionnelles Agricoles
	<b>OIAC</b> : Organisation Interafricaine du Café

<b>OIC</b>	: Organisation Internationale du Café	<b>PPP</b>	: Partenariat Public Privé
<b>OIPI</b>	: Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle	<b>PIDUCAS</b>	: Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires
<b>ONUDI</b>	: Organisation des Nations Unies pour le développement industrie	<b>PTG</b>	: Plan de Travail Gouvernemental
<b>OMC</b>	: Organisation Mondiale du Commerce	<b>PWIC</b>	: Portail Web d'Information Commerciale
<b>PACIR</b>	: Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale	<b>SCRP</b>	: Service de la Communication et des Relations Publiques
<b>PARCSI</b>	: Projet d'Appui au renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel	<b>SDA</b>	: Service de la Documentation et des Archives
<b>PCP</b>	: Programme de Partenariat Pays / Program for Country Partnership	<b>SGG</b>	: Secrétariat Général du Gouvernement
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut	<b>SMP</b>	: Service des Manifestations Promotionnelles
<b>PIQ</b>	: Prix Ivoirien de la Qualité	<b>SNE</b>	: Stratégie nationale d'Exportations
<b>PK</b>	: Point kilométrique	<b>SOAC</b>	: Système Ouest Africain d'Accréditation
<b>PME</b>	: Petites et Moyennes Entreprises	<b>SQ</b>	: Service de la Qualité
<b>PMI</b>	: Petites et Moyennes Industries	<b>SRE</b>	: Système de Récépissés d'Entreposage
<b>PND</b>	: Plan National de Développement	<b>TEC</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>PNRMN</b>	: Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises industrielles	<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
		<b>VOC</b>	: Verification Of Conformity
		<b>ZLECAF</b>	: Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

## LISTE DES FIGURES

Figure 1- Récapitulatif des assistances .....	33
Figure 2- Évolution de l'effectif des fonctionnaires affectés au Ministère de 2013 à 2021 .....	34
Figure 3- Pyramide des âges en 2021 .....	34
Figure 4- Evolution du nombre d'enquêtes réalisées par le DR de 2015 à 2021 .....	40
Figure 5- Evolution du nombre de PV délivrés par le DR sur la période 2017-2021 .....	41
Figure 6- Evolution des capacités de production du ciment en fonction du temps.....	64
Figure 7- Répartition des CO délivrés aux opérateurs économiques selon leur origines.....	66
Figure 8- Evolution des projets d'investissements en nombre d'entreprises et d'emplois ainsi qu'en montant de 2019 à 2021 .....	69
Figure 9- Evolution des investissements par secteur d'activité.....	69
Figure 10- Proportion des paiements en fonction des zones industrielles .....	74

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Répartition des PV reçus des DR et instruits par la DAFP .....	26
Tableau 2- Répartition du personnel du Ministère par grade et par genre .....	35
Tableau 3- Situation des effectifs promus en 2021 .....	35
Tableau 4- Exécution du budget 2021 par programme et par nature de dépenses.....	36
Tableau 5- Situation des marchés approuvés .....	37
Tableau 6- Répartition des missions réalisées par les DR en 2021.....	39
Tableau 7- Répartition des PV rédigés par les DR.....	40
Tableau 8- Répartition du montant des amendes transactionnelles recouvrées par les DR .....	41
Tableau 9- Répartition du volumes (en tonnes) et du montant estimatif (en FCFA) des produits saisis par les DR .....	42
Tableau 10- Répartition du volumes (en tonnes) et du montant estimatif (en FCFA) des produits détruits par les DR .....	42
Tableau 11- Répartition des activités réalisées par les DR dans le secteur industrie .....	45
Tableau 12- Récapitulatif des activités menées par les DR en fonction des secteurs .....	46
Tableau 13- Evolution à la hausse des prix moyens de détail de certains produits de grande consommation .....	49
Tableau 14- Evolution des flux commerciaux (en tonnes) des produits vivriers enregistrés en 2020 et 2021 .....	49
Tableau 15- Réalisations des objectifs contractuels sur les 4 années de mise en œuvre du DUS.....	62
Tableau 16- Réalisations globales du PNRMN et du PARCSI par rapport au budget 2021 .....	66
Tableau 17- Réalisations des objectifs du PNRMN de 2016 à 2021 .....	67
Tableau 18- Réalisations des objectifs du PARCSI de 2016 à 2021 .....	67
Tableau 19- Réalisations par rapport au budget 2021 (de janvier à décembre 2021) .....	68
Tableau 20- Répartition sectorielle des entreprises recrutées à fin octobre 2021-.....	68
Tableau 21- Tableau récapitulatif des dossiers d'attribution de terrains industriels au titre de l'année 2021.....	72
Tableau 22- Point du traitement des dossiers de régulation .....	72
Tableau 23- Statistiques des résultats de la sensibilisation des entreprises aux normes rendues d'application obligatoire .....	76
Tableau 24- Récapitulatif des ventes du CDT .....	84
Tableau 25- Récapitulatif des prestations effectuées par le CDT pour le compte de clients .....	84
Tableau 26- Commandes reçues au cours de la période de Janvier à Décembre 2021 à I2T .....	86
Tableau 27- Enregistrement de demande de titres de propriété industrielle .....	88

## LISTE DES IMAGES

Image 1- Cérémonie de remise officielle de matériels informatiques aux services et directions du Ministère.....	15
Image 2- Séance de formation des cadres d'entreprises adhérentes au PARCSI .....	19
Image 3- Vue aérienne de la zone industrielle PK 24 d'Akoupé/Zeudji .....	20
Image 4- Passation de service entre Monsieur Albert KOUATELAY, Directeur Général par intérim et Monsieur DIOMANDE MAMADOU, nommé en qualité de Directeur Général .....	25
Image 5- Maquette du Parc d'Exposition d'Abidjan en construction.....	48
Image 6- Atelier sur la gestion de la SNE, juin 2021.....	57
Image 7- Visite de l'entreprise Garma Ceramic Côte d'Ivoire en présence du Ministre Souleymane DIARRASOUBA, Ministre du Commerce et de l'Industrie.....	71
Image 8- Pré-inspection de l'entrepôt 1 : Superficie de 2 000 m <sup>2</sup> / Capacité d'environ 1 500 T de la société coopérative SCOOPAPOK-COOP-CA.....	75
Image 9- Présentation d'un équipement industriel vendu au CDT .....	85

## LE MOT DU MINISTRE

L'honneur me revient cette année encore de présenter le résultat du travail de mon Département ministériel. Le bilan que je vous présente est celui de l'exercice 2021, œuvre de l'ensemble des acteurs du Ministère du Commerce et de l'Industrie, que je remercie au passage. Je profite de cet espace qui s'offre à moi, pour souhaiter à tous mes collaborateurs du Ministère du Commerce et de l'Industrie, travailleurs acharnés, une bonne et sainte année 2022.



Notre bilan est la synthèse des rapports d'activités de toutes les structures, aussi bien de celles qui sont sous la tutelle de mon Cabinet et des Directions Régionales, que des Conseillers Commerciaux. Il dresse à la fois les principaux résultats obtenus en 2021, les difficultés rencontrées, les recommandations et les perspectives pour 2022 et s'articule autour de deux grands axes qui sont :

- les activités inscrites au Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021 ;
- les activités Hors PTG 2021.

Les bons résultats obtenus ne doivent pas cacher les moments difficiles que nous avons traversés, période marquée par la pandémie de la COVID-19, la crise énergétique et la rareté des ressources financières. Cependant, je suis conscient que, dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2021 – 2025, il nous reste encore beaucoup de défis à relever. Je vous sais mobilisés pour relever ces challenges que nous nous sommes fixés.

C'est sur ces mots d'engagement et d'optimisme que je voudrais clore mon propos.

Je vous remercie.

**Souleymane DIARRASSOUBA**

## RESUME

Le Gouvernement a engagé un nouveau Plan National de Développement (PND) 2021-2025, cadre de référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires au développement. Cet ambitieux programme repose sur six piliers, assorti d'une matrice du cadre de résultats.

Les actions du Ministère du Commerce et de l'Industrie, inscrites dans ce cadre de résultats, participent à la réalisation du pilier 1 : **Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes.**

Pour y parvenir, un Plan de Travail Gouvernemental (PTG) et un Plan de Travail Annuel (PTA) ont été élaborés en 2021. Dans la mise en œuvre de ces activités prioritaires, des résultats tangibles ont été obtenus.

- **Au niveau des activités du PTG**, le Ministère a contribué :
  - **à l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce et de l'Industrie** à travers la coordination de l'Open Government Partnership (OGP), la réhabilitation et l'équipement des structures et services du Ministère, la poursuite de la mise en œuvre du Système d'Information du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
  - **au développement et à la modernisation du Commerce Extérieur**, par la réalisation des travaux préliminaires pour la construction de deux (2) dépôts spécialisés à Ferké et San-Pedro, et la mise en œuvre de la stratégie nationale Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
  - **à l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles**, par la mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière Anacarde, la mise en œuvre du Programme d'inspection des unités de transformation d'anacarde, l'appui direct aux entreprises, et la poursuite et l'achèvement du PARCSI ;
  - **au développement des infrastructures industrielles**, à travers la réalisation des Travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon, l'aménagement de la parcelle de 234 ha de la zone industrielle de PK24 (Phase I), l'aménagement de la zone industrielle de PK24 en mode MOP avec CHEC (127 ha), la sécurisation de la réserve foncière industrielle de Bouaké, l'aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo et Bondoukou et la sécurisation de la zone agro- industrielle de Séguéla.
- **Au niveau des activités hors PTG**, les actions majeures du Ministère ont porté :
  - **dans le cadre du Programme Administration Général**, sur (i) l'amélioration de la coordination et de l'animation des Directions du Ministère, (ii) la poursuite de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation des Programmes et Projets du Ministère, (iii) le renforcement de la gestion des systèmes d'information et de Communication et (iv) le renforcement de la gestion des ressources humaines et financières et (v) le renforcement des activités des entités déconcentrées ;
  - **dans le cadre du Programme Commerce Intérieur**, sur (i) l'insertion, la promotion des

activités commerciales et du vivrier et (ii) le renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle qualité et de la répression des Fraudes ;

- **dans le cadre du Programme Commerce Extérieur**, sur (i) la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export et (ii) le développement des accords commerciaux et des organisations du commerce ;
- **dans le cadre du Programme Développement Industriel**, sur (i) la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle, (ii) le renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels et (iii) la promotion de l'innovation et le développement technologique.

Par ailleurs, le présent document fait la synthèse de soixante-neuf (69) rapports d'activités reçus des Directions centrales, régionales, services rattachés, et structures sous-tutelle du Ministère. Il regroupe précisément la contribution :

- **des 31 Directions régionales**, à savoir : les Directions régionales d'Abidjan Centre1 et 2, Sud 1 et 2 et Nord, de l'Agnéby-Tiassa, de la Bagoué, du Bélièr-District Yamoussoukro, du Cavally, du Gbêkê, du Gboklê, du Goh, du Gontougo-Bounkani, des Grands-Ponts, du Guemon, du Hambol, du Haut-Sassandra, de l'Iffou, de l'Indenié-Djuablin, du Kabadougou, du Loh-Djiboua, de la Marahoué, de la Mé, du N'zi-Moronou, de la Nawa, du Poro, de San-Pedro, du Sud-Comoé, du Tchologo, du Tonkpi et du Worodougou ;
- **des 22 Directions centrales et services rattachés du Ministère** que sont : IG, DAJC, DPSP, DSI, SCRP, SDA, SQ, DAFP, DRH, CPMP, DIPAC, DCCLVC, DMCQRF, DPAAE, DRE, DCISR, DOCPB, DPCI, DASII, DISI, DPQN et DITCI ;
- **de 14 structures sous tutelle sur 19 que compte le Ministère**, à savoir : OCPV, CNLVC, COMCO, CNCO, CNE, ADCI, FODI, CODINORM, CNLC, LANEMA, CDT, I2T, OIPI et ARRE ;
- **de 2 Conseillers commerciaux sur les 6 existants** : ambassades d'Inde et de France.

## INTRODUCTION

Le Plan National de Développement (PND) 2021 – 2025 a inscrit au titre de ses objectifs prioritaires l'avènement d'une Côte d'Ivoire dont l'économie est structurée, moderne et ouverte sur le monde.

Pour atteindre ces objectifs, au niveau du Ministère du Commerce et de l'Industrie, un Plan de Travail Gouvernemental (PTG) 2021 a été mis en place pour une meilleure gouvernance et un suivi précis des différents projets et programmes.

En plus des activités inscrites au PTG, le Ministère a réalisé de nombreuses autres activités qui ont concouru à dynamiser les écosystèmes du Commerce et de l'Industrie en Côte d'Ivoire. Ce sont les activités dénommées « activités hors PTG ». L'ensemble des activités PTG et hors PTG ont constitué, dans leur déclinaison, la matrice qui a guidé l'action du Ministère tout au long de l'exercice 2021.

Cependant, malgré des résultats positifs, l'exécution de certaines actions du Ministère a connu quelques difficultés dues essentiellement à la pandémie de la COVID-19, à la crise énergétique et à la rareté des ressources financières. De ce fait, des actions majeures comme la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles telles que le dumping, la mise en place de mesures incitatives complémentaires, l'amélioration de l'accès au marché, l'appui aux entreprises industrielles locales, la mise en place de Fonds de développement industriel, la restructuration de certaines entités institutionnelles, la sécurisation de plusieurs parcelles industrielles n'ont pu être réalisées.

Le présent rapport d'activités met en relief les points forts des réalisations, les difficultés rencontrées, les recommandations ainsi que les perspectives pour les années à venir.

## **RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU MCI**

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement. A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- **En matière de Commerce Extérieur,**

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation ;
- le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère chargé de l'Agriculture ;
- l'amélioration de l'environnement des exportations ;
- la participation à l'animation des activités des attachés et conseillers commerciaux des ambassades ivoiriennes et du suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur ;
- la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.

- **En matière de Commerce Intérieur,**

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- l'organisation des activités commerciales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés ;
- la gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- l'organisation des consommateurs ;
- la promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation ;
- la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs ;

- la définition et la mise en œuvre d'une métrologie moderne et le contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
  - la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
  - la répression de la fraude et de la contrefaçon ;
  - la participation, en liaison avec le Ministre chargé de l'Urbanisme, à la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial, à la création et l'animation de la Commission d'Urbanisme Commercial ;
  - la mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.
- **En matière d'Industrie,**
    - la mise en œuvre de la stratégie industrielle ;
    - l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie ;
    - la gestion des terrains industriels, en liaison avec les Ministres chargés de la Construction, de l'Economie et des Finances et du Budget ;
    - la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, en vue de répondre aux évolutions de la demande nationale et internationale, et du soutien à ces opportunités ;
    - la conception et la mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, notamment de zones franches, de centrales d'exportation, de zones et parcs industriels et d'assurances à l'exportation ;
    - la prospection des opportunités d'implantation des unités industrielles ;
    - la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
    - la modernisation de l'industrie du bois et promotion de l'agro-industrie ;
    - l'adaptation et la valorisation des résultats de la recherche appliquée ;
    - le suivi et l'évaluation des accords et des processus de transfert de technologies ;
    - la promotion, la coordination et le suivi des activités industrielles ;
    - l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des normes industrielles ;
    - la gestion de la propriété industrielle et des brevets ;
    - la sensibilisation, l'assistance-conseil en matière de démarche qualité ;
    - le contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux ;
    - la participation à l'incitation à l'initiative privée des nationaux ;
    - la participation à la définition d'un cadre incitatif pour le développement du secteur privé ;
    - la conception, la mise en œuvre et la gestion d'une banque de données ;
    - l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.

Il est important de signifier que la mise en œuvre et le suivi de ces missions confiées au Ministère concourent à la lutte contre la cherté de la vie et à la création d'emplois et de richesse qui sont entre autres les priorités du Gouvernement ivoirien.

## **1. BILAN DES ACTIVITES INSCRITES AU PTG 2021**

Le PTG 2021 a été bâti autour des objectifs poursuivis par le Ministère conformément à ses missions et attributions. Ces missions visent :

- l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce et de l'Industrie ;
- le développement et la modernisation du Commerce Extérieur ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles ;
- le développement des infrastructures industrielles.

Le PTG 2021 s'articule autour de dix-neuf (19) actions et quarante-sept (47) activités pour un montant global de plus de 53,6 milliards de FCFA dont :

- Financement Etat de Côte d'Ivoire : 21,8 milliards de FCFA ;
- Partenaires Techniques et Financiers : 31,8 milliards de FCFA.

### **1.1. Au titre de l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce et de l'Industrie.**

Six (06) actions prévues sont toutes en cours de réalisation. Il s'agit de la poursuite des réformes et mesures relatives à l'Open Government Partnership (OGP), de la réhabilitation et l'équipement des structures du Ministère de l'Industrie, de l'équipement du Ministère du Commerce, de l'informatisation des Services du Ministère de l'Industrie et Mines, de la réhabilitation et l'acquisition du nouveau siège (SOAC) et de la mise en œuvre du Système d'Information du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

#### **1.1.1. Action 1.1. Coordination de l'Open Government Partnership (OGP)**

Au titre de l'Open Government Partnership (OGP), il est à noter la réalisation des activités suivantes :

- l'organisation de la cérémonie de présentation du Bilan et du lancement du 3<sup>ème</sup> Plan d'Actions National (PAN) OGP ;
- la publication de plusieurs articles dans le cadre de la semaine de l'OGP ;
- le soutien institutionnel aux activités du PAGOF dans le cadre de la formation des journalistes d'investigation puis de l'Administration ;
- la participation aux rencontres virtuelles internationales de partage d'expériences ;
- l'organisation de visites aux administrations porteuses d'engagements pour la sensibilisation à l'OGP et le suivi de la mise en œuvre du PAN 2020 – 2022 ;
- la réalisation de quatre (4) consultations publiques en présentiel du 02 au 12 novembre sous le format d'ateliers de deux jours regroupant une cinquantaine de personnes dans les villes de Bouaflé, Katiola, Ferkessédougou et Dimbokro ;
- la réalisation de deux (2) visites (celle de la Cour des Comptes, le 11 novembre 2021 et de l'UVICOCI, le 1<sup>er</sup> décembre) ;
- l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire au Sommet Mondial de l'OGP en décembre 2021 par visioconférence avec la réalisation du programme des activités de la Côte d'Ivoire.

### **1.1.2. Action 1.2 : Réhabilitation et équipement des structures du Ministère de l'Industrie**

Les activités de ce projet ont permis :

- d'acquérir 43 splits, 4 copieurs IR 2520, 14 ordinateurs et 14 CD Office.
- d'effectuer les travaux de réhabilitation des salles de conférence de la DAFP et du cloisonnement de la salle des Services des Archives sises respectivement au 23<sup>ème</sup> de l'immeuble POSTEL 2001 et au 17<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ALPHA 2000.

**Image 1- Cérémonie de remise officielle de matériels informatiques aux services et Directions du Ministère**



*Credit : SCRP*

### **1.1.3. Action 1.3. Equipement du Ministère du Commerce**

Dans le cadre de sa mise en œuvre, ce Projet d'Investissement Public (PIP) a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 18 imprimantes, 03 scanners et 20 antivirus d'un montant de 14 982 460 FCFA ont été livrés ;
- 16 fauteuils (orthopédiques + directeurs), 160 fauteuils (agents et visiteurs), 10 bureaux directeurs, 80 bureaux agents et 20 meubles de rangement ont été acquis ;
- 07 véhicules de type 4X4 et 03 véhicules berlines d'une valeur totale de 299 999 994 FCFA ont été tous livrés.

### **1.1.4. Action 1.4. Informatisation des Services du Ministère de l'Industrie et Mines**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet d'investissement public (PIP), 23 ordinateurs de bureau, 07 ordinateurs portables, 40 onduleurs ont été livrés, ce qui a permis aux services bénéficiaires d'être équipés.

### **1.1.5. Action 1.5. Réhabilitation et acquisition du nouveau siège (SOAC)**

Concernant cette action, on relève que :

- la recherche d'un nouveau local est toujours en cours ;
- le bon fonctionnement du bâtiment qui sert actuellement de siège au SOAC est assuré par le recrutement des services d'entretien et de sécurité. En effet, le contrat d'entretien du bâtiment avec le fournisseur a été signé et légalisée et le système de sécurité du bâtiment a également été installé et est fonctionnel.

### **1.1.6. Action 1.6. Mise en œuvre du Système d'Information du Ministère du Commerce et de l'Industrie**

Les activités de la mise en œuvre du Système d'Information se poursuivent. Une seule activité de cette action a été réalisée totalement. Il s'agit de l'activité relative au renforcement du système de télécommunication du Cabinet phase 1 qui a permis l'installation et la mise en fonction de 46 postes téléphoniques IP.

Outre cette activité, les autres activités sont en cours de réalisation avec un taux de réalisation physique d'environ 70%. Il s'agit, notamment :

- la réalisation d'une plateforme de gestion des contentieux et des recouvrements ;
- le développement d'un progiciel de gestion statistique des données sectorielles du Ministère ;
- le développement d'un système de gestion des projets sectoriels ;
- la mise à jour du Système de Gestion des Autorisations du Commerce Extérieur (GESCOMEXT) ;
- et la mise en place du système de gestion électronique des archives et de la documentation (SIAD).

Les sélections des prestataires ont été effectuées et les notifications ont été envoyées.

## **1.2. Au titre du développement et de la modernisation du Commerce Extérieur**

Cet axe comprend trois (03) actions prioritaires dont 2 sont en cours de réalisation. Il s'agit de la construction et de l'équipement de deux (2) dépôts spécialisés à Ferké et San-Pedro et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la ZLECAf.

### **1.2.1. Action 2.1. Construction de deux (2) dépôts spécialisés à Ferké et San-Pedro**

Cette action a été reformulée suite aux difficultés rencontrées dans son exécution. En effet, ce sont finalement trois (3) sites qui ont été identifiés au lieu de deux (2) initialement à acquérir.

Il s'agit des sites de Ferkessédougou (Nambokaha : axe Ferkessédougou-Ouangolo), de Tabou (Olodio) et de Bouaké (axe Bouaké-Adjouassou).

Pour cette action, on note les résultats suivants à savoir :

- l'obtention des extraits topographiques et attestations villageoises relatifs aux trois (3) sites ;

- la réalisation des avis de servitude des différentes parcelles qui font ressortir que celles-ci ne font pas partir du domaine urbain des villes concernées (Direction de l'Urbanisme - MCLU) ;
- l'ouverture des enquêtes officielles pour l'obtention des certificats fonciers sur les parcelles dans les différentes localités (MINADER – Sous-Préfecture - Géomètre Agréé - CNE) ;
- l'obtention et le dépôt des liasses foncières collectives dans les sous-préfectures concernées.
- l'obtention des attestations de cessions et des procès-verbaux de négociation des prix des parcelles ;
- la signature des décisions de nomination des Commissaires-enquêteurs par les Sous-préfets des différentes localités ;
- le paiement en cours des frais de déplacement des Commissaires-enquêteurs par le CNE ;
- la signature de la convention de location aboutissant à la cession de la parcelle par les 2 parties (CNE + Propriétaire terrien). Un acte notarié est en cours d'élaboration ;
- le lancement de la procédure d'engagement du règlement du cabinet de géomètre.

### **1.2.2. Action 2.2. Equipement de 2 dépôts à Ferké et San-Pedro**

Cette action n'a pas été réalisée. L'ensemble des diligences menées au cours de l'année 2021 a concerné l'acquisition des sites de construction, selon les lignes de la notification.

### **1.2.3. Action 2.3. Mise en œuvre de la stratégie nationale ZLECAf**

Pour cette action, toutes les activités sont en cours de réalisation. Ce sont :

- 12 missions d'informations et de sensibilisations réalisées auprès des Cabinets ministériels afin de favoriser une appropriation nationale et une meilleure connaissance de la ZLECAf. Ce sont : la CGECI, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration et de la Diaspora Africaine, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, le Ministère du Tourisme, l'Observatoire de la Fluidité du Transport, le Chambre de Commerce et de l'Industrie, l'APBEF Côte d'Ivoire (service financier), l'UNETEL, la CN-ZLECAf et le PPRC (Ministère de la bonne gouvernance) ;
- la création et la mise en ligne du site web ([www.cnzlecaf.gouv.ci](http://www.cnzlecaf.gouv.ci)), la création des pages réseaux sociaux, le développement du bulletin d'informations du CN-ZLECAf et le développement du réseau presse (classique/web dans le cadre de la mise œuvre de la stratégie de communication,

## **1.3. Au titre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles**

Toutes les actions sont en cours et ont même été intensifiées. A cet effet, on peut noter la mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière Anacarde, la mise en œuvre du Programme d'inspection des unités de transformation d'anacarde, l'appui direct aux entreprises et la poursuite du PARCSI.

### **1.3.1. Action 3.1. Mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière Anacarde**

Trois activités majeures ont été programmées au titre de l'année 2021 pour le programme anacarde,

à savoir :

- l'attribution de l'étude de l'impact de la Covid 19 sur les entreprises de transformation de l'anacarde au cabinet CCDE ;
- l'attribution de l'étude d'évaluation et de restructuration du programme anacarde au cabinet SONET-CI;
- l'attribution de l'appui aux laboratoires pour leurs accompagnements à l'accréditation pour les analyses des produits de l'anacarde au groupement QSE CONSEIL/GLOBAL MANAGEMENT CONSULTING.

### **1.3.2. Action 3.2. Mise en œuvre du Programme d'inspection des unités de transformation d'anacarde**

Le suivi des unités de transformations conventionnées se fait de façon régulière à travers les visites de terrain des équipes de la DGI. Au total 12 visites de terrain et 4 séances de travail ont été organisées avec les entreprises depuis janvier 2021.

### **1.3.3. Action 3.3. Appui direct aux entreprises**

La mise en œuvre de cette action a permis :

- d'établir un diagnostic pour 10 entreprises industrielles sur 15 programmées dans le cadre de l'accompagnement à la mise à niveau ;
- l'adhésion de 05 entreprises au PNRMN ;
- la validation de 20 rapports de fin de mission,
- la formation de 83 Cadres d'entreprises en Lean six sigma, veille stratégique et gestion de la maintenance industrielle.
- l'opérationnalisation de l'ADCI avec 150 millions de F CFA versé à cette structure ;

En ce qui concerne l'actualisation du PNRMN, un projet de TDR a été élaboré pour le recrutement du cabinet devant réaliser cette activité.

### **1.3.4. Action 3.4. Poursuite et achèvement du PARCSI**

Le Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) doté d'une enveloppe budgétaire d'un montant total de 9,4 milliards FCFA, dont 8,2 milliards FCFA de contribution de la Banque sur les ressources du Fonds Africain de Développement (FAD) a pour objectif global de soutenir la compétitivité industrielle par l'adaptation des entreprises ivoiriennes à l'ouverture des marchés dans le cadre des accords de libre-échange et l'augmentation de leur contribution à la création de richesse et d'emplois.

Le PARCSI en cours d'achèvement a permis à ce jour d'enregistrer les résultats suivants :

- 85 entreprises sur 50 prévues, ont bénéficié d'un diagnostic ;
- 49 entreprises sur 50 prévues, ont bénéficié d'un accompagnement à la démarche qualité ;
- 26 entreprises ont été certifiées à divers référentiels qualité ;
- 9 entreprises ont bénéficié d'études-conseils ;

- 332 cadres des entreprises adhérentes au PNRMN sur 250 ont été formés à diverses thématiques managériales ;
- 99 entreprises sur 50 ont bénéficié d'un Appui Technique in situ.

**Image 2- Séance de formation des cadres d'entreprises adhérentes au PARCSI**



*Crédit : Abidjan.net*

#### **1.4. Au titre du développement des infrastructures industrielles**

Le développement des infrastructures industrielles s'observe à travers la Réalisation des Travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon, l'Aménagement de la parcelle de 234 ha de la zone industrielle de PK24 (Phase I), l'Aménagement de la zone industrielle de PK24 en mode MOP avec CHEC (127 ha), la Sécurisation de la réserve foncière industrielle de Bouaké, l'Aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo et Bondoukou et la Sécurisation de la zone agro- industrielle de Séguéla.

##### **1.4.1. Action 4.1. Réalisation des Travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon**

Concernant la réalisation des travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon, notamment la construction du centre de secours d'urgence (bâtiment des GSPM), on note que :

- les plans architecturaux sont disponibles ;
- les plans d'exécution sont approuvés et les travaux de fondation sont achevés ;
- les travaux d'élévation, de coffrage et de ferrailage, ainsi que le plancher sont en cours d'exécution.

Le projet accuse un retard dans l'exécution à cause de la validation tardive des plans par les équipes du GSPM et de la mauvaise portance du sol révélée par les études géotechnique impactant le délai de réalisation des fondations.

#### **1.4.2. Action 4.2. Aménagement de la parcelle de 234 ha de la zone industrielle de PK24 (Phase I)**

Les travaux ont été lancés le 15 juillet 2020 à l'issue d'un appel d'offre. Ces travaux visent à mettre en place une partie des infrastructures de base sur le site notamment la voirie, l'assainissement et le drainage, l'adduction d'eau potable, l'alimentation électrique et les télécommunications. Le taux global d'exécution à ce jour est de 75%. Les travaux sont prévus s'achever en mai 2022.

Les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation avec l'assainissement et le drainage, la fourniture de 2 100 ml de conduite DN 200, la fouille et la pose de 800 ml de conduite en fonte DN 600. L'installation du chantier, le dégagement des emprises et le terrassement général sont achevés.

#### **1.4.3. Action 4.3. Aménagement de la zone industrielle de PK24 en mode MOP avec CHEC (127 ha)**

Les travaux sont réalisés en Maitrise d'Ouvrage Publique (MOP) par l'entreprise chinoise CHEC. Le financement est assuré par l'Etat à travers un emprunt obtenu auprès de la banque de Chine à hauteur de 52,8 milliards de FCFA hors taxes. Les travaux ont été lancés officiellement le 01 août 2019 et ont effectivement démarrés le 01 février 2020. L'état d'exécution du projet est de 63% à fin novembre 2021.

L'installation du chantier et le dégagement des emprises sont achevés. Les travaux d'aménagement se poursuivent avec le terrassement général, la pose de buses pour le drainage, de conduites pour l'assainissement, de conduites d'eau potable, de câbles électriques et construction de postes.

**Image 3- Vue aérienne de la zone industrielle PK 24 d'Akoupé/Zeudji**



*Crédit : Fraternité-Matin*

#### **1.4.4. Action 4.4. Sécurisation de la réserve foncière industrielle de Bouaké**

Une réserve industrielle d'une superficie de 150 ha a été identifiée pour le développement d'une nouvelle zone industrielle à Bouaké. Ce site est prévu abriter le projet de zone franche textile qui a fait l'objet de signature d'un Mémoire d'Entente (MoU) entre l'Etat ivoirien et le Groupe chinois Orient International (Holding) and Co. Ltd (OIH) en septembre 2018 lors du sommet Chine-Afrique.

On note à ce jour :

- la réalisation du parcellaire du site permettant d'obtenir la liste des propriétaires terriens et les superficies détenues par chacun d'eux ;
- l'évaluation des cultures en vue de l'indemnisation des exploitants agricoles et l'identification des exploitants.

Afin de finaliser le protocole d'accord entre l'Etat et les propriétaires terriens, les attestations foncières villageoises doivent être signées par un représentant du village (Chef du village ou Président du comité de gestion foncière) et intégrées au protocole. Pour cela, on relève que :

- un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet à la date du 01 juillet 2021 par le MCI pour solliciter son appui dans le processus de nomination d'un Chef de village à Kpangbambo, d'où sont originaires la plus grande partie des détenteurs de droits ;
- le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) de Kpangbambo a été créé le 02 novembre 2021 par décision du Sous – Préfet no10/SP-BKE vue que le processus de désignation du chef de village est susceptible de prendre du temps ;
- un projet de décret portant déclaration d'utilité publique (DUP) a été également élaboré et transmis au Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme depuis le mois de juillet 2021.

#### **1.4.5. Action 4.5. Aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo et Bondoukou**

Les zones agro industrielles sont des zones intégrées comprenant à la fois des espaces dédiés aux industries et des espaces de services permettant le bon fonctionnement de ces zones. Elles se présentent comme suit :

- des plateformes d'une superficie totale d'environ 40 ha répartie en dix-neuf (19) lots industriels (Korhogo : 7 lots, Bondoukou, Séguéla : 4 lots chacun) de superficie variant de 1,5 ha à 2,8 ha ;
- huit (8) entrepôts et des aires de séchage ;
- quatre (4) centres de valorisation des sous-produits (traitement de coques de cajou) ;
- des aires de stationnement de camions poids lourds y compris deux (2) postes de pesage ;
- des équipements de sécurité et services (poste de police, centre de secours de sapeurs-pompiers, centre commercial, agences bancaires, showroom, restaurations, hébergements, salles de conférence, centre médical, vente de pièces de rechanges, atelier de maintenance et réparation, etc.).

L'état d'avancement des travaux dans chaque zone se présente comme suit :

- **au niveau de Korhogo**, on retient que :
  - ✓ l'entreprise SODISTRA a été sélectionnée par Appel d'Offres pour la réalisation des travaux ;
  - ✓ la mission de suivi et contrôle des travaux est assurée par le groupement de cabinets GAUFF INGENIEURE/GAUFF CONSULTANTS AFRIQUE sélectionné par Avis à

Manifestation d'intérêt ;

- ✓ les travaux ont démarré le 15 mars 2021 pour un délai d'exécution de 12 mois. La date contractuelle d'achèvement est fixée au 10 mars 2022 ;
  - ✓ ces travaux concernent : (i) l'installation de la base de chantier ; (ii) l'abattage et le dessouchage d'arbres ; (iii) le dégagement d'une emprise de 28,7 ha ; (iv) le décapage de terre végétale ; (v) les terrassements généraux ; (vi) la réalisation des voies et des parkings ; (vii) la pose de buses pour le drainage des eaux pluviales ; (viii) l'exécution de fouilles pour la construction d'un château d'eau, le ferrailage, le coffrage et le bétonnage du château ;
  - ✓ Le taux global d'exécution des travaux est de 32,5% ;
  - ✓ Le taux d'avancement financier est de 38,90% correspondant à l'avance de démarrage et au décompte N°1 (soit 2 248 181 115 F CFA HT sur un montant total de 7 493 937 051 F CFA HT).
- **au niveau de Bondoukou**, on retient que :
    - ✓ le groupement d'entreprises SGTI/AES a été sélectionné par Appel d'Offres pour la réalisation des travaux ;
    - ✓ la mission de suivi et contrôle des travaux est assurée par le groupement de cabinets IETF/CIRA sélectionné par Avis à Manifestation d'intérêt ;
    - ✓ les travaux ont démarré le 15 février 2021 pour un délai d'exécution de 12 mois. La date contractuelle d'achèvement est fixée au 10 février 2022 ;
    - ✓ ces travaux concernent : (i) l'installation de la base de chantier ; (ii) le dégagement d'une emprise de 26 ha ; (iii) le décapage de terre végétale ; les terrassements généraux ; (vi) la réalisation des voies et des parkings ; (vii) la pose de buses pour le drainage des eaux pluviales ; (iv) la réalisation de deux (2) forages (adduction d'eau potable) ; (viii) l'exécution de fouilles pour la construction d'un château d'eau, le ferrailage, le coffrage et le bétonnage du château ;
    - ✓ le taux global d'exécution des travaux est de 26,5% ;
    - ✓ le taux d'avancement financier est de 18,47% correspondant à l'avance de démarrage (soit 1 675 901 405 F CFA HT sur un montant total de 9 073 640 525 F CFA HT).

#### **1.4.6. Action 4.6. Sécurisation de la zone agro- industrielle de Séguéla**

En ce qui concerne cette action, on note que le plan d'actions et de réinstallation (PAR) des détenteurs de droits coutumiers et de cultures est finalisé et a fait l'objet de restitution le 31 aout 2021.

#### **1.5. Les textes législatifs et réglementaires à adopter pour le PTG**

Les activités retenues dans le cadre du PTG 2021 n'ont fait l'objet d'aucun projet de texte.

## 2. BILAN DES ACTIVITES HORS PTG

Outre les activités inscrites au titre du PTG 2021, la plupart des activités réalisées par le MCI sont des activités « hors PTG ». A ce titre, plusieurs actions de développement ont été mises en œuvre suivant les quatre (4) programmes du Ministère, à avoir :

- Administration Générale ;
- Commerce Intérieur ;
- Commerce Extérieur ;
- Développement Industriel.

L'examen de toutes ces activités s'appuiera sur la cartographie administrative des programmes, telle que décrite dans le DPPD-PAP 2021-2023.

### 2.1. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Administration Générale

Les activités du Programme Administration Générale englobent la coordination et l'animation des activités, la planification, la programmation et le suivi-évaluation des programmes et projets, la gestion des Systèmes Information et de Communication, la gestion des Ressources Humaines, Financières et du Patrimoine, les activités des entités déconcentrées et les représentations du Ministère auprès des ambassades.

#### 2.1.1. Au titre de la coordination et de l'animation des activités

Les actions de coordination et d'animation des activités ont été menées par l'Inspection Générale (IG), la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), le Service des Manifestations Promotionnelles (SMP), le Service Qualité (SQ), les représentations commerciales à l'international, l'Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).

##### 2.1.1.1. Concernant l'inspection des directions et structures du Ministère

Les activités menées par l'Inspection Générale portent sur les missions d'Audit Basé sur les Risques, les missions d'enquêtes et les passations de service.

- **Au niveau des missions d'Audit Basé sur les Risques (ABR)**, l'Inspection Générale en a effectué trois (03) dans trois (03) Directions centrales :
  - la Direction des Affaires Financiers et du Patrimoine (DAFP) ;
  - la Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité (DMRFCQ) ;
  - la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle (DISI).

Ces missions ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- ✓ **Pour la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP)** : autour du thème : « Evaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des affaires financières et du patrimoine », la mission a permis de relever des points de faiblesses

relatives aux procédures, aux outils de gestion du patrimoine et à la mise en œuvre du cadre réglementaire de la comptabilité des matières. Des recommandations pertinentes ont été faites à la DAFP qui les a transcrites dans un plan d'actions pour leur mise en œuvre.

- ✓ **Pour la Direction de la Métrologie de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité** : déroulée du 25 mai au 11 novembre 2021 avec pour thème « Evaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de contrôle de l'application de la réglementation en matière de métrologie et de normes de qualité », elle a mis en exergue des insuffisances concernant les procédures et les outils de gestion, l'élaboration du cadre réglementaire en matière de métrologie, la vulgarisation des lois et des règlements, l'information, la sensibilisation des opérateurs économiques et des consommateurs et le renforcement des capacités des agents de contrôle. Des recommandations ont été faites à la DMRFCQ qui devra élaborer un plan d'actions pour leur mise en œuvre.
- ✓ **Pour la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle (DISI)** : déroulée du 22 juillet au 22 septembre 2021 avec pour thème : « Evaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de coordination des activités de suivi et de contrôle de la sécurité industrielle et de promotion du développement des zones industrielles », elle a mis en lumière des faiblesses par rapport au cadre législatif et réglementaire en matière de contrôle de sécurité industrielle, de planification stratégique de la promotion et du développement des zones industrielles et de sécurisation des réserves industrielles. Des recommandations ont été faites à la DISI qui devra en finaliser la mise en œuvre à travers un plan d'actions.
- **Au niveau des missions d'enquêtes**, une mission a été diligentée par Monsieur le Ministre suite à des informations faisant état de l'organisation d'activités de vérification des instruments de mesure à la DR Daloa ; cela, en dépit de la délégation par l'Etat de cette mission de service public à la Société Côte d'Ivoire Métrologie. L'objet est de vérifier ces informations et de situer les responsabilités, le cas échéant. A l'issue de cette mission, des dysfonctionnements et des manquements graves ont été constatés et concernent le caractère illégal des activités de contrôle menées, la gestion et la cohésion au sein de cette direction. Des recommandations ont été faites à la hiérarchie aux fins de lui permettre de prendre des mesures adaptées aux constats et aux conclusions de la mission d'enquête.
- **Au niveau des passations de service** : afin d'assurer la continuité du service, l'Inspection Générale a supervisé deux (02) passations de service au sein de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), à savoir :
  - le jeudi 24 juin 2021 à 15 heures, entre Monsieur Youssouf OUATTARA, Directeur Général sortant et Monsieur Albert KOUATELAY, nommé en qualité de Directeur Général par intérim par décision d'attente n°002/MCI/CAB du 24 juin 2021 ;

- le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 15 heures entre Monsieur Albert KOUATELAY, Directeur Général par intérim et Monsieur DIOMANDE MAMADOU, nommé en qualité de Directeur Général par décision d'attente n°0021/MCI/CAB du 22 décembre 2021.

**Image 4- Passation de service entre Monsieur Albert KOUATELAY, Directeur Général par intérim et Monsieur DIOMANDE MAMADOU, nommé en qualité de Directeur Général**



*Crédit : AGEDI*

### **2.1.1.2. Concernant l'appui juridique et réglementaire et le contentieux**

La DAJC a mené plusieurs activités dont le traitement des projets de textes, la gestion et le suivi du contentieux.

- **Au niveau du traitement des projets de textes**, on retient 11 projets traités :
  - le projet de loi portant régime juridique des zones industrielles ;
  - le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Métrologie et d'Essais de Côte d'Ivoire en abrégé « AME-CI » ;
  - le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire dénommée « Agence Côte d'Ivoire Export » ;
  - le projet de décret portant dissolution de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers en abrégé « OCPV » ;
  - le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence d'Encadrement de la Commercialisation des Produits Vivriers, dénommée « Agence du Vivrier » ;
  - le projet de décret portant institution d'un Système de suivi, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac ;

- le projet décret portant modalités d'application des mises en garde sanitaires, du conditionnement, de l'étiquetage et de la commercialisation du tabac et des produits du tabac ;
  - le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles en abrégé « AGEDI » ;
  - le projet de décret déterminant les catégories d'instruments de mesure réglementés et définissant les modalités et critères du contrôle métrologique légal des instruments de mesure ;
  - le projet de décret déterminant les activités de vérification d'instruments de mesure soumises à délégation ;
  - le projet de décret fixant les conditions d'octroi de l'agrément pour les prestations de services et certaines activités métrologiques.
- **Au niveau du suivi du contentieux**, on retient que :
    - sur un total de trois-cent-quinze (315) Procès-Verbaux (PV) instruits, 14 PV ont été notifiés au cours de trois missions, 209 PV ont été transmis au DR pour notification, 44 PV ont été retournés au DR pour correction et 43 PV sont en cours d'instruction ;
    - 5 PV n'ont pu être notifiés du fait de la fermeture et de la délocalisation des entreprises concernées ;
    - dix-neuf (19) recours gracieux en provenance des directions régionales ont été traités :
      - ✓ six (6) procès-verbaux ont été annulés pour qualification de l'infraction ;
      - ✓ les amendes de quatre (4) procès-verbaux ont été réduites ;
      - ✓ les amendes de quatre (4) procès-verbaux ont été confirmées ;
      - ✓ cinq (5) procès-verbaux sont en cours de traitement.
    - sept millions six cent cinquante mille francs CFA (7 650 000 FCFA) ont été recouvrés.

**Tableau 1- Répartition des PV reçus des DR et instruits par la DAFP**

SITUATIONS DES PV	DIRECTIONS REGIONALES D'ABIDJAN				DMCQRF	TOTAL
	ABJ Centre 1	ABJ Nord	ABJ Sud 1	ABJ Sud 2		
NBRE DE PV RECUS ET INSTRUITS	03	00	212	94	06	<b>315</b>
NBRE DE PV TRANSMIS AUX DIRECTIONS (pour correction)	00	00	37	07	00	<b>44</b>
NBRE DE PV NOTIFIES PAR LA DAJC	00	00	10	09	00	<b>19</b>
NBRE DE PV TRANSMIS AUX DIRECTIONS (pour notification)	03	00	122	78	06	<b>209</b>
NBRE DE PV EN COURS DE TRAITEMENT	00	00	43	00	00	<b>43</b>

*Source : DAJC*

- **Au niveau de la gestion du contentieux liée à l'activité industrielle**, la DAJC a enregistré et traité 16 dossiers.

### **2.1.1.3. Concernant l'organisation et le suivi des manifestations promotionnelles**

Le Service des Manifestations Promotionnelles (SMP) a mené des activités au niveau de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire et du suivi de l'organisation des manifestations promotionnelles.

- **Au niveau du cadre juridique et réglementaire de l'organisation des manifestations promotionnelles**, on note :
  - deux projets d'arrêtés interministériels fixant pour l'un, les conditions d'octroi de l'agrément d'habilitation aux promoteurs de manifestations promotionnelles à caractère commercial et industriel en Côte d'Ivoire et, pour l'autre, les conditions d'octroi de l'autorisation pour l'organisation de manifestations promotionnelles à caractère commercial, industriel et artisanal en Côte d'Ivoire. Ces textes ont été signés le 05 février 2020 et sont mis en application après une période d'information et de sensibilisation des opérateurs du secteur ;
  - un projet d'arrêté interministériel portant nomination des membres du Comité Technique d'Agrément chargé d'analyser les dossiers de demande d'habilitation en qualité de promoteur de manifestations à caractère commercial. Ce texte a été transmis au Cabinet pour validation.
- **Au niveau du suivi de l'organisation des manifestations promotionnelles**, on note que :
  - 129 manifestations ont été enregistrées dans le calendrier des foires et salons avec 41% de taux de réalisation du fait de la pandémie à Coronavirus ;
  - 05 agréments et 15 autorisations ont été accordés aux opérateurs économiques.

### **2.1.1.4. Concernant le management de la qualité**

La conception et la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité (SMQ) du Ministère ont été confiées au Service Qualité. Dans le cadre de ce processus, trois (3) activités ont été conduites par ledit service. Ce sont :

- la mise à niveau des agents du service qualité ;
- la désignation des points focaux qualité au sein des différents services et direction ;
- et la mise en œuvre du projet des fiches de poste avec taux de renseignement des fiches de poste de 59,52% pour le Cabinet du Ministre, de 88,89% pour le SDA, de 44,44% pour la DAFP, de 100% pour la DAJC, de 100% pour le SCRIP, de 93,55% pour la DSI, de 94% pour la DPSP, de 100% pour le SMP, l'IG et le SQ.

### **2.1.1.5. Concernant les représentations commerciales au niveau des ambassades à l'international**

Cette activité dévolue aux Conseillers commerciaux a été menée à deux niveaux.

- **Au niveau de la participation aux événements économiques et commerciaux à l'international**, on note :
  - le Salon Business Africa avec la participation de deux exposants franco-ivoiriens qui ont mis à l'honneur leurs produits d'origine ivoirienne ;
  - la 7<sup>ème</sup> édition de Big-BPI France et le Nouveau Sommet France–Afrique qui s'est tenue à Montpellier ;
  - le Salon du Chocolat organisé du 28 octobre au 01 novembre 2021 à PARIS avec la participation d'une délégation du Conseil du Café Cacao et de producteurs ivoiriens de cacao et chocolat ;
  - le Club ESSEC Alumni Africa in France avec pour thème : « Enjeux et Opportunités Business en Côte d'Ivoire » organisé le 25 novembre 2021 et dédié aux pays africains ;
  - le Forum Francophone des Affaires dont le Prix de l'Artisanat et des Métiers d'Art Francophone organisé les 26, 27 et 28 novembre 2021 a décerné à la Côte d'Ivoire ;
  - la 27<sup>ème</sup> édition du Sommet du Partenariat de la Confédération de l'Industrie indienne (CII) organisé du 13 au 15 septembre 2021 en Inde ;
  - le 16<sup>ème</sup> Conclave CII-EXIMBANK et 4<sup>ème</sup> Conférence et Foire annuelle et internationale sur l'Afrique en Inde.
- **Au niveau de la promotion commerciale**, on note :
  - la recherche de partenaires commerciaux ivoiriens par quatre entreprises indiennes ;
  - la recherche d'informations sur le commerce international ivoirien sollicitée par des opérateurs économiques indiennes et sur la régularité de l'organisation de certaines manifestations promotionnelles en Côte d'Ivoire ;
  - la transmise de trois invitations à participer à des événements promotionnels en Inde ;
  - la visite dans des entreprises indiennes en vue de s'imprégner de leurs expertises et les mettre en contact avec des opérateurs économiques ivoiriens ;
  - l'amélioration de la promotion et de la visibilité de la Côte d'Ivoire sur le marché indien à travers les réseaux sociaux.

#### **2.1.1.6. Concernant l'Ecole de Gestion et de Commerce**

(Rapport non parvenu)

#### **2.1.1.7. Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**

(Rapport non parvenu)

#### **2.1.2. Au titre de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation**

La DPSP a réalisé en 2021 des actions liées à la planification et la programmation, la production des statistiques sectorielles et au suivi-évaluation.

- **Au niveau des activités de planification et de programmation**, la DPSP a réalisé les

activités suivantes :

- la participation à l'élaboration du PND 2021 - 2025. A ce titre, plusieurs rencontres ont été organisées entre le Ministère du Commerce et de l'Industrie et celui du Plan et du Développement afin de :
    - ✓ dresser un diagnostic des secteurs commerce et industrie (Problèmes, difficultés, enjeux, défis, etc.) ;
    - ✓ rédiger les orientations stratégiques ;
    - ✓ élaborer le cadre des résultats assortis d'une batterie d'indicateurs ;
    - ✓ budgétiser les activités à mettre en œuvre sur la période 2021-2025.
  - la participation à l'élaboration du Plan Social de Gouvernance (Ps Gouv 2) 2022-2024. Dans le cadre de son élaboration, le MCI a proposé des activités chiffrées à mettre en œuvre en matière de gouvernance.
  - l'organisation de cinq (5) séances de vulgarisation des documents de planification (PND et PTG) au sein du Ministère ;
  - l'élaboration d'un catalogue de Projets du Ministère et des instruments de la programmation ;
  - le suivi des 14 projets du Ministère au Programme des Investissements Publics (PIP) 2022-2024 d'un coût global de 259,3 milliards. Pour cette année, 20 projets ont été soumis en conférence PIP et défendus à la Conférence budgétaire pour un coût global de 122,41 milliards Francs CFA ;
  - l'élaboration du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024 en liaison avec la DAFP ;
  - l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020 en liaison avec la DAFP ;
  - l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) 2022 sur la base du PND 2021 - 2025 ;
  - l'élaboration du Plan de Travail Gouvernement (PTG) 2022.
- **Au niveau de la production des statistiques sectorielles**, en liaison avec la DSI, la DPSP a entamé le développement d'une plateforme de collecte et de diffusion d'informations statistiques. En outre, elle a répondu à plusieurs sollicitations ayant trait à la demande d'informations statistiques. Notons aussi qu'en collaboration avec le GUCE-SA, une plateforme d'analyse des statistiques du commerce extérieur a été développée. Le déploiement de cette plateforme est à la phase pilote.
  - **Au niveau des études et de la recherche de financement**, elle a réalisé les activités de suivi de 6 études inscrites au Fonds d'Étude pour un montant de 2,040 milliards FCFA. Notons que sur les 6 études 4 sont achevés et 2 (Étude sur le développement de l'Industrie Automobile en Côte d'Ivoire - K- Prestige, Étude d'aménagement des zones industrielles de Bouaké, Bondoukou, Korhogo, Séguéla et Odienné – BNETD) sont en cours de réalisation pour un coût global de 1,180 milliards FCFA.

- **Au niveau du suivi des projets en PPP**, la Direction, point focal du Ministère au sein du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), a mené des activités en vue de la revue des projets inscrits au portefeuille Partenariat Public-Privé (PPP). A ce sujet, 4 projets ont été revus, à savoir :
  - la construction et exploitation du marché de gros de Korhogo et de 17 centres de groupage pour un montant total de 139,563 milliards FCFA ;
  - le développement de trois (3) zones économiques industrielles à Abidjan, Ferkessédougou et San-Pedro pour la transformation des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire (ZEI) (en cours) pour un montant total de 1000 milliards F CFA ;
  - le développement du parc industriel de 113 ha à Abidjan PK-24 Akoupe-Zeudji (en cours) pour un montant total de 34 milliards de FCFA ;
  - et l'aménagement d'une zone franche textile de 100 ha à Bouaké (en cours) pour un montant total de 194,46 milliards de FCFA.
- **Au niveau des activités de suivi-évaluation**, elle a réalisé les activités portant sur :
  - l'élaboration des rapports bilans PTG 2021 et PND 2016-2020 du Ministère ;
  - l'élaboration des Matrice de Suivi de la Mise en Œuvre (MASMO) et de la Matrice de Suivi des Indicateurs de Résultats (MASIR) du PND 2021 - 2025 ;
  - le suivi des projets cofinancés (financements extérieurs) dans le cadre des activités du COMOREX (Comité pour la Mobilisation des Financements Extérieurs) et de l'opérationnalisation de la Plateforme de gestion des financements extérieurs ([pgfe.finances.gouv.ci](http://pgfe.finances.gouv.ci)) ;
  - l'élaboration des notes CPIA, MOODY'S et EUROBOONS 2021.

### **2.1.3. Au titre de la gestion des systèmes d'information et communication, de la documentation et des archives**

Les activités de gestion des systèmes d'information et de communication prennent en compte celles réalisées par la Direction des Systèmes d'Information (DSI), par le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) et le Service de la Documentation et des Archives (SDA).

#### **2.1.3.1. Concernant la gestion des systèmes d'information**

Les activités réalisées par la DSI sont de plusieurs ordres : formation, assistance technique, implémentation de logiciel de gestion et rédaction de la Politique de sécurité informatique.

- **Au niveau de la formation**, on note que plusieurs séances ont été organisées en vue de vulgariser de nouvelles solutions-métiers sur la gestion des amendes transactionnelles à la DAJC, la DAF, la DMCQRF, la DCCLVC et cinq (05) directions régionales.
- **Au niveau l'Implémentation du logiciel de Gestion des Courriers (GEC)**, on note que le déploiement de l'application sur le serveur de production est terminé. Le projet est à l'étape de la formation des administrateurs de l'application, puis suivra la formation du Service Courrier.

- **Au niveau de l'élaboration de la Politique de sécurité du système d'information (PSSI)**, il convient de noter que le document est en cours de rédaction.
- **Outre ces activités**, la DSI apporte **une assistance technique** aux autres directions et services du Ministère. Elle a contribué également :
  - à l'élaboration et la conception du projet d'interopérabilité entre le GUCE et l'application GESCOMEXT pour la gestion de la délivrance en ligne du code import-export/code occasionnel ;
  - à la mise à jour de la liste des sites e-marchands.

### 2.1.3.2. Concernant la communication et les relations publiques

Le Service Communication et Relations Publiques (SCRP) a réalisé, au cours de l'année 2021, les activités suivantes :

- **Au niveau de la veille informationnelle**, on note :
  - la diffusion de 271 notes de service, d'information, de circulaires et de communiqués ;
  - la production régulière de la « veille média » pour le Ministère ;
  - la réforme et mise à jour du site web du Ministère ;
  - la publication de 29 textes relatifs aux activités du Ministère sur le site web du Ministère.
- **Au niveau de la vulgarisation des activités du Ministère dans les médias**, 29 activités du Ministère ont été couvertes. Ces activités ont donné lieu à la production de 159 publications presse écrite et de 65 publications presses en ligne
- **Au niveau de la gestion des courriers et imputations**, 181 courriers et imputations ont été traités par le Secrétariat du Service de la Communication et des Relations Publiques.
- **Au niveau de la gestion des requêtes et plaintes relatives au non-respect des prix plafonnés de certains produits et aux procédures du Ministère**, on note 30 plaintes et requêtes formulées par les usagers dont :
  - 13 plaintes traitées pour non-respect des prix maxima du ciment,
  - 07 plaintes traitées pour non-respect des prix plafonnés de la viande de bœuf,
  - 02 plaintes relatives au non-respect du prix de la baguette de pain,
  - 01 demande d'informations relatives au programme VOC,
  - 01 demande d'informations relatives à la levée de gage sur véhicule.
  - 02 demandes de code exceptionnel d'Import (L'utilisateur a été redirigé vers la DRE et sur le PWIC (Portail web d'informations commerciales)),
  - 02 demandes d'informations pour l'établissement de registre de commerce (Le premier usager (résident à Tingréla a été orienté vers le Tribunal de Boundiali et le second au Tribunal de commerce d'Abidjan),
  - 01 demande d'exemption VOC (L'utilisateur a été redirigé vers le Bureau VOC)
  - 01 demande d'informations, de la part du Centre français de reconnaissance des diplômes étrangers, relatives à un diplôme délivré en 2008 par l'Ecole de commerce et de gestion

d'Abidjan. La requête a été transmise au Directeur Général de l'ECG.

- **Au niveau de la participation de la Côte d'Ivoire à la Foire Intra- Africaine (IATF) 2021,** on retient :
  - l'élaboration d'une plaquette de représentation de la Côte d'Ivoire ;
  - la production de visuels pour l'aménagement du stand, dans différentes activités et dans différents supports publicitaires de la foire ;
  - la relation presse.

### **2.1.3.3. Concernant la documentation et les archives**

Le Service de la Documentation et des Archives (SDA) a réalisé, au cours de l'année 2021, les activités suivantes :

- **Au niveau de la gestion des archives,** le SDA en liaison avec la DSI et en collaboration avec Turione Technologies (partenaire extérieur) a créé et déployé un système d'archivage électronique dénommé : Centre de Gestion des Documents d'Archives (CGESDA) dont l'URL est : <https://gouvci.sharepoint.com/sites/MCOM-SIAD-DEV-01/GED-MC/default.aspx>. Le service a également collecté, à ce jour, 5492 cartons d'archives (549 mètres linéaires) et 3406 classeurs (68 mètres linéaires).
- **Au niveau de la gestion de la documentation,** le service a effectué l'inventaire du fonds documentaire du Ministère qui a permis de collecter 266 ouvrages, 49 livres, 323 périodiques, 51 brochures, 168 images et photographies, 13 Audiovisuels et 7967 Go de documents numériques.
- **Au niveau du renforcement des capacités des agents,** le personnel du Service de la Documentation et des Archives a été formé à l'utilisation de la plateforme d'archivage électronique CGESDA, le 05 août 2021. Le service a également pris part à un atelier de renforcement des capacités des Documentalistes et Archivistes des Ministères et Institutions de la République de Côte d'Ivoire, organisé par la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) à Grand Bassam du 27 au 29 Janvier 2021 et un séminaire sur « l'Archivage mixte (physique et numérique) » organisé par l'Association pour la Promotion des Sciences de l'Information Documentaire de Côte d'Ivoire (APSID-CI), du 02 au 05 Novembre 2021, à Cocody Angré.

### **2.1.4. Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

Les activités réalisées dans le cadre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ont rassemblé celle de la Direction des Ressources Humaines (DRH), de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP) et de la Cellule des Passations des Marchés Publics (CPMP).

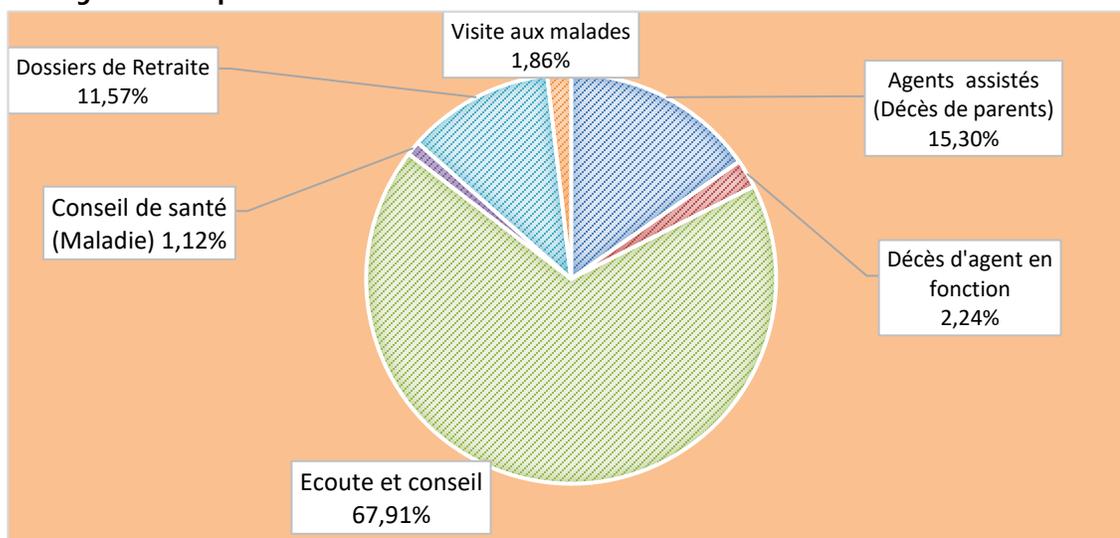
#### **2.1.4.1. Concernant la gestion des ressources humaines**

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a réalisé pour l'année 2021 les activités suivantes :

- **Au niveau de l'action sociale et de la politique du genre,** on retient que :

- au plan de la sécurité et de la prévoyance sociale, elle a œuvré à :
  - ✓ la prise en charge des agents sujets à faire valoir leur droit à la retraite
    - pour l'IPS-CGRAE, 22 agents sensibilisés aux procédures, réception et transmission des dossiers de retraite, 6 dossiers décès agents traités et transmis ;
    - pour la CNPS, 3 agents sensibilisés aux procédures, réception et transmission des dossiers de retraite.
  - ✓ la prise en charge psycho-sociale,
    - 182 agents reçus, écoutés et conseillés ;
    - 3 agents aidés à la constitution des dossiers de Conseil de Santé ;
    - 5 agents malades visités.
  - ✓ le renforcement de l'hygiène et de la sécurité au travail,
    - la participation aux réunions hebdomadaires sur les activités liées à la lutte contre la Covid -19 ;
    - la sensibilisation des agents à la souscription à la retraite complémentaire par capitalisation de l'IPS-CGRAE ;
    - l'identification et le renforcement des capacités des points focaux pour les questions sociales et VIH SIDA ;
    - la participation à 4 réunions de coordination du secteur public sur la lutte contre le SIDA ;
    - l'organisation de 2 séances de vaccination contre la Covid-19 à l'intention des agents avec 163 agents vaccinés.
- au plan du bien-être social, on retient :
  - ✓ la distribution des pagnes aux femmes et la participation à la JIF ;
  - ✓ la participation à la cérémonie de remise de chèque aux agents retraités ;
  - ✓ l'assistance morale et financière aux agents ayant eu un parent décédé ;
  - ✓ l'assistance morale et financière aux parents des agents décédés.

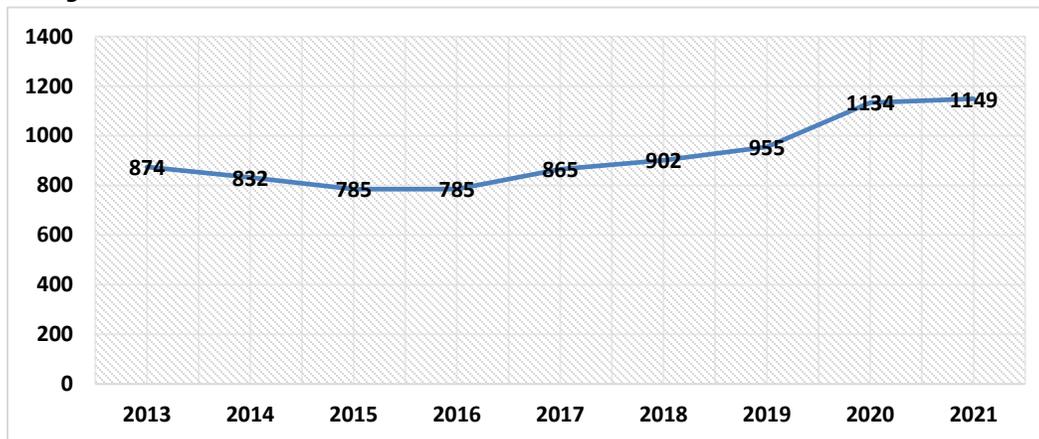
**Figure 1- Récapitulatif des assistances**



**Source :** DRH

- **Au niveau du contrôle des effectifs**, on note que :
  - après une baisse entre 2013 et 2015, l'effectif de notre département connaît une hausse depuis 2017. Le nombre élevé de recrutement par le Ministère en charge de la Fonction Publique justifie cette hausse de l'effectif de 6% en 2019 et de 19% en 2020 ;

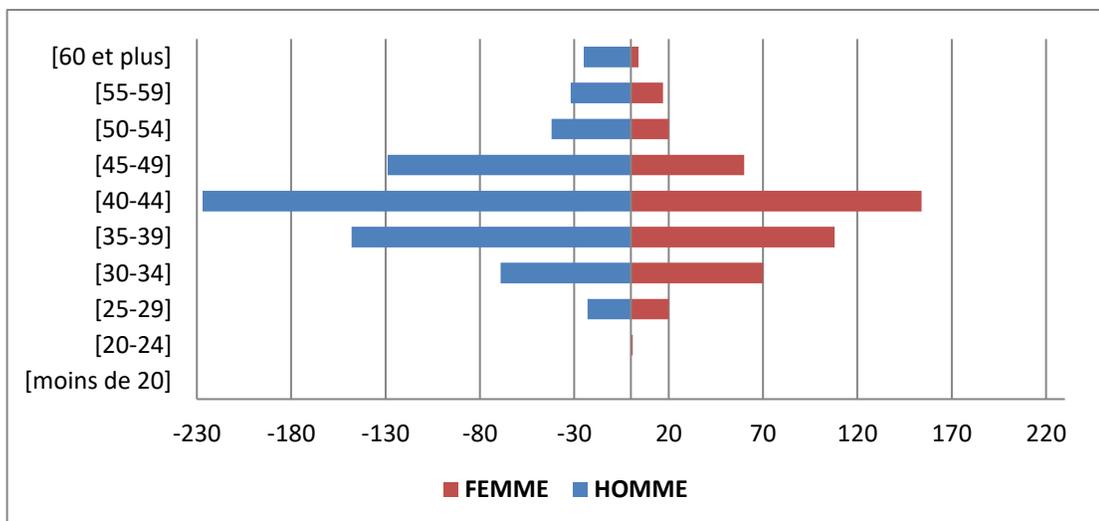
**Figure 2- Évolution de l'effectif des fonctionnaires affectés au Ministère de 2013 à 2021**



Source : DRH

- quatre-vingts quatre (84) emplois existent au Ministère avec les techniciens supérieurs du commerce qui occupent le premier rang, soit environ 19% de l'effectif suivis des Inspecteurs du Commerce (10%) et des Contrôleurs du Commerce (9%) ;
- le nombre d'agents assermentés en directions régionales est passé de 208 en 2015 à 251 en 2021, soit un taux de croissance de 17,13% ;
- en direction centrales, le nombre d'agents assermentés est 88 en 2021 ;
- au total, 339 agents sont assermentés en 2021 ;
- 07 agents dont 5 hommes et 2 femmes sont partis en 2021 à la retraite contre 17 agents (12 hommes et 05 femmes) en 2020 ;
- la moyenne d'âge de notre département se situe dans la tranche d'âge de 35 à 49 ans.

**Figure 3- Pyramide des âges en 2021**



Source : DRH

- **Au niveau de la gestion de la carrière**, on retient que :
  - l'analyse de la répartition du personnel par grade et par genre montre que 40% du personnel fonctionnaire du Ministère est de sexe féminin ; ce pourcentage reste égal à celui de 2020 ;

**Tableau 2- Répartition du personnel du Ministère par grade et par genre**

		GENRE		TOTAL
		FEMININ	MASCULIN	
GRADE	A7	1	3	4
	A6	2	9	11
	A5	10	38	48
	A4	20	92	112
	A3	59	152	211
	B3	264	266	530
	B1	33	12	45
	C2	6	13	19
	C1	45	43	88
	D2	1	0	01
	D1	13	67	80
<b>TOTAL</b>		<b>454</b>	<b>695</b>	<b>1149</b>

*Source : DRH*

- l'effectif des fonctionnaires de catégorie B (578) représente 50% des agents, suivi de celui de la catégorie A (384) qui représente 33% ;
- la très grande majorité des agents de sexe féminin est de grade B3 ; seulement 20 % sont de catégorie A ; ce qui a pour effet corollaire une faible représentation aux postes de décisions ;
- contrairement aux agents de sexe féminin, 42% des hommes du Ministère sont de la catégorie A ;
- en matière de promotion en grade supérieur, nous notons que 49 agents ont été promus dont 28 hommes et 21 femmes dans différentes catégories ;

**Tableau 3- Situation des effectifs promus en 2021**

	Promotion du grade						TOTAL
	A5 à A6	A4 à A5	A3 à A4	B3 à A3	B1 à B3	C1 à B3	
HOMMES	00	03	8	13	01	03	28
FEMMES	01	00	0	9	06	05	21
<b>TOTAL</b>	<b>01</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>07</b>	<b>08</b>	<b>49</b>

*Source : DRH*

- en matière de poste de responsabilité, il faut retenir que 28 femmes occupent des postes de responsabilité pour 130 hommes, soit une parité de 0,28
- en termes de départ dans autres administrations, nous observons que 44 agents sont partis du Ministère, majoritairement des contrôleurs du commerce (24) et des inspecteurs du commerce (4) ;
- 5 agents ont été sanctionnés disciplinairement contre 3 en 2020 ;

- en termes de recrutement, il faut noter que 81 nouveaux agents ont été recrutés en 2021 contre 317 en 2020.
- **Au niveau de la formation**, on relève que :
  - 30 agents ont été formés par la SNDI dans les modules suivants : Excel niveau 1, Excel niveau 2, initiation informatique, initiation Internet, Powerpoint, Word niveau 1 et Word niveau 2 ;
  - 33 élèves stagiaires de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) dans le cadre de leur stage d'imprégnation ont été encadrés ;
  - sur total de 57 demandes de stage formulées par des étudiants, nous avons encadré que 8 stagiaires, compte-tenu de la pandémie de la COVID 19.
- **Au niveau de l'archivage des documents du personnel**, on peut retenir que dans le cadre de ses activités le service archives a pu réceptionner et traiter environ 2500 documents qui ont par la suite été archivés.

#### 2.1.4.2. Concernant la gestion financière et le patrimoine

Outre les activités inscrites au PTG 2021, la DAFP a mené plusieurs activités en rapport avec ses missions et attributions.

- **Au niveau de l'exécution budgétaire à fin 2021**, la situation d'exécution budgétaire du MCI fait état d'un taux global d'absorption de crédits de 81,56% :

Tableau 4- Exécution du budget 2021 par programme et par nature de dépenses

PROGRAMME		Voté (A)	Actuel (B)	Eng. émis ORD. (C)	Mandat PEC (D)	Taux d'exécut° (F= D/B)
<b>21101 Administration Générale</b>	Nature de dépenses	<b>6 465 146 787</b>	<b>7 618 204 409</b>	<b>93,39%</b>	<b>96,67%</b>	<b>74,65%</b>
	1 Personnel	3 531 559 406	4 496 222 060	97,44%	100%	85,67%
	2 Biens et services	1 873 575 168	1 855 901 882	80,65%	94,60%	44,25%
	3 Transferts	338 786 771	544 855 025	96,15%	100%	96,14%
	4 Investissements	721 225 442	721 225 442	98,86%	76,67%	67,96%
<b>22102 Commerce intérieur</b>	Nature de dépenses	<b>1 655 058 210</b>	<b>2 132 247 510</b>	<b>99,29%</b>	<b>83,48%</b>	<b>82,15%</b>
	1 Personnel	541 298 174	541 298 174	100%	100%	100%
	2 Biens et services	332 491 969	634 491 969	97,62	42,28%	40,01%
	3 Transferts	781 268 067	956 457 367	100%	100%	100%
<b>22103 Commerce extérieur</b>	Nature de dépenses	<b>629 536 387</b>	<b>1 023 536 387</b>	<b>98,90%</b>	<b>99,85%</b>	<b>87,80%</b>
	2 Biens et services	82 460 269	82 460 269	86,50%	95,15%	33,17%
	3 Transferts	347 076 118	741 076 118	100%	100%	100%
	4 Investissements	200 000 000	200 000 000	99,96%	100%	65,10%
<b>22104 Développement industriel</b>	Nature de dépenses	<b>3 226 334 755</b>	<b>4 978 652 034</b>	<b>94,99%</b>	<b>99,37%</b>	<b>90,60%</b>
	1 Personnel	940 878 444	947 221 848	100%	100%	100%
	2 Biens et services	59 423 597	59 423 597	72,58%	69,61%	32,60%
	3 Transferts	1 173 258 156	2 904 232 031	97,37%	100%	97,37%
	4 Investissements	1 052 774 558	1 067 774 558	85,31%	97,24%	67,04%
<b>TOTAL</b>		<b>11 976 076 139</b>	<b>15 752 640 340</b>	<b>95,05%</b>	<b>95,73%</b>	<b>81,56%</b>

Source : SE 14 décembre 2021\_DGBF/DTI ; DAFP/MCI.

- **Au niveau de la préparation du budget 2022**, la DAFP a coordonné la participation du MCI à toutes les étapes (Conférence budgétaire interne, conférence budgétaire, conférence ministérielle, Présentation du budget devant les 2 chambres du Parlement) de la préparation du projet de budget 2022. Cette activité a donné lieu à la production de plusieurs documents dont le DPPD-PAP 2022 -2024, en liaison avec les services concernés.
- **Au niveau du recouvrement des recettes de services**, un système de sécurisation des recettes de service a été mis en place par l'opérateur MAFA-Holding dans la perspective d'optimiser les recouvrements des amendes transactionnelles et des recettes de service afin de garantir un meilleur contrôle du processus de recouvrement.
- **Au niveau de l'exécution des contrats et des marchés**, il convient de noter que tous les contrats et marchés d'entretien relevant du budget de l'Etat ont été passés et ont été entièrement exécutés par les différents prestataires conformément aux clauses convenues.
- **Au niveau de la gestion du matériel et de l'équipement**, les activités ont conduit à l'acquisition de matériels informatiques, de matériels et de mobiliers de bureaux et le désengorgement des locaux de la DAFP. Ainsi, 38 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portables, 18 imprimantes, 03 scanners, 04 copieurs, 03 bureaux, 01 poste téléviseur, 02 armoires de rangement vitrées, 40 onduleurs, 43 splits, ont été acquis et distribués aux différents services du Ministère. En outre, en liaison avec la DPE, la DAFP a procédé à l'enlèvement des biens hors d'usage, pour permettre le désengorgement de ses locaux.

### 2.1.4.3. Concernant les passations des marchés publics

La Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) du MCI est chargée de préparer et de veiller à la qualité et la régularité des opérations de passation et d'exécution des marchés publics.

- **Au niveau de la situation des marchés approuvés**, il se présente comme suit :

Tableau 5- Situation des marchés approuvés

Procédures simplifiées	Total	Montant Global
PSC	107	92 577 159
PSL	04	43 899 516
PSO	33	522 743 033
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>659 219 708</b>

Source : CPMP

- **Au niveau du bilan de la passation des marchés publics**, on note que 01 appel d'offres ouvert (attribué), 03 appel d'offres par entente directe (gré à gré), 02 conventions et 05 avenants ont fait l'objet d'un enregistrement pour un montant de **234 823 000 000 FCFA**.

### 2.1.5. Au titre des entités déconcentrées du Ministère (Directions Régionales)

En 2021, les Directions Régionales du Ministère ont œuvré à la matérialisation de la politique du Ministère en matière de commerce intérieur, de commerce extérieur et d'industrie au niveau déconcentré.

### 2.1.5.1. Les activités menées dans le cadre du Commerce intérieur par les DR

Ces activités portent sur :

- **Au niveau de la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale.** L'analyse des rapports des Directions régionale révèle que 80,6% des Directions ont veillé à la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale dans leurs localités. Ces directions se sont servies d'un arsenal juridique dont les textes plus essentiels sont :
  - la loi n°2016-450 du 15 juin 2016 relative à la répression des fraudes et des falsifications en matière de vente des biens ou services ;
  - la loi n°2016-412 du 15 juin 2016 relative à la consommation ;
  - la loi 2016-411 du 15 juin 2016 relative au système national de métrologie en Côte d'Ivoire ;
  - l'ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence ratifiée par la loi n°2013-877 du 23 décembre 2013 ;
  - le décret 92-50 du 29 janvier 1992 portant réglementation de la concurrence et des prix ;
  - le décret 95-29 du 29 janvier 1995 portant interdiction des entraves à la concurrence ;
  - la loi n°91-1000 portant répression de la publicité mensongère et trompeuse.

A ces textes, Il faut ajouter les dispositions normatives rendues d'application obligatoire.

De manière concrète, les actions de vulgarisation et de sensibilisation ont porté sur :

- les mesures prises par le Gouvernement à suite à la crise énergétique ;
  - le plafonnement des prix fixés par le Gouvernement en ce qui concerne les produits de grande consommation, notamment le ciment, le pain, le riz, le sucre, la tomate pate et la viande ;
  - l'obligation d'afficher les prix de marchandises vendues ;
  - l'obligation relative aux règles de la facturation ;
  - la réglementation en matière de boulangerie, de boucherie, du ciment, des ventes-soldes et ventes équivalentes ;
  - les fondements d'un contrôle des agents du Ministère du Commerce dans leurs établissements hôteliers ;
  - la réglementation en matière de concurrence, de qualité et de répression des fraudes dans les boulangeries, l'électroménager, les débits de boissons, les quincailleries, les matériaux de construction, le contrôle de débits des volucompteurs ;
  - la lutte contre la contrefaçon ;
  - l'opération « carte de commerçant ».
- **Au niveau de la promotion et l'appui aux associations locales de consommateurs et organisations professionnelles de commerçants,** 41,9% des Directions régionales ont noté

avoir réalisé des activités de promotion et d'appui aux faitières et associations de consommateurs et commerçants. Ces activités ont porté essentiellement sur :

- la mise en place des comités régionaux de lutte contre la vie chère en association avec les faitières et associations ;
  - l'appropriation des contrôles effectués par le Ministère en charge du Commerce en matière de concurrence, d'instruments de mesure, de contrôle qualité et de répression des fraudes ;
  - l'appropriation et l'établissement des cartes de commerçants par l'installation des comités régionaux en collaboration avec les faitières et associations ;
  - le traitement d'une plainte pour concurrence déloyale émanant d'un syndicat de commerçants dans le cadre de la vente des manuels scolaires dans les écoles et par les enseignants ;
  - le maintien de l'harmonie syndicat (sécurité et paix) en vue d'une sécurité lors des contrôles ;
  - la mise en place d'une association de consommateurs ;
  - la gestion des crises post-incendie par la mise à disposition des places aux sinistrés de l'incendie ;
  - le maintien de la parfaite cohésion et collaboration entre lesdites organisations ;
  - l'aide à l'organisation et l'implantation des organisations syndicales de commerçants ;
  - le traitement des plaintes ou préoccupations émanant des commerçants et consommateurs relatives à l'accès au marché par des commerçants ambulants ou itinérants et à la tromperie sur la quantité des marchandises vendues et aux ventes promotionnelles ;
  - l'organisation du secteur de la boulangerie par le recensement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs ;
  - la facilitation à la mise en place d'une association de consommateurs.
- **Au niveau de la surveillance du marché**, les Directions régionales ont réalisé au total 545 missions. Ces missions portent dans l'ensemble sur :
    - la vérification de l'affichage effectif des prix des produits ;
    - le contrôle de la qualité des produits vendus et la quantité des marchandises servies sur le marché ;
    - la répression des fraudes dans les transactions commerciales ;
    - le contrôle relatif au prix des produits plafonnés.

Ainsi, le tableau ci-après présente la répartition des missions effectuées par les DR en 2021.

**Tableau 6- Répartition des missions réalisées par les DR en 2021**

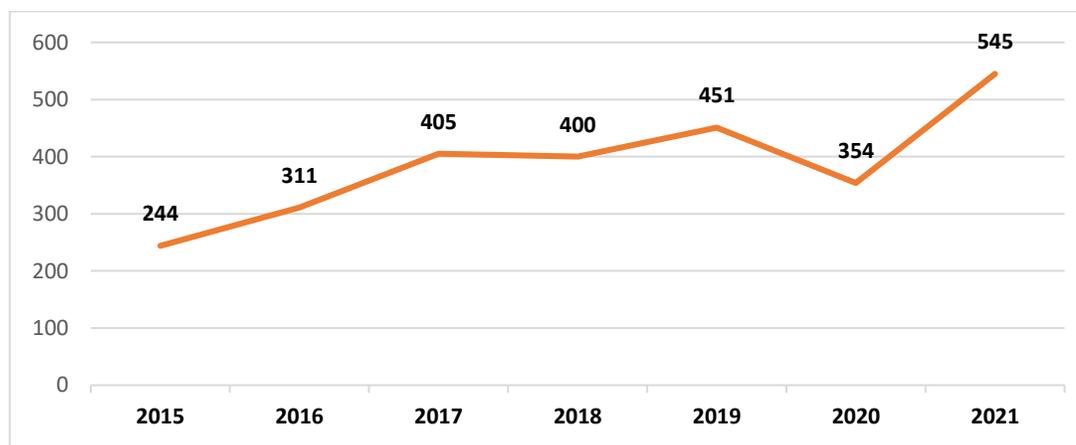
DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE D'ENQUETES	DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE D'ENQUETES
ABIDJAN CENTRE 1	-	HAUT-SASSANDRA	11
ABIDJAN CENTRE 2	5	IFFOU	30
ABIDJAN NORD	5	INDENIE-DJUABLIN	-
ABIDJAN SUD 1	24	KABADOUGOU	6
ABIDJAN SUD 2	25	LÔH-DJIBOUA	-

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE D'ENQUETES	DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE D'ENQUETES
AGNEBY-TIASSA	44	MARAHOUÉ	18
BAGOUE	35	ME	12
BELIER	2	N'ZI-MORONOU	9
CAVALLY	34	NAWA	8
GBÊKÊ	17	PORO	40
GBÔKLE	18	SAN-PEDRO	10
GÔH	50	SUD-COMOE	19
GONTOUGO-BOUNKANI	18	TCHOLOGO	24
GRANDS PONTS	-	TONKPI	15
GUEMON	26	WORODOUGOU	12
HAMBOL	28		
<b>TOTAL</b>		<b>545</b>	

*Source : Directions Régionales, DPSP*

- Comparativement à l'année 2020, le nombre total d'enquêtes réalisées par les DR est en nette progression, soit 35,04%.

**Figure 4- Evolution du nombre d'enquêtes réalisées par le DR de 2015 à 2021**



*Source : DPSP*

- Par ailleurs, ces missions ont abouti à la rédaction de 2404 procès-verbaux répartis comme suit :

**Tableau 7- Répartition des PV rédigés par les DR**

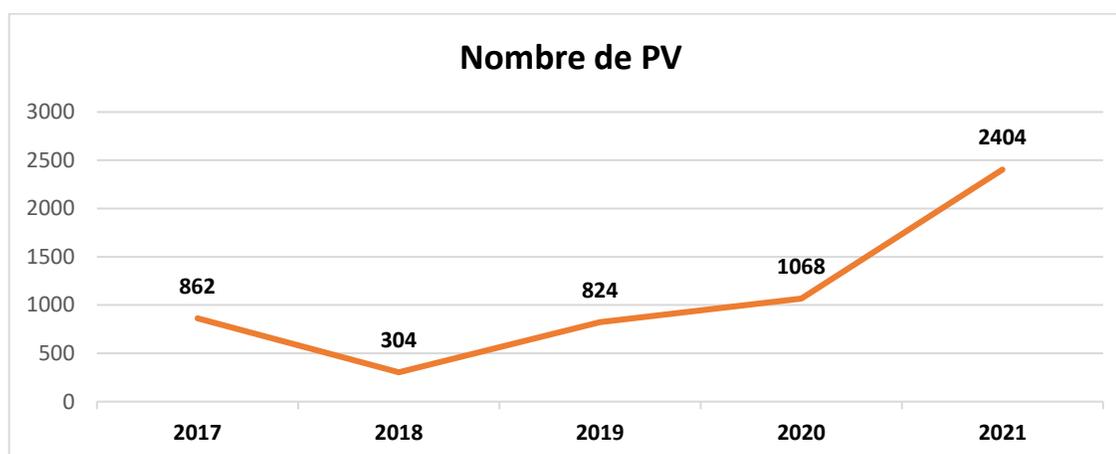
DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE DE PV	DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE DE PV
ABIDJAN CENTRE 1	244	HAUT-SASSANDRA	70
ABIDJAN CENTRE 2	11	IFFOU	13
ABIDJAN NORD	240	INDENIE-DJUABLIN	35
ABIDJAN SUD 1	192	KABADOUGOU	54
ABIDJAN SUD 2	144	LÔH-DJIBOUA	63
AGNEBY-TIASSA	129	MARAHOUÉ	109
BAGOUE	74	ME	17
BELIER	22	N'ZI-MORONOU	32
CAVALLY	69	NAWA	226
GBÊKÊ	68	PORO	38
GBÔKLE	28	SAN-PEDRO	-
GÔH	103	SUD-COMOE	125
GONTOUGO-BOUNKANI	45	TCHOLOGO	29
GRANDS PONTS	-	TONKPI	25

DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE DE PV	DIRECTIONS REGIONALES	NOMBRE DE PV
GUEMON	56	WORODOUGOU	30
HAMBOL	113		
<b>TOTAL</b>		<b>2404</b>	

Source : Directions Régionales, DAJC, DPSP

- Comparativement à l'année 2020, ce nombre est en nette progression de 1336 PV. Cette progression s'observe ainsi sur la période 2017-2021.

Figure 5- Evolution du nombre de PV délivrés par le DR sur la période 2017-2021



Source : DPSP

- **Au recouvrement des amendes transactionnelles**, ce sont 277 889 500 FCFA pour 941 PV qui ont été recouverts par les DR en 2021 sur un total de 395 234 000 FCFA d'amendes infligées, soit un taux de recouvrement global de 70,31%. Par rapport à l'année 2020, ce montant est en hausse de 14 3437 000 FCFA. La répartition des amendes recouvrées se présente comme ci-après :

Tableau 8- Répartition du montant des amendes transactionnelles recouvrées par les DR

DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES A RECOUVRER	AMENDES RECOUVRÉES	DIRECTIONS REGIONALES	AMENDES A RECOUVRER	AMENDES RECOUVRÉES
ABIDJAN CENTRE 1	-	-	HAUT-SASSANDRA	17 700 000	15 009 500
ABIDJAN CENTRE 2	3 453 000	-	IFFOU	2 456 500	2 103 000
ABIDJAN NORD	40 500 000	34 000 000	INDENIE-DJUABLIN	6 200 000	6 200 000
ABIDJAN SUD 1	38 129 000	28 729 000	KABADOUGOU	-	-
ABIDJAN SUD 2	67 002 500	21 031 000	LÔH-DJIBOUA	9 859 500	5 590 000
AGNEBY-TIASSA	10 615 000	5 016 500	MARAHOUÉ	12 096 500	10 976 500
BAGOUE	9 286 500	5 731 000	ME	9 800 000	5 000 000
BELIER	5 000 000	5 000 000	N'ZI-MORONOU	4 416 000	3 816 000
CAVALLY	13 020 500	10 018 000	NAWA	12 746 000	12 089 500
GBÊKÊ	15 384 000	15 384 000	PORO	7 080 000	6 400 000
GBÔKLE	3 663 000	3 262 000	SAN-PEDRO	18 102 000	11 602 000
GÔH	20 651 000	20 250 000	SUD-COMOE	16 030 000	10 065 000
GONTOUGO-BOUNKANI	6 030 500	6 030 500	TCHOLOGO	5 386 500	5 386 500
GRANDS PONTS	-	-	TONKPI	7 869 500	7 869 500
GUEMON	7 028 500	7 028 500	WORODOUGOU	6 000 000	5 000 000
HAMBOL	19 728 000	9 301 500			
<b>TOTAL</b>				<b>395 234 000</b>	<b>277 889 500</b>

Source : Directions Régionales, DPSP

- **Au niveau de la saisie des produits**, au terme de l'année 2021, ce sont environ 85,55 tonnes de produits prohibés, périmés et avariés qui ont été saisis par les DR. Comparativement à l'année 2020, on observe une progression de 62,01 tonnes de produits saisis. Ces saisies sont estimées à 109 969 714 FCFA.

**Tableau 9- Répartition du volumes (en tonnes) et du montant estimatif (en FCFA) des produits saisis par les DR**

DIRECTIONS REGIONALES	VOLUME	MONTANT	DIRECTIONS REGIONALES	VOLUME	MONTANT
ABIDJAN CENTRE 1	6,54	18 000 000	HAUT-SASSANDRA	-	4 392 110
ABIDJAN CENTRE 2	-	-	IFFOU	0,32	898 295
ABIDJAN NORD	2,45	3 700 000	INDENIE-DJUABLIN	6,00	9 000 000
ABIDJAN SUD 1	0,40	2 967 524	KABADOUGOU	1,52	1 618 040
ABIDJAN SUD 2	1,14	2 014 200	LÔH-DJIBOUA	3,80	4 508 050
AGNEBY-TIASSA	1,65	2 872 000	MARAHOUÉ	1,00	-
BAGOUE	8,00	9 435 500	ME	6,44	2 106 825
BELIER	-	-	N'ZI-MORONOU	2,69	6 045 650
CAVALLY	3,90	6 569 750	NAWA	1,67	2 064 775
GBÊKÉ	2,99	6 451 410	PORO	3,67	3 877 425
GBÔKLE	1,38	1 105 275	SAN-PEDRO	3,61	4 108 950
GÔH	4,70	5 528 710	SUD-COMOE	4,82	1 481 190
GONTOUGO-BOUNKANI	1,90	1 672 450	TCHOLOGO	0,42	796 875
GRANDS PONTS	-	-	TONKPI	-	-
GUEMON	3,91	4 542 275	WORODOUGOU	3,70	-
HAMBOL	6,95	4 212 435			
<b>TOTAL</b>				<b>85,55</b>	<b>109 969 714</b>

*Source : Directions Régionales, DPSP*

- **Au niveau de la destruction de produits saisis**, neuf (9) directions régionales ont déclaré l'avoir faite au cours de cette année. Ce sont les DR d'ABIDJAN NORD, d'ABIDJAN SUD 1, de CAVALLY, du GBÔKLE, du GÔH, du GUEMON, du N'ZI MORONOU, de SAN-PEDRO, du LÔH-DJIBOUA et de la BAGOUE. Ces opérations ont permis de détruire environ 32,74 tonnes produits périmés et/ou corrompus et toxiques saisis d'une valeur estimée à 56 584 032 FCFA. Ces produits sont composés dans l'ensemble de sucreries, biscuits, margarines, cigarettes, bouillon. Le tableau ci-dessous présente la situation des produits détruits par direction régionale.

**Tableau 10- Répartition du volumes (en tonnes) et du montant estimatif (en FCFA) des produits détruits par les DR**

DIRECTION REGIONALE	VOLUME	MONTANT
ABIDJAN NORD	1,1711	1 586 475
ABIDJAN SUD 1	0,40	2 967 524
CAVALLY	2,042	2 921 640
GBÔKLE	1,21	873 168
GUEMON	7,33	9 422 825
LÔH-DJIBOUA	-	15 259 275
N'ZI MORONOU	1,5	2 776 450
SAN-PEDRO	5,5	9 190 000
GÔH	6,585	11 586 675
BAGOUE	7	-
<b>TOTAL</b>	<b>32,74</b>	<b>56 584 032</b>

*Source : Direction Régionales, DPSP*

- **Au niveau de la lutte contre la cherté de la vie dans les localités**, on note la mise en place des comités locaux de lutte contre la cherté de la vie. Ainsi, 29 directions régionales ont rapporté avoir participé à la mise en place de ces comités en collaboration avec les organisations professionnelles des commerçants et consommateurs et leurs préfets de régions.
- **Au niveau de relevé des prix des produits de grandes consommations**, il faut indiquer que cette activité a permis de maîtriser des situations d'inflation des prix observées dans certaines localités et de veiller au respect des prix plafonnés par le Gouvernement lors de la crise énergétique. Ainsi, on note dans l'ensemble des rapports que les prix des denrées comme le riz, l'huile, la tomate concentrée, le ciment, le pain ont été maîtrisés et sont restés stables en 2021.

### **2.1.5.2. Les activités menées dans le cadre du Commerce Extérieur par les DR.**

Seulement huit (9) Directions régionales sur les 31 ont déclaré avoir mené des activités liées au commerce extérieur. Ce sont, notamment : les DR d'ABIDJAN SUD 1, de CAVALLY, de L'INDENIE-DJUABLIN, du LÔH-DJIBOUA, du PORO, de SAN-PEDRO, du SUD-COMOE, du TCHOLOGO et du BELIER. Ces activités portent essentiellement sur :

- l'assistance apportée aux opérateurs économiques en vue de l'obtention de levée de gage, de codes import-export, de DFE, de registres de commerce, des codes occasionnels ;
- la mise en œuvre du programme VOC d'une part, à Niablé à travers l'organisation de missions de reconnaissance et d'échanges avec les services douaniers et, d'autre part, à Noé à travers les contrôles physiques des marchandises entrant par voie terrestre. Ainsi, 46 500 demandes de certificat de conformité ont été enregistrées et 45 105 certificats de conformités ont été délivrés, soit 97% des demandes ;
- l'organisation de 4 séances de renforcement de capacités à l'exportation en collaboration avec le Bureau Norme et Audit et le Conseil National des Exportations (CNE) à l'endroit de plus de 100 producteurs de mangue, de beurre de karité, de cajou et des transformateurs des graines de coton ;
- la participation à la veille de la campagne de commercialisation de l'anacarde contre l'exportation illicite de la noix de cajou par les voies terrestres vers les pays de l'hinterland, au titre de la campagne 2021 ;
- l'organisation de rencontres d'échanges entre les conseillers commerciaux de l'Union européenne et les opérateurs économiques de la région du Poro en vue d'une part, d'évaluer le potentiel économique à l'export de la région et, d'autre part, de répertorier les difficultés d'accès au marché européen.

### **2.1.5.3. Les activités menées dans le cadre du développement de l'industrie locale**

Dans l'ensemble, vingt-deux (22) directions régionales contre 20 en 2020 ont déclaré avoir mené des

activités liées au développement de l'industrie dans leurs localités. Ces activités portent sur plusieurs points.

- **Au niveau de l'identification et le recensement des unités industrielles**, 442 unités industrielles ont été identifiées ou recensées par les DR d'ABIDJAN NORD, d'ABIDJAN SUD 1, d'AGNEBY-TIASSA, du CAVALLY, du GBÊKÊ, du GÔH, du GUEMON, du HAMBOL, du HAUT-SASSANDRA, de l'INDENIE-DJUABLIN, du KABADOUGOU, du LÔH-DJIBOUA, de la ME, du N'ZI-MORONOU, du NAWA, du PORO, de SAN-PEDRO et du WORODOUGOU. Comparativement à l'année 2020, ce nombre est en hausse de 310 unités.
- **Au niveau de la réalisation de visites d'échanges et de travail**, 64 unités industrielles ont été visitées dans les régions du ABIDJAN CENTRE 2, de l'AGNEBY-TIASSA, du GBÊKÊ, du GÔH, du HAUT-SASSANDRA, de l'INDENIE-DJUABLIN, du KABADOUGOU, du NAWA, de la ME, de SAN-PEDRO, du SUD-COMOE, du TCHOLOGO et du WORODOUGOU par le DR.
- **Au niveau de la constatation d'investissement et de mise en valeur de terrains industriels**, les DR ont validé les dossiers de 26 entreprises industrielles dans les régions du AGNEBY-TIASSA, GBÊKÊ, GOH, LÔH-DJIBOUA, ME, N'ZI-MORONOU, NAWA, SAN-PEDRO, SUD-COMOE. Comparativement à 2020, ce nombre est en hausse de 45 dossiers.
- **Au niveau de la validation des demandes de terrain industriel en comité local**, 24 dossiers contre 14 en 2020 ont été validés par les Comités locaux dans les régions du AGNEBY-TIASSA, BELIER, GBÊKÊ, GOH, HAUT-SASSANDRA, NAWA, PORO, SAN-PEDRO, SUD-COMOE.
- **Au niveau de la validation des enquêtes d'impact environnemental et social**, on note que 21 dossiers ont été validés par les comités locaux contre 14 en 2020 dans les régions de BELIER, GBÊKÊ, GÔH, GUEMON, HAMBOL, NAWA, HAUT-SASSANDRA, PORO, SAN-PEDRO, SUD-COMOE.
- **Au niveau du développement des zones industrielles locales**, on relève :
  - le lancement des travaux de la zone agro-industrielle dédiée à l'anacarde de Korhogo, le 20 mai 2021 ;
  - la participation à la cérémonie d'indemnisation des paysans des villages de Kablaké et de Poro, au titre des purges des droits coutumiers de 24 hectares pour la construction de l'usine de chocolat de TRANSCAO-CI ;
  - la participation à la mission conjointe FODI/AGEDI/DGImpots, à San-Pedro, dans l'objectif de faire l'état de paiement des redevances industrielles et d'occupation des zones industrielles ;
  - la visite de la zone industrielle de Kablaké en compagnie des responsables du Programme Compact Cote d'Ivoire-projet compétence à San-Pedro en vue de l'identification d'un site pour abriter un centre de formation professionnelle ;
  - l'identification des propriétaires terriens et de cultures et la transmise à l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) des attestations villageoises en vue de la purge des droits coutumiers ainsi que l'indemnisation suite à la destruction ou perte de cultures pour la zone industrielle de Bouaké (Kpangbambo) ;

- la participation à la visite de la Mission d’Evaluation des Impenses en zone industrielle de San-Pedro ;
  - l’identification d’un site pour l’implantation d’une zone industrielle à Mona sur la route de Bloléquin.
- **Au niveau de l’encadrement et de l’appui aux entreprises industrielles locales**, il faut noter :
    - l’organisation, le 25 juin 2021, d’une séance de travail avec les industriels sur les difficultés d’approvisionnement en électricité et l’aménagement des zones industrielles lors des Journées Economiques de San Pedro ;
    - le traitement d’une plainte pour obstacle à la mise en valeur d’un lot à San-Pedro ;
    - la participation à une enquête de voisinage lors d’un audit de gestion environnemental d’une unité de transformation du bois et d’aménagement forestier à DANANE ;
    - l’appui à l’appropriation de la réglementation et de la législation relatives à la métrologie ;
    - la délivrance de conseils sur la procédure de création d’Entreprises Industrielles aux industriels de San-Pedro ;
    - la mise en œuvre du projet de promotion et de compétitive de la chaîne de valeur de l’anacarde et pôle agro-industriel du Bélier (2PAI-B) et le projet de redynamisation de la zone industrielle de Yamoussoukro.

Le tableau ci-dessous présente la situation de traitement des dossiers liés aux activités industrielles dans les directions régionales.

**Tableau 11- Répartition des activités réalisées par les DR dans le secteur industrie**

Directions régionales	Nombre d'unités recensées ou identifiées	Nombre d'unités visités	Nombre de constatation de mise en valeur	Nombre de demandes de terrains validées	Nombre d'EIES validées
ABIDJAN CENTRE 1	0	0	0	0	0
ABIDJAN CENTRE 2	0	4	0	0	0
ABIDJAN NORD	42	0	0	0	0
ABIDJAN SUD 1	68	0	0	0	0
ABIDJAN SUD 2	0	0	0	0	0
AGNEBY-TIASSA	8	0	1	1	0
BAGOUE	0	0	0	0	0
BELIER	0	0	0	0	0
CAVALLY	6	0	0	0	0
GBÉKÉ	18	0	4	1	0
GBÔKLE	0	0	0	0	0
GÔH	81	1	1	1	0
GONTOUGO-BOUNKANI	0	0	0	0	0
GRANDS PONTS	0	0	0	0	0
GUEMON	2	0	0	0	2
HAMBOL	21	0	0	0	3
HAUT-SASSANDRA	14	14	0	1	4
IFFOU	0	0	0	0	0
INDENIE-DJUABLIN	15	15	0	0	0
KABADOUGOU	2	1	0	0	0
LÔH-DJIBOUA	10	0	7	0	0
MARAHOUÉ	0	0	0	0	0
ME	7	7	1	0	0

Directions régionales	Nombre d'unités recensées ou identifiées	Nombre d'unités visités	Nombre de constatation de mise en valeur	Nombre de demandes de terrains validées	Nombre d'EIES validées
N'ZI-MORONOU	4	0	1	0	0
NAWA	3	1	2	3	2
PORO	52	0	0	2	1
SAN-PEDRO	82	13	6	8	7
SUD-COMOE	0	1	3	2	1
TCHOLOGO	0	3	0	0	0
TONKPI	0	0	0	0	0
WORODOUGOU	7	4	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>442</b>	<b>64</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>21</b>

*Source : Directions Régionales, DPSP*

- En somme, nous pouvons retenir que seulement neuf (9) directions régionales, soit 29%, ont réalisé des activités à la fois au niveau du commerce intérieur et extérieur et de l'Industrie contre 6 en 2020. Vingt-deux (22) ont noté avoir réalisé des activités du commerce intérieur et de l'industrie contre 20 en 2020. Par contre, dix-huit (18) n'ont pas réalisé des activités du commerce extérieur contre 25 en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des activités des DR dans les secteurs du commerce intérieur, extérieur et de l'industrie.

**Tableau 12- Récapitulatif des activités menées par les DR en fonction des secteurs**

DIRECTIONS REGIONALES	COMMERCE INTERIEUR	COMMERCE EXTERIEUR	INDUSTRIE	RATIO D'ACTIVITES
ABIDJAN CENTRE 1	Oui	Non	Non	1/3
ABIDJAN CENTRE 2	Oui	Non	Oui	2/3
ABIDJAN NORD	Oui	Non	Oui	1/3
ABIDJAN SUD 1	Oui	Oui	Oui	3/3
ABIDJAN SUD 2	Oui	Non	Non	1/3
AGNEBY-TIASSA	Oui	Non	Oui	2/3
BAGOUE	Oui	Non	Non	1/3
BELIER	Oui	Oui	Oui	3/3
CAVALLY	Oui	Oui	Oui	3/3
GBÊKÊ	Oui	Non	Oui	2/3
GBÔKLE	Oui	Non	Non	1/3
GÔH	Oui	Non	Oui	2/3
GONTOUGO-BOUNKANI	Oui	Non	Non	1/3
GRANDS PONTS	Oui	Non	Non	1/3
GUEMON	Oui	Non	Oui	2/3
HAMBOL	Oui	Non	Non	1/3
HAUT-SASSANDRA	Oui	Non	Oui	2/3
IFFOU	Oui	Non	Non	1/3
INDENIE-DJUABLIN	Oui	Oui	Oui	3/3
KABADOUGOU	Oui	Non	Oui	2/3
LÔH-DJIBOUA	Oui	Oui	Oui	3/3
MARAHOUÉ	Oui	Non	Non	1/3
ME	Oui	Non	Oui	2/3
N'ZI-MORONOU	Oui	Non	Oui	2/3
NAWA	Oui	Non	Oui	2/3
PORO	Oui	Oui	Oui	3/3
SAN-PEDRO	Oui	Oui	Oui	3/3
SUD-COMOE	Oui	Oui	Oui	3/3

DIRECTIONS REGIONALES	COMMERCE INTERIEUR	COMMERCE EXTERIEUR	INDUSTRIE	RATIO D'ACTIVITES
TCHOLOGO	Oui	Oui	Oui	3/3
TONKPI	Oui	Non	Oui	2/3
WORODOUGOU	Oui	Non	Oui	2/3
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	
<b>POURCENTAGE</b>	<b>100,0%</b>	<b>29,0%</b>	<b>71,0%</b>	

*Source : DPSP*

## 2.2. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Intérieur

Les activités du Programme Commerce Intérieur rassemblent celles de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier et celles du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir des résultats.

### 2.2.1. Au titre de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier

L'insertion et la promotion des activités commerciales ont été menées par la Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales (DIPAC) et l'Office pour la Commercialisation et la Promotion du Vivrier (OCPV).

#### 2.2.1.1. Concernant la promotion des activités commerciales et l'insertion

Les actions réalisées par la DIPAC en 2021 sont :

- **Au niveau des travaux d'extension et de réhabilitation du Marché de Gros de Bouaké (MGB)**, un appel d'offre pour la mise en place du pont bascule a été lancé et l'opérateur a été sélectionné. Ce projet d'un coût de 900 millions de FCFA est financé par la Banque Mondiale dans le cadre du PIDUCAS.
- **Au niveau de la construction des marchés de gros et de détail**, plusieurs parcelles devant abriter 3 marchés de gros ont été identifiées (Abidjan, Abengourou, Daloa). Les études préliminaires au démarrage des travaux (APD, évaluations environnementales et sociales) sont prévues pour 2022.
- **Au niveau du projet de construction des marchés de détail dans le District d'Abidjan**, les TDR sont déjà élaborés et disponibles.
- **Au niveau de la construction et la gestion du Parc des Expositions d'Abidjan**, la phase 1 a démarré avec la construction du hall 1, du Convention Center ainsi que du bâtiment administratif. A ce jour, l'avancement des travaux de réalisation de la phase 1 a atteint le taux de 50% et l'opérateur (PFO) compte livrer les infrastructures en octobre 2022.
- **Au niveau de la réalisation des Etats Généraux des Marchés**, une CCM, portant sur les recommandations issues des assises qui se sont déroulées du 16 au 18 décembre 2020 à Grand-Bassam, a été adoptée le 21 décembre 2021.

- **Au niveau du projet de délivrance de la Carte professionnelle de commerçant**, on note à ce jour, environ 12 000 cartes de commerçants distribuées sur 20 000 cartes éditées par le groupement UNITEC/ONI.
- **Au niveau de l'élaboration du projet de décret portant réglementation de l'installation et de l'aménagement des infrastructures commerciales**, les TDR sont élaborés et disponibles.

**Image 5- Maquette du Parc d'Exposition d'Abidjan en construction**



*Crédit : MCI/DIPAC*

### **2.2.1.2. Concernant la commercialisation et la promotion du vivrier**

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de ses missions, l'OCPV a réalisé le suivi des marchés matérialisé par la collecte et l'analyse des données sur les produits (prix, flux commerciaux, niveau d'approvisionnement, zones de provenance), la diffusion de l'information du marché des produits vivriers, le traitement de ces données et la diffusion des résultats de cette analyse et des actions de visibilité.

- **Au niveau de l'analyse des données collectées**, 4410 fiches de prix de gros et 4312 fiches de prix de détail issues des structures déconcentrées de l'OCPV ont fait l'objet de centralisation et de traitement par le Service en charge du Système d'Information de Marchés (SIM).

De l'analyse des fiches, il ressort que :

- en ce qui concerne l'approvisionnement des marchés :
  - ✓ pour les céréales : la présence du riz, aussi bien local qu'importé a été permanente sur les marchés ;
  - ✓ pour les féculents : la banane plantain a été fortement présente sur les marchés au premier trimestre de l'année 2021. Progressivement, l'on note une présence timide à compter du début du deuxième trimestre pour aboutir à un faible niveau jusqu'au mois de septembre ;

- ✓ pour les légumes : niveau d'approvisionnement moyen dans l'ensemble, très faible au cours du premier trimestre ; bon niveau au deuxième trimestre qui correspond à la campagne légumière ;
  - ✓ pour les produits animaux : la viande de bœuf s'est caractérisée par une présence très moyenne sur les marchés.
- en ce qui concerne les prix des produits vivriers, il convient de retenir que dans l'ensemble, au cours de l'année 2021, les prix pratiqués sur les marchés d'Abidjan demeurent supérieurs à ceux de l'intérieur. Notons également qu'au cours de cette même année, les prix de certains produits ont enregistré une hausse par rapport à ceux pratiqués au cours de l'année 2020 notamment les céréales avec une évolution d'environ 8%, les féculés 6%, les légumes 6%, les produits animaux 10,5% et les produits halieutiques 2,5%. Mais certains produits comme la Banane plantain, l'igname bébête, Aubergine ndrowa et l'oignon violet de Galmi Niger ont connu une chute des prix, respectivement de 1%, 7%, 7% et 3%.

**Tableau 13- Evolution à la hausse des prix moyens de détail de certains produits de grande consommation**

DÉSIGNATION	PRIX 2020 (FCFA/KG)	PRIX 2021 (FCFA/KG)	EVOLUTION
<b>CEREALES</b>			
Maïs grain	275	320	<b>16</b>
Riz importé de grande consommation dénicachia	355	375	<b>6</b>
Riz local blanchi	500	515	<b>3</b>
<b>FECULENTS</b>			
Igname kponan	540	575	<b>6</b>
<b>LEGUMES</b>			
Piment frais	910	995	<b>9</b>
Gombo frais	690	710	<b>3</b>
Oignon blanc Hollande	480	500	<b>4</b>
Tomate SODEFEL	715	770	<b>8</b>
<b>PRODUITS ANIMAUX</b>			
Viande de bœuf avec os	2 180	2 445	<b>12</b>
Viande de bœuf sans os	2 480	2 700	<b>9</b>
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>			
Poisson chinchard	1 295	1 340	<b>3</b>
Poisson maquereau	1 275	1 305	<b>2</b>

*Source : OCPV*

- en ce qui concerne les flux commerciaux des produits vivriers, un volume total de 413 658 tonnes a été captés en 2021 contre 1 449 801 tonnes en 2020, soit une baisse de 71%.

**Tableau 14- Evolution des flux commerciaux (en tonnes) des produits vivriers enregistrés en 2020 et 2021**

FAMILLES DE PRODUITS	QUANTITES EN TONNES		VAR%
	Année 2020	Année 2021	Année 20/21
CEREALES	1 153 311	141 329	-88
FECULENTS	43 682	12 068	-72
FRUITS	27 577	55 465	101
LEGUMES	152 231	106 925	-30
NOIX	43 314	8 660	-80

OLEAGINEUX	21 919	32 485	48
PRODUITS ANIMAUX	173	310	79
PRODUITS HALIEUTIQUES	107	25 673	23 893
PRODUITS DERIVES	7 487	30 743	311
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 801</b>	<b>413 658</b>	<b>-71</b>

*Source : OCPV*

- **Au niveau de la diffusion de l'information du marché des produits vivriers**, 49 synthèses hebdomadaires de prix et 49 notes de conjonctures ont été produites et mises à la disposition de tous les acteurs à travers différents canaux de diffusion.
- **Au niveau des actions de visibilité de l'OCPV**, plusieurs évènements relevant du secteur vivrier ont été couverts et diffusés à travers les canaux (RTI 1, Radio Nationale, la Web Télé (« OCPV- TV »), Réseaux Sociaux (ocpv.civ), site internet ([www.ocpv-ci.com](http://www.ocpv-ci.com))), lors des activités de la Direction et de tous les services de l'OCPV et des évènements (Festival Kroubi 2021, JNVA 2021, Ateliers sectoriels, etc.).
- **Au niveau de la mise à jour de la liste des infrastructures de mise à marché**, on note la constitution d'une liste de 187 marchés pour la ville d'Abidjan dont 99 sont gérés par des privés et dédiés aux produits vivriers en général, à la vente de bétails et de la viande de porc. On retient également que 7 marchés du vivrier ont été sinistrés en 2021. Ce sont : les marchés publics (Marché Port Bouet 2 ancien, Marché Mamie Faitai) et les marchés privés (Marché Zan Konaté, Marché Essor, Marché Mouton, Marché Amondji et le Marché CCPV Déborah).
- **Au niveau de la gestion des Certificats de Provenance**, pour l'année 2021, la direction de l'OCPV a enregistré 78 commandes en provenance de l'ensemble des Antennes Régionales pour un montant 176 300 000 F CFA. Les recettes issues de la délivrance des Certificats de Provenance 2021 s'élèvent à 107 010 500 F CFA pour un objectif financier fixé à un montant de 122 150 000 F CFA soit un taux de réalisation de 87,61%.
- **Au niveau de l'appui-Conseil et Formations**, plusieurs activités ont été menées :
  - des séminaires de formation ont été réalisés en région, notamment à Korhogo avec 02 séminaires de formation portant sur l'élaboration des outils de gestion des OPA et sur le fonctionnement des organisations à l'endroit de 107 membres des 03 OPA ;
  - un accompagnement à la maturation et à la structuration des opérateurs (OPA, GIE, TPE, etc.) avec vingt-six (26) Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) d'Abidjan accompagnées en vue de migrer vers des OPA de type OHADA ;
  - une coordination des activités de 45 Fautières et de 413 OPA dans le cadre des appuis aux OPA pour le Fonds COVID-19.
- **Au niveau de l'assistance commerciale**, on note que :
  - 6 320 commerçants du vivrier ont été dénombrés dans la région du haut Sassandra
  - 668 OPA dont 50 faitières et 618 coopératives ont été identifiées selon l'Acte Uniforme de l'OHADA ;
  - 40 opérateurs ont exprimé leurs disponibilités, en termes de stock, estimées à 1 027 tonnes, soit 507 tonnes de produits sur pied et 520 tonnes de produits récoltés (au

magasin) puis 500 litres d'huile rouge ;

- 05 opérateurs ont exprimé leurs besoins portant sur 285 tonnes de produits et 40 litres de miel.
- **Au niveau de l'appui et l'accompagnement des acteurs à la recherche de financement**, l'OCPV a soumis en 2020 dans le cadre des Fonds COVID-19, un plan d'action au Gouvernement qui a été validé. Grâce au fonds obtenu, l'OCPV a appuyé 145 OPA issues de 10 régions et 02 Districts Autonomes à hauteur 110 750 000FCFA.
- **Au niveau de la gestion de la documentation**, l'OCPV a réalisé :
  - un plan de sauvegarde et de numérisation des documents en vue d'assurer la gestion électronique de la documentation ;
  - un catalogue d'une quarantaine de modules pas encore édité ;
  - une maquette du répertoire des coopératives ;
  - un téléchargement de 131 ouvrages de 24 thématiques autour de 262 mots clés.

### **2.2.2. Au titre du renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes**

Cette partie fait l'économie des rapports d'activités réalisées par la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC), du Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), de la Commission de la Concurrence (COMCO), du Conseil National de la Consommation (CNCO) et de la Direction de la Métrologie, du Contrôle Qualité et de la Répression des Fraudes (DMCQRF).

#### **2.2.2.1. Concernant la concurrence et la consommation**

Cette partie fait l'économie des rapports d'activités réalisées par la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère (DCCLVC).

- **Au niveau du contrôle des modalités d'organisation des ventes exceptionnelles**, notamment les ventes soldes et les ventes promotionnelles, on note :
  - l'organisation de deux (02) missions nationales de contrôle des ventes soldes, conformément aux périodes légales prescrites par le décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes ;
  - près de trois cents (300) structures commerciales ont été contrôlées pendant ces deux périodes réglementaires, avec une prédominance des boutiques des grandes surfaces comparativement aux commerces de proximité ;
  - près d'une dizaine de procès-verbaux (PV) pour défaut de publicité des prix rédigés ;
  - des constatations relatives au respect, des dispositions du décret n°2013-167 au niveau des grandes surfaces et commerces de proximité, notamment la publicité des prix, la véracité des prix réels ou prix barrés et l'octroi effectif des réductions ou avantages annoncés.

- **Au niveau de la réglementation communautaire relative à la concurrence**, plusieurs textes ont été élaborés :
  - s'agissant de L'UEMOA, il y a :
    - ✓ la Directive n°01/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002 relative à la transparence des relations financières d'une part, entre les Etats membres et les entreprises publiques et, d'autre part, entre les Etats membres et les Organisations internationales ou étrangères ;
    - ✓ la Directive n°02/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002 relative à la Coopération entre la Commission et les Structures Nationales de Concurrence des Etats Membres pour l'application des articles 88, 89 et 90 du Traité de l'UEMOA.
  - s'agissant de la CEDEAO, il y a :
    - ✓ le projet d'Acte additionnel amendant l'Acte additionnel portant création, attributions et fonctionnement de l'ARCC ;
    - ✓ le projet de Règlement portant attributions et composition du Conseil de l'ARCC ;
    - ✓ le projet de Règlement sur les procédures de l'ARCC ;
    - ✓ le projet de Règlement relatif aux règles de procédure en matière de fusions et acquisitions ;
    - ✓ le projet de Règlement relatifs aux règles de clémence et d'immunité en matière de concurrence.
  
- **Au niveau de l'enquête économique dans le secteur du ciment et du fer à béton**, on note que le prix de la botte de fer sur le marché est passé de 47 000 FCFA en janvier 2021 à 57 630 FCFA, soit une hausse annuelle de 22,62%. Quant au ciment, le prix de la tonne de ciment CPJ 42.5 pratiqué par les industriels est passé de 65 000 FCFA à 75 000 FCFA au plus fort de la crise énergétique. Cette hausse observée est due à des surestaries supportées par les cimentiers qui ont significativement relevé le prix de la tonne entre 9000 et 12 000 FCFA. Toutefois ce dernier s'est stabilisé autour de 63 000 FCFA une fois la crise passée.
  
- **Au niveau des relevés des prix dans le secteur du poisson et de la viande congelés**, il ressort que les catégories les plus prisées sont pour le poisson congelés sardinelle, du maquereau, du chinchard, du tilapia et du thon et pour la viande congelée, le rognon et les pattes de bœuf. Les raisons du renchérissement des prix dans le secteur du poisson sont également celles évoquées pour les matériaux de construction.
  
- **Au niveau du suivi de l'évolution des prix**, on note que vingt-quatre (24) missions de relevés des prix ont été effectuées par la DCCLVC dans le district d'Abidjan 2021. Il ressort de l'analyse générale de l'évolution des prix que :
  - sur cinquante-deux (52) produits de grande consommation sept (07) produits ont enregistré une baisse, soit 13,46%
  - quatre (04) produits sont restés stables soit 7,69% contre sept (07) produits stables, soit 19,44% en 2020

- quarante-deux (42) produits en hausse soit 80,76% contre dix (10), soit 27,77%, l'année 2020.

Au final, sur l'année 2021, les prix des produits de grande consommation ont enregistré des hausses comparativement à l'année 2020.

### 2.2.2.2. Concernant la lutte contre la vie chère

Les actions de lutte contre la vie chère ont été principalement réalisées par le CNLVC. A ce titre, il a mené diverses activités portant, entre autres, sur :

- la production et la publication de 52 bulletins d'information "Echos de marché" ;
- la production et la diffusion de 52 émissions hebdomadaire "C'est combien" ;
- la production et la diffusion de 22 émissions bimensuel "Le Consommateur" ;
- des publications régulières sur le site internet et la page Facebook du CNLVC ;
- des visites de terrain aux frontières pour faciliter l'approvisionnement en bétails ;
- l'appui financier de 2 millions FCFA et matériel de 20 millions FCFA accordé aux coopératives de la région du "Gbêkê" opérant dans la production vivrière ;
- la publication régulière de la campagne de sensibilisation sur le « consommer local » à travers les canaux d'information ;
- le suivi de l'installation de 29 comités locaux de lutte contre la vie chère.

### 2.2.2.3. Concernant la Commission de la Concurrence

La Commission de la Concurrence a été saisie d'un certain nombre de dossiers pour lesquels l'avis de la Commission était sollicité.

- **Au niveau de la communication de la Commission de la Concurrence**, on note :
  - l'organisation de deux (02) ateliers de sensibilisation sur la législation Communautaire et nationale de la concurrence à l'attention des Responsables des Services Juridiques des Départements Ministériels et de certaines Organisations professionnelles intervenants dans les activités économiques, le 15 juin 2021 et le 22 décembre 2021 ;
  - 5 rencontres entre la Commission de la Concurrence et cinq (05) Chambres de Commerce installées en Côte d'Ivoire du 10 au 21 juillet 2021.
- **Au niveau des saisines consultatives**, la Commission de la concurrence a porté des avis sur le plafonnement des prix du riz, de la farine boulangère de type 55, de l'huile de palme raffinée, de la viande de bœuf et du prix du kilogramme du poisson faux-thon.
- **Au niveau des saisines contentieuses**, elles concernent d'une part, les saisines ayant connu un début de traitement et dont l'instruction est en cours devant la Commission de l'UEMOA et, d'autre part, les nouvelles saisines enregistrées par la Commission au titre de l'année 2021 dont l'instruction est en cours ou est terminée. A ce niveau :
  - 6 dossiers ont été traités en collaboration avec la commission de l'UEMOA ;
  - 11 saisines enregistrées par la commission de la concurrence ;
  - 3 décisions ont été rendues par la commission de la concurrence.

#### 2.2.2.4. Concernant le Conseil National de la Consommation

Le CNCO, en tant qu'organisme paritaire consultatif, a pour but de créer un cadre de rapprochement entre les organisations professionnelles des consommateurs, les organisations patronales et l'Administration publique, de sorte, non seulement à instaurer un climat sain caractérisé par la confiance entre les différents acteurs socio - économiques, mais également, à maintenir chez ces acteurs, un sentiment d'appartenance. Cette année, il a mené diverses activités se rapportant à :

- une rencontre avec l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité et les associations de consommateurs et les acteurs importants de la production et de la commercialisation de l'électricité en Côte d'Ivoire, le 11 mai 2021 ;
- une rencontre avec 9 associations de consommateurs portant sur les propositions de solutions alternatives, afin de soulager les consommateurs face à la crise énergétique, en présence de 09 fédérations d'associations de consommateurs, le 14 mai 2021 ;
- l'organisation de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire du CNCO, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), le 02 juin 2021.

#### 2.2.2.5. Concernant la surveillance métrologique, le Contrôle Qualité et la répression des Fraudes

La DMCQRF a mené trois activités : des activités de contrôle métrologique légal, des activités spécifiques et des activités de répression des fraudes.

- **Au niveau du contrôle métrologique légal**, la DMCQRF a approuvé 3 modèles d'instruments de mesure dont un modèle est en cours d'approbation. Compte tenu de la COVID 19 et de la crise énergétique, elle a renforcé ses missions de sensibilisation auprès des opérateurs économiques pour le respect de la réglementation.
- **Au niveau des demandes d'agrément**, on retient que :
  - 45 demandes d'agrément ont été validées dont 15 nouvelles demandes et 30 demandes de renouvellement ;
  - 73 organismes ont été agréés en métrologie dans le domaine du pesage, du barèmage, des compteurs horokilométriques, de la pression, de la température et de l'électricité.
- **Au niveau des activités spécifiques**, on note :
  - le transfert, l'identification et la création d'un catalogue des instruments de mesure et des étalons de mesure stockés au LANEMA ;
  - l'élaboration de la cartographie des ponts bascules ;
  - l'inventaire et le raccordement des étalons de mesure.
- **Au niveau de la répression des fraudes**, la direction a mené des activités de surveillance du marché dans plusieurs secteurs (produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, de la viande, des poissons congelés et surgelés, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, des boissons, des jus de fruits et produits similaires et du lait et produits laitiers).
- **Au niveau du contrôle de la qualité et des normes**, la direction a mené plusieurs missions de prélèvement d'échantillons dans le secteur de retraitement de riz et des produits de grande

consommation. On note également que 7 agréments de retraitement du riz ont été accordés et une assistance technique aux structures intervenant dans le secteur des produits laitiers a été effectuée.

### **2.3. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Extérieur**

Les activités du programme Commerce Extérieur portent sur la promotion des échanges commerciaux et l'assistance aux structures d'import-export et le développement des accords commerciaux et des organisations du commerce. La mise en œuvre de ce programme a permis d'obtenir les résultats suivants :

#### **2.3.1. Au titre de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export**

La promotion des échanges commerciaux et l'assistance aux structures d'import-export englobent les activités de la Direction de la Promotion et de l'Appui à l'Exportation (DPAE) et de la Direction de la Régulation des Echanges (DRE), du Conseil National de l'Exportation (CNE) et de l'Association pour la Promotion des Exportations – Côte d'Ivoire (APEXCI).

##### **2.3.1.1. Concernant la promotion et l'assistance à l'exportation**

Les activités suivantes peuvent être mises à l'actif de la DPAE.

- **Au niveau de l'étude relative aux Mesures Non tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire**, on note que la mise en œuvre des recommandations a permis de maintenir l'indicateur « Politique Commerciale » du Millénium Challenge Corporation (MCC) au vert.
- **Au niveau de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Partenariat Economique du Royaume-Uni (UKTP)-Côte d'Ivoire**, on note le renforcement des capacités institutionnelles, la mise à niveau des entreprises exportatrices et la sélection de 35 entreprises sur 120 identifiées.
- **Au niveau de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale 2 (PACIR 2)**, une équipe d'assistance technique composée de 3 experts a été mobilisée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres international.
- **Au niveau de la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) Côte d'Ivoire-Union Européenne**, la DPAE a participé à la 5<sup>ème</sup> réunion en 2021 à Bruxelles en Belgique, du 16 au 23 octobre.
- **Au niveau de la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative SheTrades**, on note que **financé** par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) pour un montant de 5,54 millions de dollars US sur une période de 4 ans (2019 – 2023), ce programme a permis l'identification de 30 PME dans la sous-région et 10 000 ménages agricoles. En Côte d'Ivoire, la cible a été fixée à 24 PME et 2 500 ménages agricoles dans les secteurs de l'anacarde, le karité et le manioc.

- **Au niveau de la participation de la Côte d'Ivoire à la 2<sup>ème</sup> édition de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF 2021), du 15 au 21 Novembre 2021, à Durban, en Afrique du Sud,** plusieurs activités ont meublé l'agenda de la délégation ivoirienne, notamment :
  - la présentation des opportunités d'investissements au travers des projets privés et de Partenariats Public-Privé (PPP) de la Côte d'Ivoire ;
  - la conclusion d'accords commerciaux et d'investissement (protocoles, MoU, etc.) par la délégation ivoirienne dans le cadre d'échanges interentreprises et entre Secteur public et Secteur privé, soit 42 intentions de coopération commerciale pour plus de 15 milliards FCFA de transactions et des manifestations d'intention de financements d'investissements dans les domaines énergétique et des BTP pour un montant de 215 milliards FCFA ;
  - l'organisation d'une Journée Côte d'Ivoire, tenue le mercredi 17 novembre 2021, qui a permis de présenter et promouvoir les opportunités d'investissement et les attractions touristiques, artisanales et culturelles de la Côte d'Ivoire ;
  - l'exposition de produits « Made in Côte d'Ivoire » et d'offres de services animées par vingt (20) entreprises ivoiriennes, le Conseil du Café-Cacao, le Conseil du Coton et de l'Anacarde, la CGECI, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'APEXCI.
 Il convient, par ailleurs, de souligner que la Côte d'Ivoire est sélectionnée pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de l'IATF en 2023.

### 2.3.1.2. Concernant la régulation des échanges

Au titre de la facilitation des échanges commerciaux, la Direction de la Régulation des Echanges a réalisé trois (03) activités. Il s'agit de (i) faire aboutir la pleine opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) par le développement et l'implémentation de modules additionnels identifiés, (ii) poursuivre la mise en œuvre du Programme de Vérification de la Conformité (VOC) et (iii) faire le suivi administratif du fonctionnement du Portail Web d'Informations Commerciales (PWIC).

- **Au niveau de l'opérationnalisation du GUCE-CI S.A,** 20 modules ont été finalisés et mis en production sur les 32 identifiés (y compris les nouveaux modules). Cela correspond à un taux d'opérationnalisation de 62,5%
- **Au niveau de la mise en œuvre du programme VOC,** 26 435 certificats de conformité (CoC) qui ont été délivrés au 30 novembre 2021.
- **Au niveau du suivi du portail Web d'Information Commerciale (PWIC),** le développement et l'administration-web du portail sont réalisés par les équipes techniques du GUCE-CI SA. Une nouvelle version, revue et améliorée dans ses aspects fonctionnels, a été déployée en juin 2021.

### 2.3.1.3. Concernant le Conseil National de l'Exportation

Le CNE, outre les activités inscrites au PAP, a réalisé des activités d'appui à la coordination de projets/programmes, d'actualisation de sa base de données et de participation aux conférences, séminaires et autres travaux.

- **Au niveau de l'Appui à la coordination de projets/programmes**, on note :
  - la réalisation du Projet de Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation, financé par l'Union européenne ;
  - l'appui à la réalisation du Projet P115 « Appui au commerce et aux préparatifs Post-APE en Côte d'Ivoire », financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme TradeCom2 ;
  - l'appui à la mise en œuvre du Programme Britannique pour le Développement du Commerce (United Kingdom Trade Partnerships UKTP) ;
  - la coordination de l'étude des performances relatives à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) 2015-2019 ;
  - le démarrage de l'appui à la mise en œuvre du Projet "Digitalisation du Commerce Mondiale (DGT)" issu du partenariat DPDHL et la GIZ.
- **Au niveau de l'actualisation de la base de données du CNE**, une opération de collecte de données auprès des entreprises, organisations professionnelles et faitières des filières prioritaires de la SNE a été réalisée à Korhogo et Bouaké.
- **Au niveau de la participation aux conférences et séminaires**, le CNE a participé à des séminaires et ateliers de renforcement de capacité.
- **Au niveau de la Communication et du Partenariat**, le CNE a renforcé sa visibilité à travers l'utilisation des réseaux sociaux, la diffusion continue d'un bulletin d'information hebdomadaire numérique dénommé : « la Dépêche de l'Exportateur », la production d'un webmagazine dénommé « le Bulletin de l'Exportateur\_ BEX », la signature de différentes conventions avec les partenaires techniques et financiers.

**Image 6- Atelier sur la gestion de la SNE, juin 2021**



*Crédit : CNE*

#### **2.3.1.4. Concernant l'Association pour la Promotion des Exportations (APEX-CI)**

L'APEX-CI a réalisé les activités suivantes :

- **Au niveau du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles**, 100 PME ont été formées sur le renforcement de leur résilience face au COVID-19.
- **Au niveau de la préparation à l'exportation**, plusieurs travaux ont été organisés sur des programmes d'assistance et d'accompagnement des exportateurs ivoiriens, dans le cadre de la digitalisation des formalités à la facilitation du commerce extérieur.
- **Au niveau des missions commerciales, fora et salons**, l'APEX-CI a participé à plusieurs missions en Afrique et en Europe. Il s'agit, notamment :
  - du Forum des Bâisseurs de l'Economie africaine, juin 2021, Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
  - de l'Expo Dubaï, Exposition Universelle, Dubaï (Emirats Arabes Unis) ;
  - du Centre de Prospective Economique, le 12 au 15 septembre 2021, Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
  - du Forum Club Développement Afrique : ZLECAF et enjeux de production made in Côte d'Ivoire, le 9 décembre 2021, Sofitel Hôtel Ivoire, Abidjan ;
  - du Forum du secteur africain, le 10 au 13 novembre 2021, au Caire (Egypte) ;
  - de la Foire Intra-Africaine du Commerce (IATF), le 15 au 21 novembre 2021, Durban (Afrique du Sud) ;
  - au Forum Economique Afrique du Sud-Côte d'Ivoire, le 2 au 3 décembre 2021, à Abidjan (Côte d'Ivoire).
- **Au niveau du développement du partenariats stratégiques**, l'APEX-CI a scellé de nombreux partenariats à l'échelle nationale, sous-régional, régional et international. On retient que :
  - 2 partenariats ont été conclus avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration africaine et de la Diaspora et le Ministère de l'Economie et des Finances ;
  - 2 partenariats ont été signés avec l'UEMOA et le Réseau des OPC- UEMOA ;
  - 2 MoU ont été signés avec l'ASMEX (Association des Exportateurs Marocains) et Singapour. Ces MoU visent le partage d'expérience avec les entreprises exportatrices ivoiriennes afin d'accroître les échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire.
- **Au niveau de la facilitation, du lobbying et du partenariat**, on note :
  - une assistance apportée en matière de facilitation pour les inscriptions de la délégation ivoirienne lors des activités de la Foire intra-africaine du commerce ;
  - une facilitation apportée pour l'obtention du visa douanier AGOA avec le concours de la société O' Design, spécialisée dans la production d'articles vestimentaires ;
  - une contribution apportée en tant qu'Ambassadeur IATF 2021 pour l'organisation de la tournée de promotion (Roadshow) lors de la 2<sup>ème</sup> édition de la tournée de l'IATF 2021) à l'Hôtel Radisson Blu dans le cadre du lobbying ;
  - des opérations de lobbying avec la CGECI pour la prise en charge des opérateurs économiques ivoiriens pour la mission IATF et pour la mobilisation du secteur privé incluant une délégation du patronat ivoirien à IATF 2021 ;

- un lobbying fait auprès des collègues Ambassadeurs IATF ainsi que les principaux pays africains participants en faveur de la candidature de la Côte d'Ivoire, présentée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la Foire Intra-Africaine du Commerce à Abidjan en 2023.
- **Au niveau de la communication**, plusieurs actions ont été menées pour une meilleure visibilité de l'APEX-CI sur Internet, les réseaux sociaux (Facebook, twitter) pour des publications sur la ZLECAF, sur l'AGOA et lors des événements auxquels l'APEX-CI a invité à participer au niveau communautaire, régional et continental.
- **Au niveau de participation à divers programmes**, on note que l'APEX-CI a participé :
  - au programme 'Talents africains à l'international' qui est un accord signé entre la Commission de l'UEMOA et la Coopération française avec un financement d'amorçage de 520 000 Euros ;
  - au programme de suivi des indicateurs du MCC ;
  - au programme d'attractivité de l'Agence pour le Commerce et l'Assurance (ACA/ATI) ;
  - au programme – pilote de la ZLECAF en Côte d'Ivoire.

### **2.3.2. Au titre du développement des accords commerciaux et des organisations du commerce**

Cette partie fait l'économie des rapports de la Direction de la Coopération Internationale et Sous régionale (DCISR) et la Direction de la Commercialisation des Produits de Base (DCPB).

#### **2.3.2.1. Concernant le développement des accords commerciaux**

Les activités exécutées par la DCISR, portent sur le développement de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale.

- **Au niveau du développement de la coopération bilatérale**, on note que :
  - la 2<sup>ème</sup> Session de la Grande Commission Mixte de Coopération Côte d'Ivoire-Nigeria, tenue du 04 au 06 novembre 2021 à Abidjan, a permis aux parties de plancher sur les difficultés liées à la mise en œuvre de l'Accord de Coopération Commerciale Bilatérale signé le 1<sup>er</sup> août 2013 à Abuja et de s'accorder sur la mise en œuvre effective des activités du Comité Paritaire de Suivi et d'Evaluation de l'Accord ;
  - la 1<sup>ère</sup> Session de la Grande Commission Mixte de coopération Côte d'Ivoire-Afrique du Sud, tenue du 19 au 21 octobre 2021 à Abidjan, a permis aux parties de se féliciter de la signature de l'Accord de coopération entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Johannesburg ;
  - plusieurs concertations et négociations sanctionnées par trois projets d'Accords de coopération commerciale sont en cours de finalisation avec la Russie, la Chine et le Vietnam.
- **Au niveau du développement de la coopération régionale**, on note que :
  - la seconde phase des négociations de la ZLECAF a été lancée en 2021 avec de nouvelles

- thématiques concernant les services (investissement, politique de concurrence, droits de propriété industrielle, commerce électronique...) et règles d'origine en suspens ;
- la participation à la Mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire (APEi) Côte d'Ivoire-Union Européenne (CI-UE)), ratifié le 23 août 2016 et en vigueur depuis septembre 2016 et, Côte d'Ivoire-Royaume Uni (CI-RU), ratifié le 23 décembre 2020 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
  - la participation à la 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail TEC, Valeur en douane, Procédure et Régimes douaniers, tenue du 25 au 29 octobre 2021 par visioconférence et de 4<sup>ème</sup> réunion du Comité Consultatif de l'Union Douanière et de la Libre Circulation (CCUDLC), tenue du 07 au 09 décembre 2021 à Ouagadougou.
- **Au niveau du développement de la coopération multilatérale**, on note que les 22 et 23 septembre 2021, un séminaire a été organisé sur les développements récents dans le cadre des négociations à l'OMC, en prélude à la 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle (CM12) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui n'a pu se tenir comme prévu du 30 novembre au 03 décembre 2021, en raison de la pandémie due à la COVID-19. Il s'agit des "Initiatives conjointes" lancées à l'OMC à partir de la CM11 tenue en 2017 à Buenos Aires.

### **2.3.2.2. Concernant le développement de la commercialisation des produits de base**

La DCPB a réalisé les activités suivantes :

- **Au niveau des réunions nationales ou internationales**, on note la participation à :
  - la réunion du groupe des pays producteurs, membres de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), tenue par vidéoconférence le 11 janvier 2021 ;
  - la réunion du Comité de Pilotage Banane, tenue le 18 janvier 2021 à la Cellule de Coordination de la Coopération CI /UE au Plateau ;
  - la présentation du projet de film Café Robusta et le Revenu de Subsistance tenue par vidéoconférence le 27 janvier 2021 ;
  - la rencontre sous régionale de l'Organisation Internationale du Café (OIC) Afrique - francophone sur le groupe de travail public privé de l'OIC sur le café (CPPTF) et préparation de la 129<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil International du Café, tenue le vendredi 19 mars 2021 par vidéoconférence ;
  - la réunion préparatoire relative à la participation de la Côte d'Ivoire à la 14<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments, tenue le 06 avril 2021, en présentiel à l'immeuble Postel 2001, sis au Plateau ;
  - la réunion du Comité Technique en charge de la filière palmier à huile, 20 octobre 2021 ;
  - la réunion de coordination pour les membres exportateurs du Groupe de Travail sur la gestion de l'offre par vidéoconférence, le 09 juin 2021 ;

- la 18<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord International sur le Café, tenue le 21 octobre 2021 par vidéoconférence ;
  - au 1<sup>er</sup> Sommet Mondial Virtuel sur le Caoutchouc tenu en Côte d'Ivoire du 8 au 11 juin 2021.
- **Au niveau des sessions ordinaires ou extraordinaires**, on note la participation à :
    - la 103<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil International du Cacao, tenue par vidéoconférence du 19 au 23 avril 2021 ;
    - la 35<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil International du Cacao de l'ICCO tenue par vidéoconférence du 06 au 08 juillet 2021 ;
    - la 104<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao, tenue du 21 au 30 septembre 2021 par vidéoconférence ;
    - la 130<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil International du Café de l'Organisation Internationale du Café (OIC), tenue du 09 au 10 septembre 2021 ;
    - la 36<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil International du Cacao de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), tenue du 15 au 16 décembre 2021 ;
    - l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Organisation InterAfricaine du Café (OIAC), tenue par vidéoconférence le 29 avril 2021.
- **Au niveau des ateliers, séminaires et conférences internationales**, on note la participation à :
    - l'atelier d'évaluation finale : Mesures d'Accompagnement 2012 au Programme Banane Côte d'Ivoire, tenue le 20 octobre 2021 ;
    - la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale Inter-Mangue, tenue du 17 au 18 novembre 2021 à Eden Golf Hôtel d'Abidjan ;
    - l'atelier de finalisation et de validation technique du rapport de la revue biennale de la Côte d'Ivoire, du 06 au 08 juillet 2021 ;
    - au séminaire d'informations sur les développements récents dans le cadre des négociations à l'OMC, les 22 et 23 septembre 2021.
- **Au niveau des procédures et du traitement des dossiers**, on note :
    - l'initiation de la procédure de ratification du nouvel Accord de l'Organisation InterAfricaine du Café (OIAC) ;
    - le traitement du dossier relatif à la demande d'autorisation d'achat de café vert par OLAM;
    - la participation aux travaux sur la révision de l'Accord International sur le Cacao (AIC) de 2010, le 20 mai 2021.

#### **2.4. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Développement Industriel**

Les activités du Programme Développement Industriel portent sur (i) la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité, (ii) le renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels et (iii) la promotion de l'innovation et du

développement technologique.

### 2.4.1. Au titre de la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle

Cette section prend en compte les activités menées par la Direction de la Production et de la Compétitivité Industrielle (DPCI), la Direction de l'Appui et du Suivi des Investissements Industriels (DASII), la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle (DISI), l'Agence de Gestion et Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI), l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI), le Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) et l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE).

#### 2.4.1.1. Concernant la production et la compétitivité industrielles

La DPCI a réalisé les activités suivantes :

- **Au niveau du développement de l'Agro-industrie**, on retient :
  - S'agissant des conventions signées dans le cadre du DUS différencié appliqué aux produits transformés du cacao :
    - ✓ les sociétés CARGILL-COCOA, ICP (Ivoire Cocoa Processing), SACO, Olam Cocoa Processing (OCP), PLOT ENTREPRISE et CCB ont atteint respectivement 95%, 106%, 100,67%, 67,12% 55,42% et 197,41% de leurs objectifs contractuels de transformation locale de fèves de cacao pour la campagne 2020-2021 ;
    - ✓ la quantité totale de fèves transformées par l'ensemble des entreprises évaluées est de 525 266,923 tonnes pour 570 273 tonnes attendus, soit un taux de réalisation de 92,10%.

**Tableau 15- Réalisations des objectifs contractuels sur les 4 années de mise en œuvre du DUS**

	<b>Année 1 2017/2018</b>	<b>Année 2 2018/2019</b>	<b>Année 3 2019/2020</b>	<b>Année 4 2020/2021</b>
Objectifs contractuels (en tonnes)	454 873	498 824	488 473	551 473
Réalisations (en tonnes)	468 780	467 918	489 180	496 673,572
Taux de réalisation (%)	103,6%	94%	100,14%	90,06%

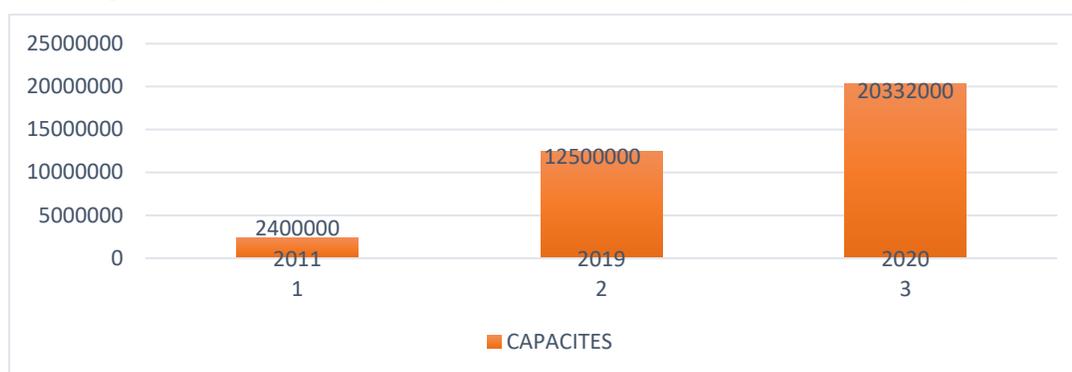
*Source : DPCI*

- S'agissant des travaux relatifs au Projet de Développement Intégré de la chaîne de valeur du Cacao (PDIC), le coût total du projet est de 648 000 000 millions USD dont (i) 305 000 000 USD par la Banque Mondiale, financement IDA SUF, (ii) 210 000 000 USD par le Conseil du Café-Cacao/Gouvernement, (iii) 120 000 000 USD par le Secteur Privé et (iv) 13 000 000 USD par le cadre du Plan d'Investissement Forestier (PIF 1 et 2).
- S'agissant de la filière hévéa :
  - ✓ la signature de 12 conventions avec les entreprises de transformation de l'hévéa portant sur un volume global de caoutchouc naturel transformé d'au moins 400 000 tonnes sur une période de 4 ans (2020 à 2023) ;

- ✓ l'augmentation de la production usinée de 39 875 tonnes sur un engagement cumulé de 63 364 tonnes, soit 61% par les 12 entreprises signataires des conventions.
- S'agissant de la Filière Oléagineuse :
  - ✓ 99 936 tonnes de graines de coton ont été livrés aux tritrateurs, soit 95% des prévisions dont 62 158 tonnes pour COTRAF, 24 861 tonnes pour AITTPA, 12 917 tonnes pour APMUT ;
  - ✓ l'interdiction par le Conseil Coton et Anacarde de l'exportation de la graine de coton pour la campagne 2021-2022.
- S'agissant de la filière sucre :
  - ✓ l'estimation des besoins en sucre à importer en 2021 est de 44 000 tonnes dont 22 000 tonnes de sucre blanc ;
  - ✓ la prise de l'ordonnance n°2021-299 du 16 juin 2021, fixant les conditions d'importation du sucre destiné aux entreprises industrielles l'utilisant comme intrant ;
  - ✓ la signature du contrat plan entre l'Etat et les entreprises sucrières le 01 mai 2021 ;
  - ✓ le suivi de la mise en œuvre des contrats plans.
- S'agissant de la filière coton/textile :
  - ✓ des visites des sites de productions des entreprises COTIVO à Agboville, UTEXI-CI à Dimbokro et FTG à Bouaké en vue de rechercher des solutions pour relancer les entreprises textiles de Côte d'Ivoire ;
  - ✓ une note élaborée à l'attention de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour lui présenter la situation de ces entreprises et des propositions de solution ;
  - ✓ une Communication en Conseil des Ministres élaborée pour la mise en œuvre d'un plan global de relance des activités des unités textiles suite à des rencontres menées avec les responsables de ces entreprises.
- S'agissant de la filière boisson, un encadrement, une assistance et un suivi relatif à l'hygiène et à la qualité des entreprises de la filière ont été menés.
- S'agissant de la filière Anacarde, la DPCI a participé à la 4<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des pays membres du Conseil International Consultatif du Cajou du 17 au 20 décembre 2022 à Yaoundé au Cameroun.
- **Au niveau du développement des industries non agricole**, on note :
  - S'agissant du dossier Ciment, les activités réalisées dans le cadre du développement du secteur du ciment ont porté sur les points ci-après :
    - ✓ pour la modification de la norme sur le ciment, les avis de tous les acteurs notamment les deux associations des cimentiers APC-CI et ACCI ainsi que la CGECI, ont été obtenus, matérialisés par les courriers d'avis favorables pour l'homologation de cette norme suivie de quelques recommandations formulées par la CGECI ;
    - ✓ pour le suivi des entreprises du secteur de la cimenterie, il convient de noter que la capacité de production a atteint près de 20 332 000 tonnes avec l'installation de sept

(7) nouvelles unités de production de ciment d'une capacité additionnelle de 7 782 000 tonnes opérationnelles en 2021.

**Figure 6- Evolution des capacités de production du ciment en fonction du temps**



**Source :** DPCI

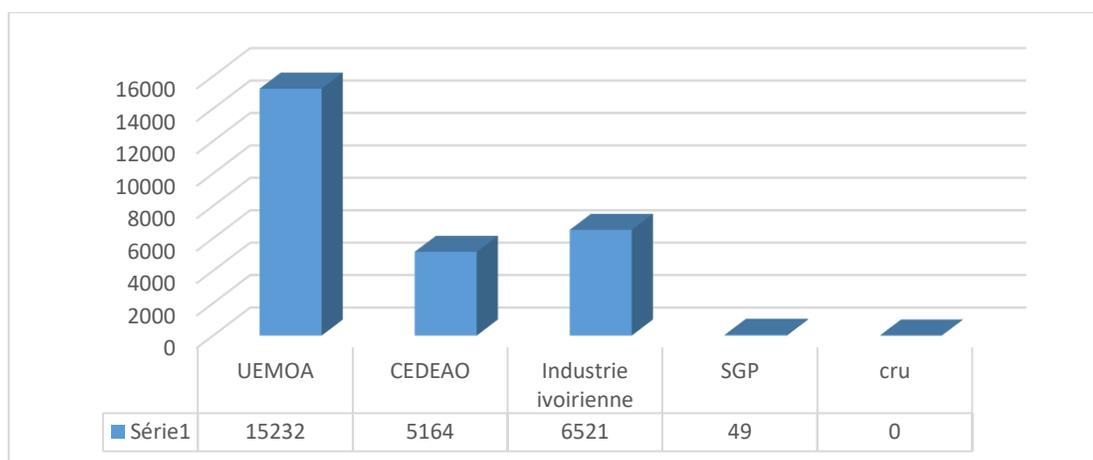
- S'agissant du développement de l'industrie Pharmaceutique, les activités réalisées ont permis d'obtenir les résultats suivants :
  - 4 demandes d'accords de principes ont été enregistrée en 2020 et 2021 et 04 avis favorables délivrés ;
  - 4 unités industrielles sont en cours d'installation, particulièrement dans la zone franche de Grand-Bassam ;
  - 14 unités industrielles disposent d'une licence portant création et exploitation, dont 12 sont en activité.
- S'agissant du développement de l'industrie de montage automobile, l'arrêt de production de la marque « Logan » en fin d'année 2021 a été notifié.
- S'agissant de la mise en œuvre du PCP, les résultats suivants ont été obtenus :
  - ✓ l'élaboration et l'adoption des documents techniques dans la phase préparatoire du PCP ;
  - ✓ la sélection des Experts Nationaux ;
  - ✓ l'élaboration des critères et de la procédure de sélection du coordonnateur national ;
  - ✓ la réalisation de l'étude sur le diagnostic industriel ;
  - ✓ le chronogramme révisé de mise en œuvre du PCP ;
  - ✓ le Plan de contingence du fait de la pandémie de COVID 19 ;
  - ✓ les travaux préparatoires pour l'organisation de la cérémonie de lancement officiel du PCP ;
  - ✓ la validation des TDR de la cérémonie de lancement du PCP ainsi que du Budget ;
  - ✓ l'organisation de l'atelier national par vidéo conférence pour la validation du rapport diagnostic industriel ;
  - ✓ l'élaboration de la synthèse du rapport diagnostic industriel et la transmission à la Primature ;
  - ✓ l'élaboration et la validation du cadre institutionnel de mise en œuvre et du suivi du PCP avec notamment la mise en place du Comité de Pilotage, du Comité Technique

des Donateurs et Mécanisme de Mobilisation des Ressources, du Comité Technique du suivi de la mise en œuvre du PCP ;

- ✓ la définition des domaines d'activités prioritaires proposées dans le cadre du PCP ;
- ✓ la liste des expertises nécessaires à la programmation et à la mise en œuvre du PCP.

- **Au niveau de la gestion de l'impact de la crise énergétique sur les entreprises industrielles**, on note :
  - la mise en place d'un comité de veille d'urgence pour prendre en charge les préoccupations des industriels victimes du déficit de production d'électricité estimé à plus de 200 mW/jour ;
  - l'organisation de rencontres et de consultations avec les opérateurs des secteurs spécifiques tels que la cimenterie, la meunerie, les huileries, etc. pour examiner leurs préoccupations et apporter des solutions idoines ;
  - l'encadrement des importations afin d'éviter les importations massives de produits industriels sur le marché national et protéger les industries ;
  - l'élaboration de plusieurs Communications en Conseil des Ministres pour informer régulièrement le Gouvernement sur l'évolution du marché et lui soumettre des mesures de soutien aux industriels et aux ménages.
- **Au niveau de la stratégie de développement des clusters industriels**, on note la mise en place des groupes de travail à l'effet de réfléchir et proposer, pour chacun des clusters, un état des lieux, les défis et les mesures de soutien au développement des clusters.
- **Au niveau de la constitution d'une base de données sur les statistiques industrielles**, une équipe technique a été mise en place en vue de collecter les informations auprès des entreprises de les traiter.
- **Au niveau des appuis aux exportations**, on note :
  - S'agissant des Demandes d'actualisation des Nomenclatures Tarifaires et Statistiques des produits industriels reconnus d'origine communautaire en CI, trois (3) décisions portant actualisation des Nomenclatures Tarifaires et Statistiques (NTS) des produits industriels reconnus d'origine communautaire ont été délivrés aux sociétés suivantes : SATOCI, PALMCI et SITAB INDUSTRIES.
  - S'agissant des demandes de reconnaissance de l'origine communautaire UEMOA des produits industriels obtenus en Côte d'Ivoire,
    - ✓ 14 décisions sur 22 demandes portant reconnaissance de l'origine communautaire des produits industriels ont été délivrées au profit des entreprises ;
    - ✓ 7 demandes sont en cours de traitement ;
    - ✓ une demande est non recevable.
  - S'agissant de la délivrance des Certificats d'Origine (CO), 26 966 certificats d'origine ont été traités et délivrés aux opérateurs économiques répartis comme suit :

**Figure 7- Répartition des CO délivrés aux opérateurs économiques selon leur origines**



*Source : DPCI*

- S'agissant des certificats de fabrication et de vente libre, 36 certificats de fabrication et de vente libre ont été délivrés au profit des 03 sociétés et 2 demandes formulées par les sociétés MIPA et OSCAR COSMETICS sont en cours de traitement.

#### **2.4.1.2. Concernant le développement de la compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire**

- **Au niveau de la mise en œuvre des programmes PNRMN/ PARCSI**, on note que :
  - les recrutements des entreprises pour ces programmes ont pris fin en mars 2021 ;
  - l'accompagnement technique des entreprises déjà en portefeuille s'est poursuivi jusqu'à fin 2021 avec performance.

**Tableau 16- Réalisations globales du PNRMN et du PARCSI par rapport au budget 2021**

Rubriques	Budget 2021	Réalisations à fin déc. 2021	Taux de réalisation	Réalisations 2020	Evol 21/20
Nombre d'entreprises adhérentes	10	03	30%	7	-57%
Nombre d'entreprises accompagnées en Diagnostic – Plan de Mise à Niveau et Business Plan	10	07	70%	21	-67%
Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en place de Système de Management de la Qualité	05	00	0%	02	-
Nombre d'entreprises accompagnées en AT in situ, études et conseils	30	46	153%	36	+27%
Nombre d'entreprises accompagnées pour la levée de Fonds	20	16	80%	5	+220%
Nombre de fonds levés	10	9	90%	2	+450%

*Source : DPCI*

- 26 entreprises ont passé avec succès leur certification à la mise en place d'un SMQ (ISO 9001 (15 entreprises), HACCP (5 entreprises), FSSC 22000 (1 entreprise), ISO QSE (1

entreprise) et ISO 14001 (1 entreprise)).

- les actions d'assistance technique ont été portées sur :
  - ✓ l'amélioration de l'information financière par la mise en place d'un système de gestion administrative, financière, comptable et analytique (35% des actions) ;
  - ✓ l'amélioration de la productivité industrielle et des rendements par la mise en place du Lean management, d'outils de pilotage de la production et d'une politique de gestion de la maintenance (28% des actions) ;
  - ✓ l'optimisation de la chaîne logistique (20% des actions) ;
  - ✓ l'optimisation des processus et activités marketing et ventes (15% des actions) ;
  - ✓ le renforcement de la fonction méthodes (2% des actions) ;
  - ✓ l'amélioration du Lay-out et réaménagement des lignes de production - élaboration de cahiers de charges d'équipements (2% des actions).

Les résultats cumulés d'octobre 2016 à décembre 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 17-Réalisations des objectifs du PNRMN de 2016 à 2021**

RUBRIQUES	REALISATION CUMUEES AU 31/12/2021	PNRMN	
		Objectifs	% réalisation
Entreprises adhérentes	115	120	96%
Diagnostic – Plan de mise à niveau – Plan d'affaires	90	120	75%
Actions de Mise à niveau (AT in situ / Etudes & conseils)	104	120	87%
Mise en place Système de Management de la Qualité	48	60	80%
Facilitation à l'accès au financement	30	120	25%
- Nombre de succès obtenus	18		
- Financement levés (en millier F CFA)	6 036 856	-	-

*Source : DPCI*

**Tableau 18-Réalisations des objectifs du PARCSI de 2016 à 2021**

RUBRIQUES	REALISATION CUMUEES AU 31/12/2021	PARCSI	
		Objectifs	% réalisation
Entreprises adhérentes	116	50	232%
Diagnostic – Plan de mise à niveau – Plan d'affaires	90	50	180%
Actions de Mise à niveau (AT in situ / Etudes & conseils)	104	50	208%
Mise en place Système de Management de la Qualité	48	50	96%
Formation des cadres des entreprises adhérentes	305	250	122%
Facilitation à l'accès au financement	30	50	60%
- Nombre de succès obtenus	18	-	-
- Financement levés (en millier F CFA)	6 036 856	-	-

*Source : DPCI*

- **Au niveau de la mise en œuvre du PACIR 2**, on note les résultats suivants :

**Tableau 19- Réalisations par rapport au budget 2021 (de janvier à décembre 2021)**

Rubriques	Budget 2021	Réalisations fin déc. 2021	Taux de réalisation
Nombre d'entreprises adhérentes	50	80	160%
Nombre de Diagnostic global et Plan de Mise à Niveau élaborés	50	70	140%
Nombre de Business Plans élaborés	25	29	116%
Nombre d'entreprises accompagnées pour la mise en œuvre de leurs plans de mise à niveau (missions AT in situ, études et conseils)	30	60	200%
Nombre d'entreprises accompagnées pour la levée de Fonds	05	02	40%
- Nombre de succès obtenus		01	
- Financement levés (en millions F CFA)		40	

*Source : DPCI*

**Tableau 20 Répartition sectorielle des entreprises recrutées à fin octobre 2021-**

Secteur	Nombre d'entreprises	Poids du secteur (en %)
Fruits	22	31
Légumes	13	19
Manioc	10	14
Coton – Textile	07	10
Noix de cajou – Karité	06	9
TIC	05	7
Caoutchouc – Plastique – Recyclage	04	6
Cuir	02	3
Energie renouvelable	01	1
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>100</b>

*Source : ADCI*

- **Au niveau des journées d'information et de sensibilisation et communication**, on relève :
  - l'organisation de deux (02) ateliers d'information et de sensibilisation pour l'année 2021 ;
  - la réalisation d'une campagne de communication pour assurer la visibilité du programme démarré en octobre 2021 sur les réseaux sociaux et sur les supports classiques (Affichage à Abidjan et à l'intérieur du pays, radio Fréquence2, Cocody FM et Radio Yopougon, presse Fraternité Matin, Soir Info et Gbich).
- **Au niveau l'appui de 10 millions de la Commission de l'UEMOA**, on note l'organisation d'un atelier de formation les 4 et 5 novembre 2021 et le renforcement de la communication en faveur du PACIR 2

### 2.4.1.3. Concernant l'appui et le suivi de l'investissement industriel

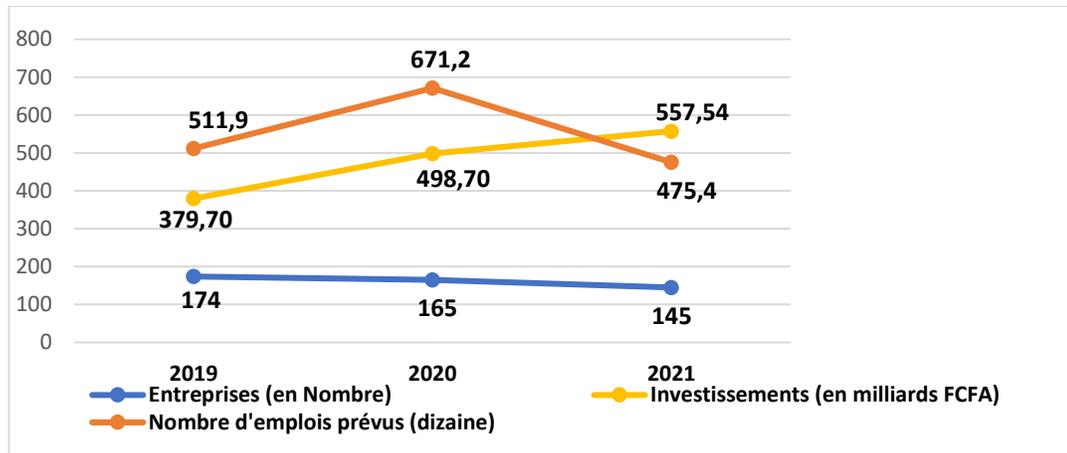
Les activités réalisées par la DASII sont :

- **Au niveau des investissements réalisés dans le secteur industriel**, on note que :
  - la Direction a participé à 18 sessions du comité d'agrément à l'investissement. Il ressort qu'au troisième trimestre :
    - ✓ 145 entreprises ont obtenu un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des Investissements contre 165 entreprises en 2020 et 174 entreprises en 2019,

sur la même période ;

- ✓ le montant total des investissements projetés est estimé à 557,54 milliards F CFA contre 498,7 milliards F CFA en 2020 et 379,7 milliards F CFA en 2019, sur la même période, soit des hausses respectives de 11,9% et 46,8% ;
- ✓ les prévisions de création d'emplois permanents s'élèvent à 4 754 emplois contre 6 712 emplois en 2020 et 5 119 emplois en 2019 sur la même période, soit des baisses respectives de 29,17% et 07,13%.

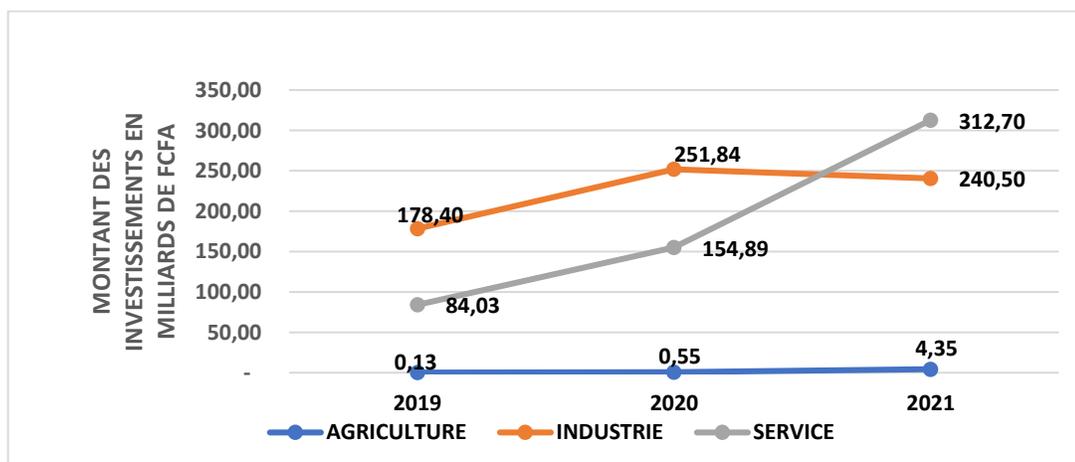
**Figure 8- Evolution des projets d'investissements en nombre d'entreprises et d'emplois ainsi qu'en montant de 2019 à 2021**



*Source : DASII*

- ✓ l'analyse sectorielle des projets agréés fait ressortir que les investissements prévus concernent principalement le secteur des services (56,08%) et le secteur industriel (43,13%).

**Figure 9- Evolution des investissements par secteur d'activité**



*Source : DASII*

- 62 entreprises ont achevé leurs investissements à 294,2 milliards FCFA contre 174,6 milliards FCFA projetés (soit 168,49% de réalisation). Ces entreprises ont créé 2481 emplois contre 1240 emplois initialement prévus, soit 200% de réalisation ;

- la DASII a participé à 44 visites de constat de fin d'investissement conjointement avec le CEPICI.
- **Au niveau de l'appui aux entreprises en difficulté**, on relève que 41 dossiers d'entreprises ont été approuvés par le Comité de Gestion d'un montant octroyé de 8 372 000 000 FCFA et reparti comme suit :
  - BTP (26,8%), du Commerce (26,8%), de l'Agro-industrie (12,2%), des Transports (7,3%), de l'Imprimerie (4,9%), de l'Industrie (4,9%) et du Tourisme et de l'hôtellerie (2,4%).
  - Abidjan (75,6%), dans la ville d'Azaguié (2,4%) et dans la ville de Kongasso (2,4%), dans la ville de Tankessé représentent (2,4%) et dans la ville Daloa (2,4%) etc.
- **Au niveau recherche et appui des opportunités de création et de développement d'unités industrielles**, on note que dans la mise en place du Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI) :
  - des AMIs pour le recrutement d'un consultant et la réalisation de deux études structurantes (études techniques d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba (Aboisso), études de la monographie des zones industrielles existantes de San-Pedro) ont été lancés ;
  - les processus de recrutement du consultant national pour la gestion du projet et de l'auditeur externe ont été lancés.
- **Au niveau de l'accompagnement des opérateurs économiques industriels pendant la réalisation de leurs investissements**, il faut relever la mise en place une cellule de suivi des projets industriels auprès des investisseurs afin de s'assurer de la réalisation de toutes les intentions d'investissements. Ainsi, sur 110 entreprises contactées, 55 entreprises ont pu répondre aux investigations :
  - 16 entreprises ont déjà démarré leur activité, soit 29% ;
  - 17 entreprises sont bien avancées dans leur projet soit 31% ; les équipements ont été importés, les constructions
  - 13 sociétés ont à peine débuté leurs investissements soit 23,6% principalement à cause de la pandémie du COVID-19 et aussi pour des problèmes de financements ;
  - 9 entreprises n'ont pas encore entamé leur projet soit 16,4% à cause du financement qui vient d'être à peine acquis ou des problèmes sur le site d'implantation.
- **Au niveau de la participation à la mise en place de mesures visant à favoriser le financement de l'activité industrielle**, le FREMIN a reçu 200 millions F CFA de l'ACCT et 100 millions de l'ADCI en 2021.
- **Au titre de la restructuration de l'ADCI**, on note :
  - les TDR pour le recrutement d'un Cabinet sont en attente de l'Avis Non Objection définitif de la BAD ;
  - les Dossiers d'Offres Techniques et Financières ont été élaborés à partir des confirmations de disponibilité des 5 Cabinets identifiés (KPMG, MAZARS, PWC, DELOITTE et EY).

**Image 7- Visite de l'entreprise Garmi Ceramic Côte d'Ivoire en présence du Ministre Souleymane DIARRASOUBA, Ministre du Commerce et de l'Industrie**



*Crédit : SCRP*

#### **2.4.1.4. Concernant le développement des Infrastructures et de la Sécurité Industrielles**

Les activités menées par la DISI sont :

- **Au niveau du développement des zones industrielles**, on note :
  - s'agissant de la zone industrielle de Bonoua, les études techniques d'aménagement ont démarré en août 2020 pour une durée de six (6) mois et se sont poursuivies en 2021 et le rapport provisoire de l'étude sur la composante assainissement a été transmis à l'AGEDI ;
  - s'agissant de la zone industrielle de Yamoussoukro, les rapports d'études d'avant-projet détaillé (APD) sont achevés et transmis à la société PFO pour revue et proposition des offres techniques et financières. Un MoU a été signé en janvier 2021 avec la société en vue de l'aménagement de la zone.
- **Au niveau des activités relatives à l'environnement industriel**, les activités suivantes ont été réalisées :
  - des entreprises (Mondiale Béton, les cimenteries du Port Autonome et l'opérateur exploitant le terminal minéralier) ont été visités suites aux plaintes des populations concernant la pollution qu'elles produisent dans le cadre de leurs activités et des recommandations ont été faites pour chaque structure impliquée ;
  - le comité interministériel aux examens et validations des EIES et PGE-A a reçu 77 demandes et octroyé 75 Avis favorables (42 EIES et 33 PGE-A) et 2 Avis non favorables ont été émis ;
  - les visites d'inspection des entreprises industrielles sinistrées, notamment : NOVAPLAST, Professional Food Industry (PFI), AWAHUS et ZENITH PLASTICS CI.

- **Au niveau de la mise en conformité des régimes francs existants**, des courriers de relance ont été envoyés aux différents ministères dont relèvent le CARF et le VITIB au cours du mois d'octobre.
- **Au niveau de l'élaboration des textes**, deux (2) textes ont été rédigés (Projet de loi portant régime des zones industrielles et terrains destinés à l'exercice de l'activité industrielle et Projet de décret de la zone franche textile de Bouaké) et 2 textes ont été actualisés (Projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du comité interministériel d'inspection et de contrôle de sécurité dans les unités industrielles et Projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles ou connexes). Ces textes ont été transmis à la hiérarchie.

#### 2.4.1.5. Concernant les activités de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI)

Les activités suivantes ont été menées par l'AGEDI :

- **Au niveau des attributions de terrains industriels**, on relève que :
  - s'agissant de la ville d'Abidjan, 30 dossiers de demandes ont été reçues du CEPICI dont 15 ont pu être satisfaites, 13 demandes mises en instance pour compléments d'informations et 02 dossiers rejetés ;
  - s'agissant des villes de l'intérieur du pays, 25 dossiers de demandes ont été reçues du CEPICI dont 10 ont obtenu un avis favorable des commissions locales, 11 dossiers mis en instance pour compléments d'informations, 02 dossiers rejetés et 02 dossiers transmis aux commissions locales ;
  - s'agissant des dossiers hors zone industrielle, on note 21 demandes dont 6 demandes relatives à la ville d'Abidjan et 15 à l'intérieur du pays.
  - s'agissant des travaux de la commission de validation des propositions de terrain industriel, on se réfère au tableau ci-dessous :

Tableau 21- Tableau récapitulatif des dossiers d'attribution de terrains industriels au titre de l'année 2021

Période	Nombre de sessions	Nombre de dossiers	Nombre de dossiers validés	Nombre de dossiers en instance	Nombre de dossiers rejetés
2021	06	29	27	02	00

Source : AGEDI

- **Au niveau des demandes de régulation et de cessions d'impenses**, on peut retenir que :
  - s'agissant des demandes de régulation, sur la période allant de janvier 2015 à décembre 2021, l'AGEDI a réceptionné 651 dossiers de demande de régularisation d'occupation de terrains industriels dont 23 demandes cette année.

Tableau 22- Point du traitement des dossiers de régulation

Période	Dossiers reçus	Dossiers traités	Lamev Signées	Ao signés	Be signés	Retrait signés	Total signés
Janv 2015- déc 2021	651	651	298	134	146	263	841
Janv 2021- déc 2021	23	23	42	14	10	50	116

Source : AGEDI

- dans la période de janvier à décembre 2021, le point de traitement des dossiers traités non signés comprenant le passif antérieur et se présente comme suit :
  - ✓ 139 dossiers incomplets, en attente de pièces complémentaires ;
  - ✓ 195 dossiers instruits, traités et retirés de la base pour motif de rejet, litiges, processus de cession d'impenses en cours, d'opérateurs injoignables, activités incompatibles avec les zones industrielles ;
  - ✓ 88 dossiers en cours de signature au cabinet du MCI.
- s'agissant des dossiers de cessions d'impenses, la Commission d'Evaluation des Impenses s'est réunie 8 fois durant cette année et a examiné au total 56 dossiers.
- **Au niveau du contentieux, de la réglementation et contrats**, on note que :
  - s'agissant du contentieux, 70 dossiers litigieux ont été examinés dont 49 plaintes contre l'AGEDI ou la tutelle et 21 dossiers de litiges entre opérateurs.
  - s'agissant des dossiers de bail à construction et de conventions :
    - ✓ 27 dossiers de demande de bail à construction dont 17 contrats signés pour un taux de 62,96 %, 01 contrat résilié et 10 en cours de traitement ou de signature pour un taux de 37,03% ;
    - ✓ une convention signée entre AGEDI et la société CM-PREST pour le recouvrement des taxes relatives à l'occupation du domaine public industriel ;
    - ✓ un principe de conventions et un barème relativement aux conventions et recouvrements des produits de l'occupation du domaine public Industriel ont été approuvés par le Conseil de Gestion de l'AGEDI, conformément à l'ordonnance n°2016-588 du 03 août 2016 portant titres d'occupation du domaine public.
  - s'agissant de l'élaboration et reformes de textes,
    - la loi régissant les activités industrielles est en cours d'élaboration ;
    - la réforme du décret n° 2015-22 du 14 janvier 2015 relatif aux procédures et conditions d'occupation des terrains à usage industriel est en cours d'examen ;
    - la révision de la loi relative aux Etablissements Publics Nationaux a été faite ;
    - la révision du décret n°2013-298 du 02 mai 2013 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'AGEDI a été faite et est en cours de signature ;
    - le suivi de la transformation et l'actualisation du projet d'arrêté relatif aux indemnités de présence des membres du conseil de gestion est en projet de décret.

#### **2.4.1.6. Concernant le Fonds de Développement des Infrastructures industrielles**

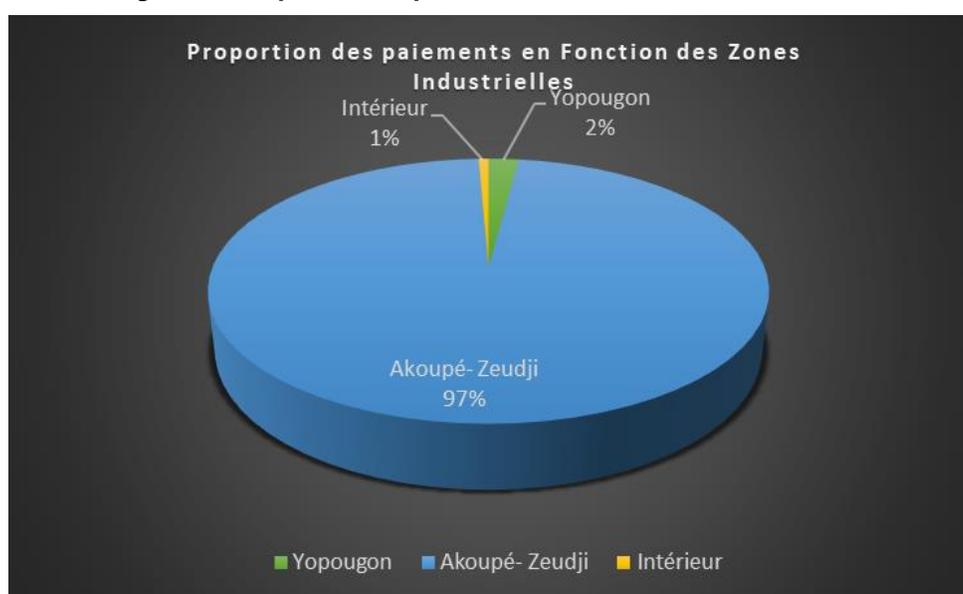
Les activités suivantes ont été menées par le FODI :

- **Au niveau de la mobilisation des ressources**, on note que 64 813 833 303 FCFA ont été mobilisés pour les opérations de l'Etat en 2021 contre 73 714 621 809 FCFA pour l'exercice 2020. Ces ressources sont constituées à 95% des redevances d'occupation des terrains

industriels, 5% des revenus de placement, des subventions de l'Etat ou issus des partenariats Public-privé, des tirages de la Facilité et de la trésorerie initiale.

- **Au niveau des dépenses**, il faut noter que 37 383 173 446 FCFA ont été dépensés pour, entre autres : (i) la purge des droits coutumiers à hauteur de 2 221 068 710 FCFA, (ii) le financement des études, opérations, (iii) les activités et travaux relatifs aux infrastructures à hauteur de 15 316 216 418 FCFA, (iv) la gestion des zones industrielles à hauteur de 377 126 216 FCFA et (v) le développement des activités industrielles à hauteur 3 545 519 808 FCFA.
- **Au niveau du financement des travaux des zones Industrielles**, on note que 15 316 216 418 FCFA ont servi à financer ces travaux dont 307 446 850 FCFA pour Yopougon et 14 910 843 207 FCFA pour PK 24 et 97 926 361 FCFA pour les travaux de l'intérieur du pays.

**Figure 10- Proportion des paiements en fonction des zones industrielles**



- **Au niveau de la purge des droits coutumier en 2021**, on note que 1 144 496 038 FCFA, 222 509 604 FCFA, 522 169 532 FCFA, 331 893 542 FCFA respectivement pour les zones industrielles de Yamoussoukro (250 Ha), de San-Pedro (21 Ha), d'Akoupé-Zeudji (940 Ha) et Bondoukou (26 Ha) ont été distribués.

#### **2.4.1.7. Concernant l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE)**

La mise en œuvre du plan d'actions 2021 de l'ARRE a permis d'obtenir les résultats suivants :

- **Au niveau de la mise en place d'un système de contrôle des récépissés d'entreposage**, on note :
  - l'aménagement du local technique et plateforme électronique (Data Center + Matériels informatiques) ;
  - l'actualisation du registre central physique avec 144 récépissés enregistrés en 2021 dont 45 pour SIMAT-Comoé et 99 pour Entrepôt Toumbokro ;
  - l'actualisation du Schéma Directeur Informatique du Registre Central à travers une

- interconnexion et une migration vers la plateforme électronique ;
- l'extension de la plateforme électronique à d'autres marchandises éligibles à travers la mise en place d'une équipe d'experts aux fins d'intégrer dans l'application les paramètres de spécifications permettant de déterminer la qualité et de certifier les poids des produits agricoles (le maïs sec, les riz paddy et blanchi, la noix de cola et le cacao et la noix brute de cajou).
- **Au niveau de la régulation et du contrôle du SRE**, on note :
    - pour l'agrément des acteurs, 8 demandes d'agrément retirés par des structures dont 5 gestionnaires d'entrepôt, 1 inspecteur d'entrepôt et 2 contrôleurs de la qualité et du poids d'entrepôts ;
    - 3 agréments en cours de validité et 6 agréments expirés ;
    - pour l'homologation des équipements, la réalisation de la pré-inspection de trois (03) entrepôts et des équipements destinés au stockage et à la conservation ; cela, en vue de l'émission de récépissés d'entreposage sur le site de l'ex-TRITURAF de Bouaké des demandes potentielles.
  - **Au niveau de la promotion et développement du SRE**, on note :
    - des rencontres à Lolobo et Attiégouakro ;
    - des signatures de contrats commerciaux pour 2 projets, notamment : le projet de construction d'entrepôts modernes de traitement et de stockage de noix brutes de cajou et le projet de construction de silos de céréales dans le cadre du système de récépissés d'entreposage en Côte d'Ivoire ;
    - la mise en place d'un Fonds de garantie ;
    - l'organisation de séances de travail avec le cabinet du MENIMADER pour le déploiement du SRE ;
    - l'organisation d'échanges avec des organes de régulation de filières éligibles au SRE (filiale maïs, riz et hydrocarbures).

**Image 8- Pré-inspection de l'entrepôt 1 : Superficie de 2 000 m<sup>2</sup> / Capacité d'environ 1 500 T de la société coopérative SCOOPAPOK-COOP-CA**



*Crédit : Rapport ARRE*

## 2.4.2. Au titre du renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels

Le renforcement de l'infrastructure qualité et la promotion des normes des produits industriels ont été menés par la Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation (DPQN), la Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM), le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) et le Laboratoire d'Analyse et de Métrologie Appliquée (LANEMA).

### 2.4.2.1. Concernant la promotion de la qualité et la normalisation

Les activités suivantes ont été réalisées par la DPQN :

- **Au niveau de la promotion de la qualité et de la certification**, on note :
  - l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du Prix Ivoirien de la Qualité (PIQ) – Edition 2021 avec 619 entreprises en lice ;
  - la sensibilisation et la mise à niveau des entreprises en matière de démarche qualité à travers deux séances de formation ;
  - la sensibilisation de 9 auditeurs au système de management intégré (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) ;
  - la sensibilisation de 8 auditeurs à la pratique de l'audit interne selon la norme ISO 19011 version 2018 ;
  - la conception et la mise en place de deux bases de données, l'une sur les produits fabriqués en Côte d'Ivoire (1019 produits de 85 Entreprises ont enregistré dans cette base de données) et l'autre sur les entreprises certifiées en Côte d'Ivoire (au nombre de 172) ;
  - la réalisation de la newsletter pour l'Observatoire de la Qualité.
- **Au niveau de la promotion de la normalisation**, on note :
  - la participation aux réunions d'élaboration des normes de CODINORM ;
  - la sensibilisation de 114 industries aux normes rendues d'application obligatoire.
 Il en ressort les statistiques suivantes :

**Tableau 23-Statistiques des résultats de la sensibilisation des entreprises aux normes rendues d'application obligatoire**

Nombre d'industries		Nbre d'industrie conforme à la réglementation avant sensibilisation	Nbre d'industrie non conforme au moment sensibilisation	Nbre d'industrie ayant entamé la mise en conformité (Disposant d'un projet de convention avec CODINORM)
<b>Yopougon</b>	60	6	54	14
<b>Vridi</b>	16	6	10	4
<b>Treichville</b>	15	8	7	0
<b>Marcory</b>	11	3	8	0
<b>Koumassi</b>	9	3	6	0
<b>Port-Bouët</b>	3	1	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>27</b>	<b>87</b>	<b>18</b>

Source : DPQN

- l'organisation de la Journée Mondiale de la Métrologie avec la participation de 200 acteurs ;
  - l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales de l'Évaluation de la Conformité (JNEC) avec la participation de plus de 400 acteurs.
- **Au niveau des travaux du Secrétariat Technique du Comité Ivoirien de Normalisation (CIN),** les activités suivantes ont été réalisées :
    - s'agissant des certificats de conformité, on note :
      - ✓ 1621 attestations de conformité délivrées ;
      - ✓ 04 certificats de conformité délivrés valables jusqu'en 2022 ;
      - ✓ 276 produits et marques commerciales pour 228 entreprises demandeurs d'attestations ;
      - ✓ 12 nouveaux produits bénéficié d'une attestation de conformité.
      - ✓ 183 entreprises en convention de travail dont le suivi est assuré ;
      - ✓ 03 conventions annulées.
    - s'agissant de la normalisation, on note :
      - ✓ 24 normes examinées en vue de leurs homologations ;
      - ✓ 05 normes produits et 04 guides sur le transport et le stockage pour la bourse des matières premières agricoles ;
      - ✓ 04 normes sur les bonbons, pâtes alimentaires, huiles végétales et concentrés de tomate ;
      - ✓ 02 normes sur les désinfectants pour mains et savon liquide ;
      - ✓ 193 normes sur la sécurité de l'information, la cybercriminalité et la protection de la vie privée ;
      - ✓ 01 norme sur les maquis ;
      - ✓ 870 normes internationales ;
      - ✓ au total 1079 normes ont été adoptées.
    - s'agissant de la promotion et de la gestion de la qualité, on note 23 formations ont été réalisées sur 58.
  - **Au niveau du suivi du Programme d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI),** on note :
    - la réalisation du film institutionnel du PIQ ;
    - le renforcement des capacités de 45 agents de la Direction Générale de l'Industrie à la législation et à la méthodologie de l'inspection ;
    - la mise en œuvre du projet de certification produit des entreprises avec 8 entreprises accompagnées pour la certification de leurs produits et 48 produits certifiés par CODINORM.
  - **Au niveau du suivi des programmes régionaux et sous régionaux,** on note :
    - la participation à la sélection de cinq Startups ivoiriennes pour représenter la Côte d'Ivoire à la 2<sup>ème</sup> édition du concours Startup UEMOA ;

- la mise à jour des données relatives à l'infrastructure de la qualité en Côte d'Ivoire dans la Base de données de la qualité et l'industrie de la CEDEAO (ECOQUIB).

#### 2.4.2.2. Concernant les activités de normalisation

Les activités suivantes ont été réalisées par CODINORM :

- **Au niveau des dossiers traités sur les produits agricoles**, on note :
  - la signature d'une convention avec le Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le Développement de la Petite Enfance (SE-CONNAPE) pour la normalisation des grains de riz enrichis et du riz enrichi ;
  - l'élaboration de l'étude préliminaire et les avant-projets de normes sur la chaîne de valeur manioc et produits dérivés dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Exportation et la certification du marché de gros de Bouaké ;
  - l'élaboration et la révision de normes nationales sur les fruits et légumes (Comité National de la commission du Codex Alimentarius) avec l'appui financier de l'OMS.
- **Au niveau des dossiers traités sur les Produits Alimentaires**, 8 normes ont été soumises au Comité Ivoirien de Normalisation pour homologation.
- **Au niveau des dossiers traités sur les produits chimiques**, 11 Normes soumises ont été au Comité Ivoirien Normalisation pour homologation.
- **Au niveau de la participation à la normalisation régionale et internationale**, on note :
  - au plan international (ISO, IEC, SMIIC, RNF), la participation à 19 rencontres liées, entre autres, aux programmes professionnels de l'IEC et sa mise en œuvre en Côte d'Ivoire et aux travaux de normalisation ;
  - au plan sous régionale (UEMOA et CEDEAO), la participation à 5 rencontres liées aux travaux de normalisation selon les directives de l'UEMOA et de la CEDEAO.
- **Au niveau de l'adoption des normes**, les normes adoptées par les comités techniques, suite aux différentes étapes du processus d'élaboration et après examen de l'enquête publique, on note 19 normes adoptées, notamment 14 au niveau des produits alimentaires et 5 au niveau des produits chimiques.
- **Au niveau de l'établissement de conventions de travail avec les filières pour le financement des travaux des comités**, 3 conventions (OMS, SE CONNAPE et CNPS) ont été signées et 2 autres sont en cours de préparation pour les filières textile et cosmétique.
- **Au niveau de la délivrance des attestations de conformité**, on note :
  - 1000 attestations de conformité délivrées pour des demandes ponctuelles, produits importés, demande de laboratoire ;
  - 600 attestations de conformité délivrées aux entreprises en convention ;
  - 33 certificats de conformité délivrés valables jusqu'à 2024 ;
  - 320 produits et marques commerciales pour 276 entreprises demandeurs d'attestations ;
  - 10 nouveaux produits ont bénéficié d'attestations de conformité.

- **Au niveau de la gestion des conventions de travail**, on note :
  - 216 entreprises en convention dont le suivi est assuré ;
  - 12 nouvelles conventions signées ;
  - 6 partenariats avec des laboratoires ;
  - 25 propositions de conventions adressées aux entreprises ;
  - 191 audits/inspections réalisées ;
  - 1 600 essais effectués pour 500 produits fabriqués localement et importés.
- **Au niveau de la gestion du contrôle à destination dans le cadre du programme VOC**, on note :
  - 295 certificats de conformité délivrés pour divers produits (alimentaires, appareils électro-domestiques, machines, pièces détachées, etc.) ;
  - 5 conventions proposées ;
  - 136 inspections réalisées au port d'Abidjan, à l'aéroport d'Abidjan ;
  - 1000 essais réalisés (analyses chimiques, physiques et microbiologie) provenant des échantillons des différentes frontières (PAA, aéroport, Noé, Niablé, Takikro, Ouangolo et Pogo).
- **Au niveau de la délivrance des attestations de conformité**, on note :
  - 33 Certificats de conformité ;
  - 163 Attestations de conformité ;
  - 05 Notifications de refus ;
  - 10 Nouveaux produits ;
  - 216 Entreprises en convention.
- **Au niveau de la gestion des audits**, on note :
  - 12 audits de certification initiale réalisés dans le cadre du programme PARCSI pour la certification de 50 produits (Produits alimentaires, Produits cosmétiques et Produits chimiques).
  - 12 audits à blanc réalisés dans le cadre du programme PARCSI pour la certification de 50 produits (Produits alimentaires, Produits cosmétiques et Produits chimiques)
  - 52 entreprises bénéficient du droit d'usage de la marque NI
  - 63 audits ont été réalisés avec 10 auditeurs et experts techniques pour divers produits et secteurs d'activités.
- **Au niveau de la gestion des programmes de certification**, 40 programmes de certification sont fonctionnels.
- **Au niveau du Système d'accréditation de la marque NI**, CODINORM a obtenu son accréditation dont la validité s'étend jusqu'en 2024.
- **Au niveau de la compétitivité des PME**, on note la conception de kits de bonnes pratiques de production de denrées alimentaires et de produits cosmétiques.
- **Au niveau de la certification des compétences** :

- s'agissant des Véhicules et Engins, de la Maintenance autos et des Mécaniciens réparateurs autos, on relève :
  - ✓ 09 candidats certifiés ;
  - ✓ 04 candidats non évalués pour insuffisance de dossiers ;
  - ✓ 100 candidats en attente de leur évaluation.
- s'agissant des bâtiments et Travaux Publics (BTP) et les électriciens bâtiment, on relève :
  - ✓ 06 candidats certifiés ;
  - ✓ 48 candidats évalués ;
  - ✓ 100 candidats en attente de leur évaluation.
- **Au niveau de la gestion de la certification système**, on note :
  - un tableau de correspondance établi et les exigences croisées ont été identifiées ;
  - un plan d'actions global de rédaction du système documentaire selon ISO 17021 établis ;
  - des exigences de la norme ISO 17021 extraites et les documents correspondants identifiés ;
  - un projet de décret des normes de système de management obligatoire rédigé et transmis à la Direction de la Qualité et de la Normalisation (DPQN).
- **Au niveau de la promotion de la gestion de la qualité**, on note que 21 formations ont été dispensées à 243 auditeurs.

#### **2.4.2.3. Concernant la lutte contre la contrefaçon**

Le bilan des activités mettra en lumière d'une part, les rencontres institutionnelles du Président du Conseil d'Orientation du CNLC et d'autre part, les activités réalisées suivant les axes de la prévention et de l'investigation.

- **Au niveau des rencontres institutionnelles**, plusieurs rencontres au niveau étatique et au niveau du secteur privé ont eu lieu. Ce sont, entre autres, des rencontres avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI), l'Institut National de Propriété Intellectuelle (INPI), Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) et le Club anti-contrefaçon de l'Ambassade de France.
- **Au niveau de la communication et de la sensibilisation**, on note :
  - la confection et la diffusion de spots radio (16 spots/mois pendant 5 mois), d'une part et, d'autre part, la confection et la distribution de kit de promotion (2500 Dépliants, 2500 Flyers, 200 Sacs kabas, 370 Tee shirt, 270 polos et 100 casquettes) ;
  - l'organisation d'une tournée de sensibilisation dénommée « Stop Contrefaçon » dans 6 localités dont près 3 millions de personnes touchées.
- **Au niveau des participations aux séminaires et conférences**, le CNLC a pris part à des conférences, séminaires et tables rondes, tant au plan national qu'au plan international. Ce sont, entre autres :
  - le Salon Ivoirien des Boissons et de l'Alimentation (SIBAL) qui s'est tenu du 27 au 29 août 2021, au Palais de la Culture d'Abidjan ;

- l'atelier régional d'échanges sur les meilleures pratiques et l'identification des actions sur la contrefaçon et le piratage dans les secteurs industriels spécifiques (Pharmaceutiques), du 27 au 29 septembre 2021, à Yaoundé au Cameroun ;
  - la table ronde organisée par l'Union des Fabricants (UNIFAB) et l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire (UGEI), le 8 novembre 2021 ;
  - la 3<sup>ème</sup> édition des Journées Scientifiques de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD), tenue le 02 décembre 2021, à l'hôtel Palm Club des deux plateaux.
- **Au niveau du renforcement des capacités du CNLC**, on note que :
    - 12 personnes dont 6 membres de la CPI, 5 collaborateurs, des membres de la CPI et 1 représentant des douanes ivoiriennes ont été formés sur la propriété intellectuelle ;
    - 30 personnes des forces de défenses et de sécurité ont été formées sur les mécanismes de lutte contre la contrefaçon.
  - **Au niveau des missions d'investigation et des répressions**, on retient que :
    - s'agissant des missions d'investigation, elles ont porté sur :
      - ✓ 38 missions d'investigation effectuées ;
      - ✓ 3 Districts Autonomes parcourus ;
      - ✓ 8 secteurs d'activités investigués.
    - s'agissant des missions de répressions, 10 missions d'intervention effectuées par les forces dans les localités où les investigations ont été effectuées. Ces contrôles répressifs ont abouti à la saisie des produits dont la valeur marchande se chiffre 1 432 921 600 FCFA.

#### **2.4.2.4. Concernant le contrôle de la qualité, la maintenance aéronautique et l'assistance technique aux entreprises.**

Le LANEMA a réalisé plusieurs activités en cours de l'année 2021.

- **Au niveau de la métrologie et les contrôles techniques**, on note les principaux résultats suivants :
  - 687 instruments ont été étalonnés ou vérifiés sur une prévision de 1050, soit 47.2%, dans le cadre de l'étalonnage et la vérification des instruments de mesure ;
  - 07 fiches techniques ont été validées sur une prévision de 20, soit 40 %, dans le cadre de la réalisation des prestations de contrôles techniques et validation des fiches techniques ;
  - 236 instruments ont été étalonnés sur une prévision de 500, soit 47.2 %, dans le cadre de la réalisation des essais.
- **Au niveau des essais et des analyses**, on note que :
  - 150 centres ont été visités sur 150 prévus, soit un taux de réalisation de 100%, dans le cadre de la Campagne Eaux Potable (CEP) avec l'ONEP ;
  - 70% des prélèvements et analyses ont été effectués dans le cadre du contrôle des eaux de consommation (eau en sachet, eau de forage) ;
  - 70% pour le contrôle en eaux de consommation et de vérification de la conformité.
  - 30% pour le contrôle des eaux de rejet industriel.

- **Au niveau de la qualité, de la formation, de la recherche et du développement**, les activités suivantes ont été réalisées :
  - la mise en adéquation du Système de Management aux exigences de la nouvelle version de la norme ;
  - le transfert de l'accréditation au SOAC.
- **Au niveau des contrôles aéronautiques**, les activités suivantes ont été réalisées :
  - 272 roues d'aéronefs ont été entretenus sur une prévision de 200, soit un taux de réalisation de 136% ;
  - 39 batteries ont été maintenues sur 30 prévues soit un taux de réalisation de 130 % ;
  - 4 techniciens sur 4 prévus ont obtenu la licence ANAC ;
  - 03 formations des agents pour l'obtention de l'agrément ont été réalisées sur 11 prévus, soit 27%.

### **2.4.3. Au titre de la promotion de l'innovation et du développement technologique**

Cette section fait l'économie des rapports d'activités de la Direction de l'Innovation Technologique et de la Coopération Industrielle (DITCI), du Centre de Démonstration Technologique (CDT), de la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), COTE D'IVOIRE ENGINEERING et de l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPi).

#### **2.4.3.1. Concernant l'innovation technologique et de la coopération industrielles**

Le point des activités réalisées par la DITCI durant l'année 2021 se présente comme suit :

- **Au niveau de l'innovation technologique**, on note :
  - la mise en place d'une plateforme de recherche et de proposition d'une stratégie de validation des résultats de recherche au profit de la compétitivité et des entreprises industrielles ;
  - l'élaboration d'un projet de politique d'innovation dans le but de renforcer l'écosystème d'innovation ;
  - la réalisation d'une étude sur les éléments de fixation industriels ;
  - la signature de conventions avec le FDFP pour la formation de 208 agents du secteur de la mécanique dont 48 en usinage et 160 en soudage ;
  - la mise en place d'un projet de développement d'une batteuse de riz avec l'élaboration et la signature de l'avenant à la convention de développement conjoint de la batteuse et la réalisation sur sites des tests pour éprouver le prototype et apporter des améliorations nécessaires ;
  - la participation de 5 Startups nominées de la Côte d'Ivoire au concours Startups de la CEDEAO avec deux candidats ivoiriens qui sont classés respectivement 1<sup>er</sup> pour jool-international et 5<sup>ème</sup> pour pool d'expertises-Côte d'Ivoire ;
  - l'élaboration d'une note sur l'état des lieux, les défis et contraintes, les mesures de soutien au développement du Cluster « Fabrication de pièces détachés et assemblage de véhicules de spécialité », les opportunités et les projets d'investissements ;

- la production d'un rapport validé par le Monsieur le Ministre du Commerce et de l'industrie et transmis à Monsieur le Premier Ministre sur les questions liées à la lutte contre la fraude, la contrefaçon, la contrebande et la concurrence déloyale, les solutions durables et efficaces à apporter.
- **Au niveau de la coopération industrielle**, on note :
  - l'élaboration de tous les documents relatifs à l'organisation de la Journée de l'Industrialisation de l'Afrique, édition 2021 ;
  - la participation à la Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue du 29 novembre au 03 décembre 2021 à Vienne en Autriche ;
  - la participation à la 1<sup>ère</sup> session de la Grande Commission Mixte de Coopération Ivoir-Sud-africaine, tenue à Abidjan, du 19 au 21 octobre 2021 ;
  - la participation à la 2<sup>ème</sup> session de la Grande Commission Mixte de Coopération Ivoir-Nigériane, tenue à Abidjan, du 04 au 06 novembre 2021 ;
  - la participation à la réunion régionale sur la validation des projets de textes relatifs aux nouvelles règles d'origine de la CEDEAO, tenue du 24 au 28 mai 2021 à Abidjan.
- **Au niveau de la participation aux Comités Techniques**, la Côte d'Ivoire a pris part à plusieurs travaux de comité, notamment :
  - le Comité National d'Agrément au Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO ;
  - le Comité National d'Agrément à la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) de l'UEMOA ;
  - le Comité National de Gestion du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO ;
  - le Comité National d'Analyse des dossiers de mouvements/transferts transfrontières des déchets ;
  - le Comité de Gestion du Lycée Professionnel de Jacqueville.
- **Au niveau des séminaires et ateliers**, on relève la participation à :
  - l'atelier de réflexion stratégique du FONSTI, du 25 au 26 février 2021 à Grand-Bassam ;
  - la 2<sup>ème</sup> édition des Journées Nationales de l'Evaluation de la Conformité (JNEC - 2021) ;
  - la Journée de l'Innovation Technologique CDT – 2021 ;
  - la célébration de la 22<sup>ème</sup> Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle (JATPI) ;
  - le panel de la 4<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'innovation et de la recherche scientifique « Falling Walls lab 2021

#### **2.4.3.2. Concernant la promotion et la démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits**

Au cours de l'année 2021, la CDT a mené les activités suivantes :

- **Au niveau de la promotion**, les activités se sont structurées autour d'une caravane promotionnelle qui a eu lieu dans la région de la ME et à la participation à des salons, foires et ateliers.

- **Au niveau de l'accompagnement à la création et à la promotion des PME**, le CDT a accompagné 16 entreprises dans la création de broyeurs, de mélangeurs, de friteuses électrique, enrobeuses, rappeuses et des affineurs.
- **Au niveau du renforcement des capacités**, on note que des agents du CDT ont été formés sur :
  - le e-commerce et les techniques de vente en ligne par le Centre de Communication et de Développement de l'Entreprise (CCDE) ;
  - la réussite des défis du management à distance avec la COVID 19 par le Cabinet INOVIS sur l'utilisation de certaines machines (la machine de production de briquette, la ligne de production de pâte d'arachide, la plumeuse, la distillerie, le broyeur à cyclone, le tamis vibrant) par les techniciens Indiens du partenaire BET.
- **Au niveau des ventes et prestations, de janvier à Décembre 2021**, les machines suivantes ont été vendues et des prestations de service ont été facturées.

**Tableau 24- Récapitulatif des ventes du CDT**

Ventes	Dates	Quantité	Coût FCFA HT
Friteuse électrique	14 janvier 2021	01	702 240
Torréfacteur à gaz ;	19 janvier 2021	01	800 000
Broyeur à meule (arachide)	19 janvier 2021	01	550 000
Enrobeuse de chocolat	29 janvier 2021	01	2 268 000
Dispositifs de lavage de mains à pédales	11 février 2021	03	190 678
Broyeur multifonction d'épices en inox	11 février 2021	01	832 679
Broyeur de produits secs	15 avril 2021	01	647 950
Broyeur à marteaux 2 en 1	07 mai 2021	01	1 203 356
Plumeuse de volailles	23 juin 2021	01	496 334
Broyeur de produits frais	25 juin 2021	01	1 300 000
Broyeur d'épices en inox 2 en 1	05 juillet 2021	01	1 617 998
Mélangeuse verticale de poudre	06 juillet 2021	01	1 132 800
Affineuse de chocolat	12 août 2021	01	220 000
Extracteur manuel de jus	18 août 2021	01	50 000
Broyeur à cyclone	15 septembre 2021	01	1 600 000
Egreneur mobile de maïs	15 septembre 2021	10	50 000
Affineuse pour chocolat	06 décembre 2021	02	560 000
<b>Total machines vendues</b>		<b>29</b>	<b>14 222 035</b>

*Source : CDT*

**Tableau 25- Récapitulatif des prestations effectuées par le CDT pour le compte de clients**

Prestations	Dates	Quantité	Coût FCFA HT
Lavage, broyage de gingembre ;	05 janvier 2021	01	47 460
Séchage et de broyage de maïs ;	12 janvier 2021	01	3 200
Frais de transport de l'enrobeuse ;	29 janvier 2021	01	300 000
Séchage et broyage de céréales ;	11 février 2021	01	3250
Visite avec démonstration de l'IVESTP ;	08 mars 2021	01	84 746
Broyage de piment ;	10 mars 2021	01	3 116
Visite avec démonstration de l'UTT LOKO	15 mars 2021	02	127 120
Visite étude du Groupe 2IAE	13 avril 2021	01	42 373
Frais d'installation et formation du broyeur de produits secs	15 avril 2021	01	20 000

Séchage et broyage d'épices	04 juin 2021	01	1 777
Extraction de pulpe de passion	02 juillet 2021	01	25 000
Remise en état d'un broyeur en inox	14 juillet 2021	01	30 000
Extraction de pulpe de passion	15 juillet 2021	01	24 400
Séchage d'attiéké	02 août 2021	01	19 525
Séchage d'attiéké	02 août 2021	01	19 250
Broyage de piment	03 août 2021	01	2 744
Séchage d'attiéké	23 août 2021	01	19 250
Séchage d'attiéké	02 septembre 2021	01	22 000
Extraction de pulpe de passion	02 septembre 2021	01	25 000
Livraison, installation et formation sur le broyeur à cyclone	02 septembre 2021	01	80 000
Tranchage de gingembre et de curcuma	02 septembre 2021	01	12 800
<b>Total Prestations facturées</b>		<b>22</b>	<b>913 011</b>
<b>Montant total</b>			<b>15 135 046</b>

*Source : CDT*

**Image 9- Présentation d'un équipement industriel vendu par le CDT**



*Crédit : CDT*

### **2.4.3.3. Concernant la mise au point de technologies, de procédés de conservation et de transformation des matières premières agricoles en produits à haute valeur ajoutée.**

La Société Ivoirienne de Technologie tropicale (I2T) a mené au cours de l'année 2021 les activités suivantes :

- **Au niveau de la recherche et développement**, elle a réalisé :
  - le projet de développement et de vulgarisation d'une ligne de production de granulés de 200 kg/h à partir des farines locales (maïs, mil, sorgho, fonio, manioc, igname etc.) ; projet dont le recueil et le procédé de granulation sur la farine de maïs et de riz sont disponibles ;

- la mise au point de procédés et équipements de production de sirop de gingembre avec une ligne de production de sirop de gingembre fonctionnelle et disponible ;
  - la mise au point d'une unité améliorée d'extraction de beurre de karité (Capacité : 300 Kg de pâte/j) avec un torrificateur d'amandes de karité amélioré et des tests réalisés ;
  - la mise au point d'une ligne améliorée d'extraction d'huile de palme brute (Capacité : 500 Kg de fruits/h) avec un déshydrateur, un égrappeur, un cuiseur de fruits, une cuve de stockage d'huile de palme brute et un système de chauffage d'eau disponibles et fonctionnels ;
  - le renforcement des capacités techniques du laboratoire de physico-chimie, microbiologie et d'évaluation sensorielle avec une liste des fournisseurs et prestataires de maintenance préventive et d'étalonnage disponible ;
  - l'amélioration d'une unité de transformation de noix de cajou en amandes blanches avec une performance de la décortiqueuse améliorée et testée ;
  - la valorisation de la pomme de la noix de cajou avec la mise au point du pasteurisateur (360 L/h à 80-90°C) et de l'extracteur (300L/h) ;
  - la conception et la fabrication d'un décortiqueur de noix de cajou horizontal à 6 champs et d'un décortiqueur à 6 champs identifié avec les dessins 3D du décortiqueur réalisés à 100%, les dessins 2D du décortiqueur réalisé à 100%.
- **Au niveau du secteur commercial et marketing**, I2T a réalisé la vente d'unités de production agro-alimentaire, la formation technique et diverses prestations de services dans un climat marqué par l'expansion de la pandémie à COVID 19 et l'insuffisance des ressources financières, du fait des problèmes budgétaires.

**Tableau 26- Commandes reçues au cours de la période de Janvier à Décembre 2021 à I2T**

DESIGNATIONS	QUANTITES	MONTANTS
<b>UNITE DE PRODUCTION</b>		
UNITE DE PRODUCTION D'ATTIEKE	11	<b>164 800 339</b>
<b>EQUIPEMENTS MODULAIRES</b>		
BROYEUR	05	<b>8 469 450</b>
ESSOREUR	01	<b>2 375 000</b>
SEMOULEUR	02	<b>6 500 000</b>
CUISEUR D'ATTIEKE	14	<b>9 100 000</b>
SECHOIR SERRE	05	<b>17 249 298</b>
AFFINEUR	01	<b>2 250 000</b>
<b>OUTILS ET ACCESSOIRES</b>		
GRILLE EN INOX POUR PLACALI	01	<b>50 000</b>
SERPETTE DE CUEILLETTE	3	<b>75 000</b>
BACHE POUR SERRE	01	<b>708 000</b>
LIVRAISON D'EQUIPEMENTS	02	<b>708 000</b>
<b>PRESTATION DE SERVICE</b>		
SECHAGE	12 815	<b>2 895 956</b>
ANALYSE DE LABORATOIRE	01	<b>239 998</b>
BROYAGE	04	<b>105 000</b>
LOTDEFERRAILLES	01	<b>3 000 000</b>
SERVICE APRES VENTE	06	<b>677 156</b>
CESSION DE VEHICULE	03	<b>1 550 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>235 513 197</b>

*Source : I2T*

- **Au niveau financier**, le chiffre d'affaires estimé au 31/12/2021 s'élève à 447 390 521 FCFA contre 756 440 065 FCFA prévus au budget, soit un taux de réalisation de 59,14%. Cette situation s'explique par la réalisation partielle du projet avec le ME-MINADER. La subvention d'exploitation prévue au budget 2021 s'élève à 200 497 936 FCFA contre une réalisation estimée de 988 284 618 FCFA au 31/12/2021, soit un taux de réalisation de 492.92%. Cette situation s'explique par l'octroi d'une rallonge budgétaire de 787 786 682 FCFA obtenue au cours de l'année.

#### **2.4.3.4. Concernant l'exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d'équipements (CI Engineering)**

**(Rapport non parvenu)**

#### **2.4.3.5. Concernant le développement de la propriété intellectuelle**

Dans le cadre du développement de la propriété intellectuelle, les activités menées par l'OIPI en 2021 sont les suivantes :

- **Au niveau de la formation des enseignants-chercheurs de l'institut national polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro et de l'université Felix Houphouët-Boigny (UFHB) d'Abidjan**, elle a rassemblé 50 auditeurs composés d'enseignants, de doctorants et responsables de laboratoires, le 11 au 13 juillet 2021 à l'INP-HB de Yamoussoukro et au Pôle Technologique de Bingerville, le 04 au 05 Août 2021. A la suite de ces formations, des réflexions sont en cours en vue de la mise en place des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) dans ces différentes structures.
- **Au niveau de la prédéfinition des aires géographiques et de l'évaluation des éléments constitutifs du cahier des charges du « Café de Man »**, l'OIPI a soumis aux parties prenantes, le projet de cahier des charges de l'IG « Café de Man » pour recueillir leurs amendements.
- **Au niveau de la sensibilisation des collectivités locales**, une mission de l'OIPI, s'est rendue du 28 au 29 octobre 2021, dans la région de FERKE pour la sensibilisation des collectivités locales sur l'opportunité de promotion des produits du terroir par le système de la propriété intellectuelle et le recensement de produits typiques.
- **Au niveau de la sensibilisation et de l'information sur la propriété industrielle à travers les réseaux propriété**, l'OIPI a pris contact avec la société ASNUMERIC qui dispose d'une plateforme destinée à l'envoi de SMS. Ainsi, grâce à la base de données fournie par l'annuaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et au registre des enregistrements des demandeurs de titres de propriété intellectuelle établie par nos services, l'OIPI a pu réaliser cette sensibilisation qui a débuté le 01 janvier 2021 et qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de février 2022.

**Tableau 27- Enregistrement de demande de titres de propriété industrielle**

Objets de propriété industrielle	Réalisations de l'année 2020	Prévisions de l'année 2021	Réalisations du 1 <sup>er</sup> janvier au 22 décembre 2021	Variation Réalisations (2021-2020)	Taux de réalisation (%)
<b>Brevet</b>	17	16	41	26	<b>256,25</b>
<b>Modèle d'utilité</b>	05	04	01	-3	<b>25</b>
<b>Obtentions Végétale</b>	00	00	00	00	<b>00</b>
<b>Marque</b>	577	606	674	97	<b>111,22</b>
<b>Nom commercial</b>	175	184	298	123	<b>161,95</b>
<b>Dessin ou modèle industriel</b>	109	114	104	-5	<b>91,22</b>
<b>Renouvellement de marque</b>	20	19	18	-2	<b>90</b>
<b>TOTAL</b>	<b>903</b>	<b>943</b>	<b>1136</b>	<b>236</b>	<b>120,47</b>

*Source : OIPI*

- **Au niveau de la participation aux conférences et rencontres sur la propriété intellectuelle**, l'OIPI a pris part à des rencontres internationales et nationales.
  - s'agissant des rencontres internationales, on note plusieurs rencontres, entre autres :
    - ✓ une réunion de concertation SNL / OAPI du 11 au 13 mars 2021 ;
    - ✓ une participation à l'Assemblée Générale des Etats membres de l'OMPI du 04 au 08 octobre 2021 à Genève (SUISSE) ;
    - ✓ une réunion du Conseil d'Administration de l'OAPI du 03 au 10 Décembre 2021 à Cotonou au Bénin ;
    - ✓ une réunion annuelle des Structures Nationale de Propriété Intellectuelle (SNPI) de l'UEMOA, du 13 au 17 décembre 2021
    - ✓ une participation à plusieurs Webinaires et séminaires sur la Propriété intellectuelle.
  - s'agissant des rencontres au niveau national, l'OIPI a participé à :
    - ✓ un atelier de validation du planning des activités APA (Accès et Partage des Avantages découlant de l'utilisation des Ressources Génétiques) du 28 au 30 avril 2021 à l'hôtel la Prunelle de Jacquville ;
    - ✓ un atelier d'analyse du draft du cadre mondial post 2020 pour la diversité biologique, qui s'est tenu à l'hôtel Manhattan Suites à la Riviera-Attoban du 21 au 22 janvier 2021 ;
    - ✓ un atelier sur le projet de loi dénommé « Startup Act » du 30 août au 03 septembre 2021 à l'hôtel Universal de Yamoussoukro ;
    - ✓ un atelier national de sensibilisation et de concertation sur la participation des communautés locales dans le processus d'Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et de Partage juste des Avantages liés à leur utilisation (APA) en Côte d'Ivoire, du 14 au 16 septembre 2021 au Palace hôtel de Yamoussoukro ;
    - ✓ la 4<sup>ème</sup> édition des Journées de l'Innovation et de la Recherche Scientifique dénommée « Falling wall lab » le jeudi 30 septembre 2021 à l'hôtel Palm-Club, sis à Abidjan Cocody.

### **3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES**

#### **3.1. Difficultés**

Les difficultés communes rencontrées par les directions et structures du Ministère sont liées à/au :

- l'insuffisance du budget allouée aux directions et structures sous tutelle ;
- le vieillissement du matériels roulants (véhicules, moto) ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et mobiliers de bureau ;
- l'insuffisance de personnel-cadre pour assurer un meilleur suivi des dossiers ;
- l'insuffisance de renforcement de capacité des agents ;
- l'insuffisance et l'inadéquation des locaux ;
- le faible niveau des primes d'incitation et de rendement aux agents ;
- l'absence d'un mécanisme de prise en charge des agents de contrôle sur les sites (assurance, restauration, honoraires d'expertise et de formation) ;
- la suspension ou le ralentissement de certaines activités dus à la pandémie à COVID 19.

#### **3.1.1. Au titre des difficultés du programme Administration Générale**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'impossibilité de réaliser les missions d'inspection des Directions Régionales de l'intérieur du pays due au faible niveau de dotation ;
- une faible moyenne des PV transmis par les directions de contrôle ;
- une mauvaise maîtrise des techniques de rédaction des PV par les directions de contrôle créant un surplus de travail pour la DAJC ;
- l'insuffisance des meubles de rangement ;
- la gestion manuelle des actes ;
- l'absence d'une ligne dédiée à la formation ;
- l'absence d'une ligne pour l'action sociale (Assistances, Visites aux malades et accidentés).
- l'insuffisance de moyens techniques pour la surveillance du marché du commerce électronique ;
- les dossiers des opérations d'engagements des différents programmes du ministère continuent de transiter par la DAFP alors que le DAFP ne joue plus le rôle de l'Ordonnateur délégué des dépenses. Cette pratique biaise non seulement la performance de la DAFP mais aussi l'esprit du budget programme ;
- le non-respect des dispositions de l'article 20 de l'Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant sur la planification de la passation des marchés publics en son alinéa un insinuant l'obligation de toutes personnes morales assujetties au code de préparer avant la passation de tout nouveau marché, un plan prévisionnel et révisable des marchés en conformité avec les crédits alloués ;
- le non-respect des délais de traitement des appels d'offres et des autres étapes de passation des marchés publics ;

- le non-respect des missions et attributions de l'acteur CPMP dans la chaîne de valeur de la commande publique rendant difficile la collecte des données, leur traitement et leur exploitation entraînant très souvent une gestion directe des dossiers de passation entre les agences d'exécution et la DGMP.
- les difficultés liées à la transmission des documents ou la mise à jour des informations relatives à la passation des marchés comme les travaux de la COJO, Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO), l'achat des DAO, via le SIGOMAP à la DGMP (problèmes récurrents de réseaux) ainsi que la non maîtrise par certains acteurs des applicatifs en cours de mise en exploitation pour certains et en phase de maturité pour d'autres (SIGMAP SIGOBE, SIGOMAP, BDPR etc.) qui se déploient conformément aux dispositions encadrant la dématérialisation des opérations de passation des marchés publics;
- l'insuffisance des moyens logistiques et humains mis à la disposition de la CPMP notamment le manque de matériel informatique empêchant l'atteinte des objectifs.
- la difficulté/lenteur de décaissement pour accompagner la publication des articles dans la presse ;
- l'absence d'interaction entre les Directions et Services du Ministère et le Service de la Communication et des Relations Publiques ;
- le débit internet local très faible qui entraîne l'interruption fréquente de la fourniture internet, ralentissant ainsi le traitement des dossiers ;
- l'exiguïté du dépôt d'archives et du centre de documentation (42m<sup>2</sup>).

### **3.1.2. Au titre des difficultés du programme commerce intérieur**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'indisponibilité du financement pour la réalisation des études complémentaires et le démarrage des travaux de construction ou la réhabilitation des marchés de gros et de détail et la purge des droits coutumiers ;
- la durée du processus d'élaboration des spécifications techniques des infrastructures à mettre en place ainsi que la sélection par appel d'offres du cabinet devant construire le pont bascule et le consultant devant élaborer les TDR de l'aire de séchage et la station de lavage du Marché de Gros de Bouaké ;
- le coût élevé de l'établissement du registre de commerce ;
- un faible engouement des commerçants à se faire identifier ;
- la lenteur au niveau de la confection des cartes commerçants ;
- l'absence d'agents assermentés pour l'exercice des activités de la métrologie légale ;
- la méconnaissance de certains textes de loi du secteur par les agents ;
- l'absence de matériels nécessaires pour les prélèvements d'échantillons ;
- l'absence d'un entrepôt adéquat et moderne pour la conservation des produits saisis ;

- le chevauchement des compétences entre les directions régionales d'Abidjan et les autres structures de contrôle du Ministère (commission de la concurrence, DMCQRF, DCCVL...) dans la surveillance du marché ;
- l'insuffisance de locaux pour abriter la brigade spéciale composée des gendarmes ;
- le profil inadapté du personnel technique, pour la plupart des contrôleurs, qui impacte négativement le rendement de la direction amenée à diligenter des enquêtes sectorielles approfondies en matière de concurrence, à effectuer des études de marché et à concevoir ou proposer des projets de textes en matière de consommation ou de concurrence ;
- l'insuffisance de moyens techniques et technologiques pour la surveillance du marché (tablette pour les relevés de prix, outils de prélèvements d'échantillons) ;
- le manque d'agents outillés en statistique à la DCCLVC qui constitue une entrave à la bonne analyse et interprétation des données collectées dans le cadre des missions de relevés des prix des produits de grande consommation ;
- la méconnaissance de la Commission de la Concurrence et des missions à elle assignées en matière de surveillance du marché en vue d'y déceler les pratiques anticoncurrentielles et de concurrence déloyale.

### **3.1.3. Au titre des difficultés du programme commerce extérieur**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'imputation souvent tardive des dossiers ;
- l'insuffisance de lignes téléphoniques nationales ;
- la validation tardive des CCM relatives aux missions hors Côte d'Ivoire ;
- la difficulté au niveau du délai et du financement des activités au plan international du au circuit de traitement des CCM périlleux ;
- l'impossibilité d'organiser et participer à certaines activités compte tenu de la pandémie à COVID 19 ;
- la persistance de la coronavirus 2019 qui impacte négativement les activités de l'APEX-CI et de ses membres, notamment les PME exportatrices, malgré la résilience qui s'est développée ;
- le retard dans la mobilisation des ressources pour le financement des activités de fonctionnement de l'APEX-CI ;
- le manque de budget pour le financement des activités de l'APEX-CI, alors que les activités sont capitales pour le soutien aux entreprises et aux PME exportatrices ;
- l'attente du financement du projet TAI, l'APEX-CI a sollicité le soutien du Gouvernement et est en attente de la Communication en Conseil des Ministres ;
- l'absence d'informations de qualité au niveau des opportunités commerciales dans le cadre de la nouvelle dynamique insufflée par l'accord de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ;
- l'absence de risque d'affaires des opérateurs économiques ivoiriens sur les marchés

hors UEMOA et CEDEAO ;

- le manque de missions terrains (dû à une insuffisance de budget d'activités) pour la dynamique de cartographier l'ensemble des acteurs des filières prioritaires et des fonctions transversales de la SNE ;
- le manque de missions de benchmarking (dû à une insuffisance de budget d'activités) auprès d'institutions de pays ayant une stratégie d'exportation optimale déployée ;
- les difficultés d'obtention d'informations du commerce extérieur en général et des exportations en particulier ;
- l'absence de données officielles récentes sur les échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde pour une modélisation des potentialités de la Côte d'Ivoire face à la demande mondiale et à la forte concurrence.

### **3.1.4. Au titre des difficultés du programme développement industriel**

Les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'insuffisance du budget alloué aux activités, particulièrement celui de l'organisation du Prix Ivoirien de la Qualité (PIQ) et aux activités de sensibilisation à la qualité ;
- l'absence de véhicule de service pour effectuer les missions de terrain au niveau de certaines directions ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et bureautique ;
- l'insuffisance de locaux pour installer les agents nouvellement affectés ;
- les difficultés relatives aux développements des terrains industriels notamment l'aménagement de la zone industrielle PK24 avec l'occupation des sites sur la zone sud de la zone industrielle dénommée « la zone des 61 hectares » ;
- la non sécurisation des zones industrielles ;
- l'absence de la DISI au sein du comité d'attribution de terrains industriels ne lui permet pas de connaître les entreprises installées en zone et hors zone industrielle. Cette situation rend difficile leur localisation, notamment lors de la survenue d'un sinistre ;
- les difficultés liées à la mise en conformité des régimes existants selon la loi 2018-985 du 28 Décembre 2018 ;
- l'absence d'une stratégie nationale de promotion de l'innovation industrielle. Cette insuffisance institutionnelle entrave la valorisation des innovations, des inventions et des résultats de recherche dans le secteur industriel ;
- l'insuffisance du financement des activités d'innovation et d'inventions ;
- le manque cadre incitatif pour les startups et les entreprises innovantes - l'insuffisance des infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, fablab, accélérateurs, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- la limitation de la capacité de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de

nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises due à la crise sanitaire liée à la covid-19 ;

- l'absence de visibilité quant au renouvellement du contrat-programme ETAT / ADCI pour une autre période de 04 ans dans le cadre du PRNMN, représente un frein majeur lorsqu'il s'agit pour les chefs d'entreprises de se projeter dans le long terme ;
- l'absence de garantie ou ligne de crédit, au sein du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit ;
- l'insuffisance de moyens matériels et financiers pour la mobilisation des redevances et déployer toute la stratégie du FODI ;
- les faiblesses des textes régissant le CNLC, notamment le décret n°2014-420 du 09 juillet 2014 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Contrefaçon, en abrégé CNLC qui ne permet pas au CNLC d'agir véritablement comme une structure de répression ;
- la méconnaissance par les populations des dangers de la contrefaçon ;
- l'insuffisance du personnel pour les investigations ;
- le non financement activités d'investigation et de sensibilisation ;
- le manque de volonté du secteur privé à soutenir les actions du CNLC ;
- l'insuffisance de véhicules, ce qui empêche le CNLC de se déployer sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'inexistence d'une brigade propre au CNLC ;
- la non prise en compte des projets de CODINORM dans la matrice de Projets Investissements Publics (PIP) ;
- l'absence de locaux propres au développement des activités de normalisation de CODINORM ;
- les difficultés de mise en œuvre des activités de la promotion et la protection des indications géographiques et des marques collectives en raison de l'impossibilité de faire fonctionner le Comité National des Indications Géographiques et des Marques Collectives.

### **3.2. Recommandations**

Face aux difficultés communes susmentionnées, les recommandations sont les suivantes :

- mettre à la disposition des structures du Ministère des ressources financières suffisantes et du matériel roulant adéquat ;
- doter les directions et structures sous-tutelle en matériels informatiques et mobiliers de bureau suffisants ;
- renforcer l'effectif en personnel de grade A titulaire, entre autres, d'un diplôme en droit privé ou public, en économie, en statistiques ou tout autre diplôme équivalent

- pour assurer un meilleur suivi de tous les dossiers ;
- doter les directions et structures sous-tutelle de locaux suffisants et adéquats ;
- relever les primes d'incitation et de rendement aux Agents ;
- mettre en place un mécanisme de prise en charge des agents sur les sites (assurance, restauration, honoraires d'expertise et de formation) ;
- assurer le renforcement des capacités du personnel des directions et structures sous-tutelle.

### **3.2.1. Au titre des recommandations du programme Administration Générale**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- transmettre tous les PV quel que soit le montant de l'amende à la DAJC pour avis et validation avant notification préalable ;
- renforcer les capacités techniques des agents de contrôle sur les textes majeurs relatifs à la réglementation commerciale et la rédaction des PV ;
- créer une ligne budgétaire dédiée au renforcement de capacité des agents du Ministère et aux œuvres sociales ;
- mettre en place un logiciel de gestion du personnel afin de traiter avec célérité les missions et dossiers ;
- faire un meilleur réglage du Système d'Information Budgétaire (SIB) pour assurer son utilisation optimale par les services du DAFP ;
- fournir des appuis techniques diligents et nécessaires aux entreprises dans le processus de passation de marchés publics ;
- soumettre les Plans de Passation de Marchés (PPM) accompagnés de projets de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) aux structures afin de favoriser en amont une anticipation sur la prise compte des observations de la DMP à la suite du rejet d'un DAO ;
- envisager pour les dossiers complexes des séances de travail Tripartite (Autorité Contractante, CPMP et DMP, le cas échéant le Maître d'œuvre pour traiter les points d'achoppements) ;
- augmenter le débit internet ;
- poursuivre les échanges avec les Directions pour un meilleur suivi de leurs activités ;
- augmenter la dotation financière annuelle du projet de renforcement du système d'information en se basant sur le rapport d'études du SDSI comme document stratégique de financement dudit projet ;
- doter la DSI d'une ligne de maintenance des équipements informatiques et suivi des contrats de maintenances applicatives ;
- acquérir un scanner professionnel pour la numérisation des documents d'archives.

### **3.2.2. Au titre des recommandations du programme commerce intérieur**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- vulgariser et mettre à la disposition de tous les agents les nouveaux textes de lois ;
- sensibiliser les commerçants sur les bonnes pratiques commerciales ;
- sensibiliser les commerçants à toujours pratiquer les mesures sanitaires contre le COVID 19 ;
- clarifier le rôle des directions régionales d'Abidjan et les autres structures de contrôle du Ministère (commission de la concurrence, DMCQRF, DCCVL...) dans la surveillance du marché ;
- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- accroître le nombre de diffusions de l'émission "le consommateur " à deux fois dans le mois ;
- achever l'élaboration de l'indice du coût de la vie ;
- utiliser la semaine des consommateurs pour vulgariser et faire la promotion des droits des consommateurs ;
- renforcer l'effectif de la commission de la concurrence ;
- doter en moyens techniques et technologiques notamment les instruments de prélèvement d'échantillons, de tablettes pour les relevés de prix ;
- renforcer les capacités des agents sur les nouvelles techniques de contrôle qualité et d'analyse.

### **3.2.3. Au titre des recommandations du programme commerce extérieur**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- accélérer le traitement des dossiers administratifs et valider les CCM dans un délai raisonnable pour permettre aux délégations ivoiriennes de prendre part aux différentes réunions internationales ;
- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;
- initier une campagne de vulgarisation du PWIC, en améliorant le contenu et le rendre disponible en anglais également, pour un accès plus large (le rendre accessible sur tablette ou Smartphone).
- réceptionner en temps raisonnable les dossiers à traiter ;
- réparer spontanément les pannes survenant sur le réseau internet;
- renforcer les lignes téléphoniques nationales et accès aux cellulaires ;
- transmettre les dossiers de manière diligente par voie électronique en attendant les versions papiers pour davantage de célérité dans le traitement ;
- renforcer les lignes budgétaires pour l'organisation des ateliers, réunions et

rencontres au titre du Ministère ;

- mettre à disposition un Fonds d'urgence pour financer la participation de délégations ivoiriennes aux activités multilatérales, régionales et sous régionales.

### **3.2.4. Au titre des recommandations du programme développement industriel**

De manière spécifique au Programme, il est important de :

- rechercher de nouvelles sources de financement dans le cadre de la mise en œuvre du PNRMN ;
- mettre en place un dispositif d'incitation des nationaux à investir dans le secteur industriel ;
- finaliser et transmettre le projet de loi portant régime juridique des zones industrielles et terrains destinés à l'exercice de l'activité industrielle ;
- réviser le décret portant procédures d'octroi de terrains à usage industriel
- finaliser le projet de décret sur la zone franche textile de Bouaké
- inventorier les entreprises industrielles dans les 31 régions du pays, en relation avec les Directeurs régionaux et départementaux ;
- inventorier et identifier les réserves industrielles des 31 régions du pays ;
- finaliser la mise en place de l'observatoire national de la qualité
- organiser des sessions de formation des auditeurs aux normes de Système de Management pertinents (ISO 9001, 14001, 50001, 45001, 37001, 37101, 22000)
- élaborer et faire adopter un label pour promouvoir la compétence des experts en Management de la Qualité « Label compétence Ivoire »
- finaliser la mise en place du cadre règlementaire et juridique relatif à la promotion de la qualité (décret instituant le Prix Ivoirien de la Qualité, Décret rendant d'application obligatoire les normes relatives à certains systèmes de Management, Arrêté relatif à la procédure d'agrément des Bureaux de Normalisation, Arrêté relatif à la procédure d'instruction des demandes de dérogation à une norme rendue d'application obligatoire etc.) ;
- faire adopter la politique nationale d'innovation et de développement technologique
- rechercher le financement pour la mise en place du CACDI Agroalimentaire ;
- proposer des mesures incitatives (fiscales et non fiscales) pour l'innovation et les entreprises innovantes ;
- mettre en œuvre la stratégie d'innovation et de développement technologique élaborée avec l'appui technique de la JICA ;
- poursuivre les actions de renforcement de la synergie entre la Recherche et l'Industrie ;
- poursuivre le renforcement de la coopération multi et bilatérale du pays dans le domaine industriel ;

- poursuivre le renforcement de la coopération internationale, notamment avec l'ONUDI et les autres partenaires au développement ;
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre du programme PCP de l'ONUDI ;
- mettre en place du Comité Interministériel d'Inspection et de Contrôle de la Sécurité ; dans les unités industrielles une fois l'arrêté signé ;
- faire signer le projet d'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles et le projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles afin que la Direction des Infrastructures et de la Sécurité Industrielle exécute sa mission de suivi et de contrôle des entreprises industrielles en matière de sécurité industrielle ;
- obtenir l'allègement des procédures de passations des marchés en vue de mobiliser plus rapidement les consultants et bureaux d'études ;
- communiquer sur les « succès obtenus » pour accroître la notoriété et la crédibilité des programmes publics et de l'ADCI ;
- devenir attrayant grâce à la mise en place effective du mécanisme de garantie/ligne de crédit au sein du FREMIN pour soutenir les actions de facilitation à l'accès au financement ;
- assujettir la signature de tous marchés à la délivrance de l'Attestation de Disponibilité de Ressources (ADR) produite par le FODI qui permettra d'une part, de maîtriser les ressources disponibles et d'autre part, d'éviter d'initier ou d'abandonner des projets dont les ressources ne sont pas disponibles ;
- identifier, localiser, délimiter physiquement (implantation de bornes) et reconnaître les parcelles d'Utilité Publics (l'Etablissement des DUPs) qui devraient permettre d'éviter une colonisation de ces dernières ainsi que modifier le polygone produite par effet domino ;
- mettre à la disposition du FODI des subventions conséquentes et/ou une aide pour lever des fonds à des taux concessionnels ;
- effectuer tous les mois au cours des réunions du Cabinet la revue (bilan, rapport croisé avec CODINORM) du contrôle officiel des normes rendues d'application obligatoire ;
- faire l'objet de revue annuel avec le Cabinet du Ministre des engagements de l'Etat transcrits dans la convention de collaboration Etat-Secteur privé ;
- mettre à disposition de locaux propres au développement des activités de normalisation ;
- fixer les délais d'homologation des normes par le CIN à un (1) mois au CIN pour l'homologation conformément au cadre réglementaire de la normalisation ; au-delà, laisser à CODINORM le soin d'homologuer les normes comme c'est la pratique ailleurs ;

- intensifier les actions de sensibilisation et de communication, à l'effet de prévenir les populations des dangers de la contrefaçon ;
- mettre en place un cadre collaboratif avec les acteurs impliqués dans la protection des droits de propriété intellectuelle et la Direction Informatique des Traces Technologiques (DITT) de la Police Nationale ;
- inciter le secteur privé à s'impliquer dans le financement du CNLC ;
- rendre plus dynamique la prospection et la consolidation des marchés de formation,
- renforcer et faire appliquer une réglementation rigoureuse en matière de Métrologie ;
- procéder à une demande d'exonération des droits de douanes par la Tutelle ;
- former et recycler les techniciens des laboratoires ;
- réaliser rapidement l'installation des équipements d'essais sur les lampes pour s'inscrire dans la mise en œuvre des politiques d'économie d'énergie nationales et sous régionales ;
- régulariser le statut juridique du CDT en fonction des réalités ;
- exonérer les charges douanières sur les technologies importées par le CDT ;
- proposer les technologies I2T sur le parc du CDT pour donner un sens opérationnel au lien qui lie les deux (2) structures ;
- renforcer davantage la collaboration entre CDT, I2T et CI Engineering ;
- mettre à disposition des fonds pour le financement des projets car la disponibilité des fonds permettra d'améliorer les technologies existantes, d'en développer de nouvelles et de respecter nos engagements vis-à-vis de nos partenaires ;
- acquérir le matériel de protection des équipements électriques ;
- acquérir des appareils et équipements d'analyse et de contrôles microbiologiques et physico-chimiques ;
- acquérir des logiciels comptables et pour les dessins et des machines-outils ;
- renforcer la capacité du personnel de recherche par des formations continues et de mise à niveau ;
- intensifier les activités de promotion et de vulgarisation sur l'étendue du territoire national ;
- constituer sur les règlements de nos grands projets un fonds de roulement nécessaire à l'exécution rapide de nos marchés ;
- mettre en application le décret n°2005-26 du 27 janvier 2005 portant enregistrement obligatoire des noms commerciaux qui doit permettre d'améliorer le niveau d'enregistrement tout en augmentant les ressources propres de l'OIPI ;
- modifier le décret n°2015 -241 du 08 avril 2015 pour le mettre en conformité avec la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements public CMC dans l'organisation de l'OIPI et mettre fin aux difficultés de fonctionnement de cet organisme dont le statut juridique est imprécis.

#### **4. PERSPECTIVES 2022**

Les perspectives générales sont les suivantes :

- améliorer la gouvernance des secteurs ;
- renforcer l'insertion et la promotion des activités commerciales ;
- améliorer la concurrence, la consommation et la lutte contre la vie chère ;
- renforcer la métrologie, le contrôle de la qualité et la répression de la fraude ;
- renforcer la promotion et l'appui à l'exportation ;
- renforcer le cadre de la régulation des échanges ;
- renforcer l'appui et le suivi de l'investissement industriel ;
- améliorer la production et la compétitivité industrielle ;
- renforcer les infrastructures et la sécurité industrielle ;
- renforcer la promotion de la qualité, la normalisation et la certification
- renforcer l'innovation technologique et la coopération industrielles ;
- renforcer le développement et la compétitivité des Industries ;
- renforcer le Fonds de développement des infrastructures industrielles ;
- améliorer l'exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d'équipements ;
- renforcer les laboratoires d'essais de qualité, de métrologie et d'analyse ;
- renforcer le centre de démonstration et promotion de technologies ;
- suivre les actions de développement de la propriété intellectuelle.

##### **4.1. Au titre des perspectives du programme Administration Générale :**

De manière spécifique, les structures du programme envisagent de :

- effectuer des missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports des missions d'inspection et d'enquête réalisées en 2020 ;
- effectuer des missions d'inspection et d'audit programmées s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programme et de la suite des travaux initiés par l'Inspection Générale d'Etat.
- informer l'ensemble du Ministère et poursuivre la réalisation de la veille média ;
- vulgariser les activités du Ministère et améliorer les rapports avec les médias ;
- assurer une meilleure maîtrise des risques à travers la mise en place d'un dispositif interne de gestion performant avec le basculement en budget-programme, et l'introduction du contrôle et de l'audit interne au sein du Ministère ;
- mettre en place un système plus efficace de gestion des recettes du Ministère pour assurer, à terme, la sécurisation et l'accroissement des recettes de services ;
- poursuivre l'élaboration et l'actualisation des documents sectoriels de planification, de programmation, et de suivi-évaluation des politiques (PAP, PND, PNG, PIP, DPPD-PAP, MASMO, MASIR) ;

- poursuivre la mise en œuvre du système d'information statistique du Ministère volet industrie ;
- élaborer l'annuaire statistique 2021 du Ministère ;
- faire une étude prospective sur le secteur commerce ;
- élaborer un document de politique du Ministère englobant les différents secteurs ;
- poursuivre la formation des directions et structures du ministère aux outils de planification et de programmation ;
- établir le statut de fonctionnement du Comité Santé et Sécurité au Travail ;
- organiser des séminaires de formation à l'attention des Directeurs Régionaux et Départementaux ;
- effectuer des visites dans chaque Direction afin de s'imprégner des réalités des agents tant sur le plan professionnel que social ;
- organiser des activités socio-culturelles.
- rehausser la part des marchés attribués aux PME pour atteindre 30% de la valeur prévisionnelle des marchés publics en allégeant les pièces administratives et en leur octroyant des marges préférentielles ;
- former et sensibiliser les acteurs de la commande publique aux bonnes pratiques des marchés publics et aux dispositions qui les encadrent.
- réaliser l'audit documentaire du Ministère ;
- mettre en place le système d'archivage électronique ;
- mettre en place une politique d'acquisition de documents (ouvrages et périodiques spécialisés pour le Centre de Documentation) ;
- régler le versement ou la collecte des documents d'archives par la prise d'un Arrêté Ministériel ;
- éditer et diffuser le répertoire des textes législatifs et réglementaires, le Recueil des textes législatifs et réglementaires, le manuel des services et procédures administratives du Ministère et les brochures et dépliants d'informations sur les activités du Ministère ;

#### **4.2. Au titre des perspectives du Programme commerce intérieur**

De manière spécifique, les structures du programme envisagent de :

- construire des marchés de gros et des marchés de détail ;
- réhabiliter le Marché de Gros de Bouaké (MGB) ;
- construire le Parc des Expositions d'Abidjan (PEA) ;
- délivrer la carte de commerçants ;
- signer avec FIRST CAPITAL un contrat de mise en œuvre de la Mutuelle des commerçants et démarrer la mise en place des organes de gestion ;
- intensifier les actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'attention des associations de commerçants et de consommateurs, à travers l'organisation d'ateliers ou de rencontres périodiques dans toutes les Directions Régionales en

relation avec la DCCLVC ;

- mettre en place une plateforme de concertation entre le Ministère et les associations de consommateurs et de commerçants en vue de vulgariser les textes réglementaires, inciter aux bonnes pratiques de ventes soldes et renforcer la confiance des consommateurs ;
- mener des enquêtes sectorielles ou des études de marché dans les secteurs de la grande distribution et de certaines professions réglementées ;
- procéder à l'actualisation de certains décrets ou arrêtés d'application, notamment le décret relatif à la liste des produits dont les prix sont réglementés, le décret portant entrave à la concurrence, le décret portant réglementation des prix et de la concurrence ;
- créer une plateforme de concertation et d'échange de données des relevés des prix des produits entre la DCCLVC, le CNLVC et l'OCPV ;
- rechercher un terrain en vue de la construction du siège de la Commission de la Concurrence ;
- établir un partenariat avec les structures sectorielles de la concurrence ;
- nouer des relations de coopération et de partenariat\_ avec le Conseil de la Concurrence de la France ;
- organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- accroître le nombre de diffusions de l'émission "le consommateur " à deux fois dans le mois ;
- renforcer de la surveillance des instruments de mesure ;
- élaborer les décrets d'application de la nouvelle loi sur la métrologie ;
- créer et opérationnaliser l'Agence de Métrologie et d'Essais de Côte d'Ivoire ;
- promouvoir l'usage de la balance dans toutes les transactions commerciales ;
- renforcer les contrôles qualité afin d'évaluer la conformité des produits aux normes en vigueur, ainsi que la collaboration avec les services compétents du Ministère en matière de surveillance du marché ;
- promouvoir la qualité, en liaison avec les structures techniques impliquées par l'élaboration, la vulgarisation du respect des normes et la sensibilisation des consommateurs sur les produits dangereux ;
- effectuer des missions de surveillance du marché sur l'ensemble du territoire national et proposer des conventions d'assistance aux opérateurs économiques qui le désirent.

### **4.3. Au titre des perspectives du programme commerce extérieur**

De manière spécifique, les structures du programme envisagent de :

- créer l'Agence Côte d'Ivoire- Export ;
- achever l'étude prospective sur les nouveaux marchés ;
- achever l'étude de faisabilité relative à l'Assurance-Crédit à l'Exportation (ACE) ;
- redynamiser le Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- renforcer le dialogue avec les structures partenaires (CCI-CI, CI PME, FIRCA, ADCI) ;
- renforcer le dialogue CNE/Conseillers économiques et/ou commerciaux des ambassades pour amplifier leur savoir-faire ;
- instituer un cadre de concertation périodique avec les autres structures du commerce extérieur en vue de dégager des complémentarités et des synergies pour une meilleure atteinte des résultats ;
- renforcer la communication institutionnelle du CNE, des chaînes de valeurs et la promotion des systèmes d'informations commerciales régionaux et internationaux ;
- développer des partenariats stratégiques autour des fonctions transversales et des structures intervenant dans la chaîne de valeurs globale de l'exportation (APBEF-CI, Douanes, CODINORM, SITARAIL, BOLLORE, AEROPORT, etc.) ;
- renforcer les missions du CNE par la signature d'un arrêté d'application pour lui permettre de mener au mieux sa mission de suivi-évaluation à l'instar des autres missions que sont l'avis consultatif et la coordination, plus ou moins fonctionnels durant le dernier quinquennat.
- atteindre le plus tôt possible le point d'achèvement de l'implémentation du GUCE, au moins pour les modules initiaux ;
- évaluer et améliorer le dispositif du VOC, et plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- participer à la 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle à Astana au Kazakhstan en vue de négocier et de discuter des questions nouvelles qui intéressent le système commercial multilatéral ;
- participer, au niveau régional, aux négociations de la ZLECAf (2<sup>ème</sup> phase) sur les nouvelles thématiques négociées notamment l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;
- poursuivre la mise en œuvre du TAC, véritable creuset d'échanges commerciaux avec le Burkina Faso.
- participer aux grandes rencontres nationales et internationales relatives aux produits de base notamment les rencontres ICCO, OIC et OIAC ;
- organiser la commercialisation à l'exportation terrestre des graines de karité, de la pâte de manioc et poursuivre l'organisation de la commercialisation à l'exportation terrestre du cola.

#### **4.4. Au titre des perspectives du programme développement de l'industrie**

De manière spécifique, les structures du programme envisagent de :

- opérationnaliser le FREMIN ;
- restructurer l'ADCI pour lui permettre de pleinement jouer son rôle d'accompagnement des entreprises industrielles ;
- mettre en place une cellule d'information des opérateurs économiques sur les opportunités d'investissements dans le secteur industriel ainsi que sur les filières prioritaires de la politique industrielle ;
- poursuivre la mise en œuvre du PNRMN ;
- mettre en place un dispositif d'incitation des nationaux à investir dans le secteur industriel ;
- poursuivre le suivi des investisseurs à travers l'accompagnement et la mise à disposition d'informations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- former les cadres à assister plus efficacement les entreprises en cours d'implantation.
- signer et suivre la mise en œuvre des nouvelles conventions, suivre la mise en œuvre du PPCA et la mission de l'Institut Tony Blair ainsi que participer aux évènements entrant dans le cadre de la promotion et le développement de la transformation de l'anacarde ;
- suivre la mise en œuvre des conventions et du projet Bird Enclave dans le cadre du développement de la transformation du café cacao ;
- élaborer la stratégie de développement des fruits et légumes ;
- suivre la mise en œuvre des activités d'appui au développement industriel de filière fruits et légumes avec un accent particulier sur l'organisation du forum d'investissement dans les filières mangues et ananas ;
- poursuivre la mise en œuvre du mécanisme exceptionnel de l'importation du sucre au profit des entreprises de 2ème transformation, suivre la mise en œuvre des contrats plans et poursuivre les réflexions sur l'amélioration de la compétitivité et le développement de entreprises sucrières ;
- suivre la mise en œuvre des conventions signées entre l'Etat et les entreprises dans la filière hévéa ;
- suivre la mise en œuvre des accords obtenus entre les acteurs de la filière graine de coton dans le cadre de l'approvisionnement des unités locales en graine et fibre de coton ;
- poursuivre les activités avec le Groupe chinois ORIENT pour le démarrage des travaux de création de la zone franche textile ;
- suivre l'assistance apporté par l'institut Tony Blair (TBI) à la filière coton/textile et poursuivre les échanges avec le PDG de la société UTEXI-CI, en vue de trouver une solution pour la relance des activités des sociétés UTEXI-CI et COTIVO-CI
- poursuivre les travaux d'élaboration du document programme PCP et procéder à sa

mise en œuvre effective avec la contribution de tous les acteurs.

- suivre les travaux avec certains constructeurs automobiles pour l'implantation d'unités d'assemblage automobile ;
- poursuivre la délivrance des agréments à la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA ainsi que les certificats d'origine pour l'exportation des produits ;
- finaliser l'opérationnalisation du Comité Interministériel de contrôle des unités industrielles agroalimentaires et démarrer les activités dudit comité ;
- finaliser les études techniques des zones industrielles de Bonoua, de la zone des cimentiers et des 64ha en aménagement urgente phase II de PK24 ;
- poursuivre les études techniques pour l'aménagement d'une plate-forme textile à Bouaké avec le groupe Orient International ;
- démarrer les travaux d'aménagement de la plateforme agro-industrielle de Korhogo et Bondoukou dédiée exclusivement à l'anacarde ;
- poursuivre les travaux d'aménagement sur 127 ha en MOP avec l'entreprise CHEC au PK24 Akoupé-Zeudji ;
- poursuivre les travaux complémentaires de la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ;
- lancer les travaux d'aménagement de 112 ha avec Afreximbank en zone industrielle de PK24 Akoupé-Zeudji ;
- poursuivre le paiement de la purge des droits coutumiers sur les 250 ha en étude d'aménagement à la zone industrielle de Yamoussoukro ;
- payer la purge des droits coutumiers des plateformes agro-industrielles de Bondoukou et Séguéla ;
- démarrer le processus de l'enquête foncière et agraire devant aboutir à la purge et à l'indemnisation des cultures à la zone industrielle de Bonoua ;
- faire l'inventaire et l'identification des réserves industrielles des 31 régions du pays ;
- mettre en place le Comité Interministériel d'Inspection et de Contrôle de Sécurité dans les unités industrielles une fois l'arrêté signé ;
- élaborer et transmettre le projet de décret sur la zone franche textile de Bouaké ;
- faire signer le projet d'arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'inspection et de contrôle de sécurité industrielle dans les unités industrielles et le projet de décret portant prévention des risques dans les unités industrielles ;
- organiser le Prix Ivoirien de la Qualité édition 2022 ;
- organiser un séminaire de sensibilisation aux critères du PIQ ;
- organiser des séances de sensibilisation aux systèmes de management de la qualité ;
- organiser les journées promotionnelles de la qualité (journée mondiale de la normalisation, journée mondiale de la qualité, journée nationale de la qualité) ;
- exécuter le volet qualité du PNRMN avec le PARSCI ;
- mettre en place un observatoire national de la qualité ;

- participer à l'assemblée général de l'ISO ;
- participer à l'assemblée du codex ALIMENTARIUS ;
- élaborer les textes d'application de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ;
- finaliser l'élaboration de la stratégie nationale de normalisation et la faire adopter par le gouvernement ;
- assurer les activités du point focal du SOAC en Côte d'Ivoire ;
- organiser la deuxième édition des journées nationales de l'évaluation de la conformité (JNEC 2022) ;
- organiser la journée mondiale de l'accréditation 2022 ;
- organiser la journée mondiale de la métrologie 2022 ;
- continuer la sensibilisation des filières d'activités à la qualité et aux normes rendues d'application obligatoire ;
- suivre l'harmonisation des normes dans l'espace CEDEAO ;
- suivre les activités relatives à l'infrastructure de la qualité ;
- définir la politique nationale d'innovation et de développement technologique ;
- mettre en place les infrastructures d'innovation et d'accompagnement des entreprises innovantes (technopoles, incubateurs, centres techniques industriels, pépinières ;
- mettre en place des mesures incitatives (fiscales et non fiscales) pour l'innovation et les entreprises innovantes ;
- valoriser les résultats de recherches dans le domaine productif ;
- mettre en place des mécanismes pour favoriser la synergie entre la recherche et le secteur industriel ;
- mettre en place des mécanismes de financement des entreprises industrielles innovantes (fonds d'innovations, crédits d'impôts, etc.) ;
- mettre en œuvre la stratégie d'innovation et de développement technologique élaborée avec l'appui technique de la JICA ;
- poursuivre les actions de renforcement de la synergie entre la Recherche et l'Industrie ;
- poursuivre les actions de renforcement de la synergie entre les structures de contrôle de la qualité et de lutte contre la fraude et la contrefaçon ;
- faire adopter la stratégie de renforcement du cadre de coopération industrielle ;
- poursuivre le renforcement de la coopération avec certains pays ;
- poursuivre le renforcement de la coopération internationale, notamment avec l'ONUDI et les autres partenaires au développement ;
- poursuivre le renforcement de la coopération avec les organisations africaines ;
- développer le management des entreprises accompagnées pour saisir les opportunités qui s'offrent à elles ;
- améliorer le système de gestion des entreprises accompagnées à travers la mise en place d'outils de pilotage stratégique (tableaux de bord, mise en place de

comptabilité analytique, outils de calculs et de suivi des prix de revient de fabrication, etc.) ;

- optimiser la qualité de l'organisation et des produits fabriqués grâce au système de management de la qualité mise en place ;
- améliorer tous les processus et activités de l'entreprise tournés vers la satisfaction du client (ISO 9001) ;
- renforcer la qualité et la sécurité alimentaire (HACCP, ISO 22000, FSSC 22000, etc.) ;
- renforcer la qualité, la santé et la sécurité au travail ainsi que la gestion de l'environnement à travers la mise en place des normes intégrées QSE (Qualité–Sécurité–Environnement, ISO 14001 et 45001 etc.) ;
- renforcer la capacité des entreprises accompagnées à piloter l'activité commerciale à travers la mise en place d'outils de planification et de suivi des ventes, de la distribution, des prix ainsi que la mise en place de budgets de communication ;
- améliorer l'accès au financement des entreprises accompagnées avec une levée de fonds de 2,258 milliards de francs CFA pour le financement des investissements matériels ;
- signer un accord cadre ADCI / ORANGE CI qui va rendre plus attrayante l'offre ADCI en matière de Mise à Niveau Industrielle grâce à son extension à la Digitalisation dans le cadre du démarrage effectif du PACIR2 ;
- organiser conjointement des évènements sur des thèmes d'intérêt communs au profit des entreprises ;
- maintenir le niveau des charges d'exploitation du Fonds de développement des Infrastructures industrielles à celui de 2020 ;
- obtenir un taux de recouvrement de 90% de l'assiette de la redevance en hausse de deux points par rapport à 2020 du Fonds de développement des Infrastructures industrielles ;
- franchir la barre de 15 milliards FCFA de redevances attendues par le Fonds de développement des Infrastructures industrielles avec une projection de 15,429 milliards FCFA.
- poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds de développement des Infrastructures industrielles dans son volet organisationnel, avec l'appui en moyens matériels au département redevances et service suivi opérationnel ;
- réduire les travaux des opérations à la prise en charge de la gestion des zones (charges récurrentes) et à la purge de droits coutumiers ;
- faire adopter par le gouvernement le document de Stratégie Nationale de Normalisation (SNN) 2021-2023 ;
- mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Normalisation (SNN) comme un des documents de gouvernance de CODINORM, révisée tous les trois ans, assortie d'un Plan National de Normalisation (PNN) annuel ;
- faire appliquer obligatoirement les normes dans les achats et marchés publics en application de l'article 25 du décret n° 2014-461 du 06 août 2014 portant modalités

d'application de la loi n° 2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;

- faire prendre un décret rendant l'application obligatoire les normes relatives à certains systèmes de management ;
- renforcer les capacités de CODINORM par la digitalisation complète de ses activités pour mieux servir l'ensemble du tissu économique (TPME, PME, Grandes entreprises) et par l'acquisition d'un siège adapté aux activités de normalisation ;
- rendre plus dynamique la prospection et la consolidation des marchés de formation ;
- renforcer et faire appliquer une réglementation rigoureuse en matière de métrologie ;
- procéder à une demande d'exonération des droits de douanes par la tutelle ;
- Réaliser rapidement l'installation des équipements d'essais sur les lampes pour s'inscrire dans la mise en œuvre des politiques d'économie d'énergie nationales et sous régionales ;
- faire le redressement financier de CI Engineering par la régularisation de ses fonds propres devenus négatifs.
- poursuivre la politique de diversification du portefeuille client de CI Engineering et surtout mettre un accent sur les métiers générateurs de marges importantes ;
- accentuer les campagnes publicitaires afin de mieux faire connaître le centre de démonstration et de promotion de technologies (CDT) ;
- faire du CDT un grand centre d'incubation à travers l'installation de plusieurs jeunes porteurs de projets ;
- promouvoir les technologies à travers la caravane CDT et l'organisation des séances de démonstrations sur le parc ;
- organiser les journées des métiers du CDT ;
- améliorer le niveau d'enregistrement obligatoire des noms commerciaux en application du décret n°2005-26 du 27 Janvier 2005 portant enregistrement obligatoire des noms commerciaux ;
- modifier le décret n°2015-241 du 08 avril 2015 pour se mettre en conformité avec la loi n°2020-627 du 14 août fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics ;
- intégrer le Comité National des indications Géographiques et des Marques Collectives, en abrégé CMC dans l'organisation de l'OIPI afin de mettre fin aux difficultés de fonctionnement de cet organisme dont le statut juridique est imprécis.

## LE MINISTÈRE EN CHIFFRE

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)
1	INTER-SECTORIEL	IG	Nombre d'inspections et enquêtes réalisées par l'IG	3	04
3			Nombre de passations de charges et de services	11	02
4		DAJC	Nombre de textes adoptés ou transmis au SGG	17	11
5			Nombres de Procès-Verbaux instruits (PV)	ND	315
6			Nombre de missions de notification et de recouvrement	ND	03
7			Nombre de dossiers gérés au contentieux liés à l'activité industrielle	ND	16
8			Nombre de recours gracieux reçus des directions régionales	ND	19
13		SMP	Nombre de manifestations promotionnelles enregistrées dans le calendrier des Manifestations Promotionnelles par la SMP	32	129
15			Nombre d'agrément accordés par la SMP	ND	05
16			Nombre d'autorisations accordées par la SMP	ND	15
17		DPSP	Nombre de projets inscrits au PIP 2021-2023	21	14
18			Montant globale du financement PIP 2020 et 2021	1,801 milliards FCFA	1,974 milliards FCFA
19			Montant global des études inscrites au Fonds Etudes	1,180 milliards FCFA	2,040 milliards FCFA
20			Montant global des projets inscrits en PPP	10,102 milliards FCFA	1368 milliards FCFA
21			Montant global de mise en œuvre des activités PTG	336 milliards FCFA	53,6 milliards FCFA
22		SCRIP	Nombre d'apparitions à la presse écrite, en ligne et JT de la RTI1	307	224
24			Nombre d'activités couvertes	ND	29
25			Nombre de textes relatifs aux activités du Ministère publiés sur le site web du Ministère dans le cadre de sa mise à jour	ND	29
26			Nombre de plaintes et requêtes des usagers traitées par le SCRIP	ND	30
28		DRH	Nombre d'agents formés	47	30
29			Nombre de stagiaires reçus	64	41
30			Nombre d'agents assermentés	331	339
31			Nombre de fonctionnaires en situation de handicap recrutés	9	ND
32			Effectif de fonctionnaires en situation de handicap	48	48
33			Nombre de femmes célébrées le 8 mars	341	ND
34			Nombre de femmes célébrées à la fête des mères	400	ND
35			Nombre de dossiers de retraités et d'assistances traités	169	72
36			Nombre de décès d'agents en fonction	ND	06
38			Nombre de recrutements nouveaux	ND	81

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)	
39	INTER-SECTORIEL		Nombre de fonctionnaires en situation disciplinaire	ND	05	
40			Nombre de départs pour une autre administration	ND	44	
41			Nombre total d'agents du Ministère du Commerce et de l'Industrie	1134	1149	
42			Taux d'agents de sexe féminin	ND	40%	
43		DAFP	Montant du budget notifié en 2020 et 2021	14,391 milliards FCFA	13,868 milliards FCFA	
44			Taux d'exécution du budget	89,90%	81,56%	
45			Nombre de véhicules acquis	19	10	
46			Nombre de matériels informatiques acquis (Ordinateurs)	87	45	
47			Nombre de matériels informatiques acquis (Imprimantes)	40	17	
48			Nombre de matériels informatiques acquis (Onduleurs)	91	40	
49		CPMP	Nombre de marchés passés	92	144	
50			Montant total des appels d'offre (AOR, AOO, Marché gré à gré, convention et avenant)	ND	234,823 milliards FCFA	
51			Montant global des procédures simplifiées	ND	659,219 millions FCFA	
52		DSI	Nombre d'applications en cours d'implémentation	7	10	
53		SDA	Nombre de documents archivés	740 000	ND	
54			Fonds documentaire (ouvrages + périodiques)	568	589	
55			Fonds documentaire (Fonds et photographies, Audiovisuel)	ND	281	
56		COMMERCE	DR / DPSP	Nombre de missions d'enquêtes et de relevés réalisés par les DR	354	545
57				Nombre de procès-verbaux rédigés	1068	2404
58				Montant des amendes transactionnelles recouvrées	134,452 millions FCFA	277,889 millions FCFA
59	Volume des produits prohibés, périmés et avariés saisis			23,531 tonnes	85,55 tonnes	
60	Volume de produits détruits par le DR			18,15 tonnes	32,74 tonnes	
61	DIPAC			Nombre de commerçants recensés " Carte de Commerçants"	300 000	ND
62			Nombre de commerçants identifiés " Carte de Commerçants"	16 000	20 000	
63			Nombre de cartes de commerçants délivrées " Carte de Commerçants"	1 600	12 000	
64			Nombre de commerçants bénéficiaires d'un prêt " Carte de Commerçants"	1 000	ND	
67			Taux de réalisation global du Parc d'Exposition d'Abidjan	18,64%	50%	
68	OCPV	Nombre d'associations du vivrier ayant reçu un appui COVID-19	30	458		

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)	
69	COMMERCE	OCPV	Nombre de grossistes ayant reçu un "Laissez-passer" pour approvisionner la ville d'Abidjan (Covid 19)	500	ND	
70			Nombre d'enquêtes de recueil et de traitement des informations économiques sur les prix et les flux	4 554	8 722	
71			Nombre de mise en relation d'affaires dans le vivrier	18	45	
72			Nombre de marchés de produits vivriers identifiés à Abidjan	178	187	
73		CNLVC	Nombre de production et de diffusion de l'émission hebdomadaire : « C'est combien ?»	49	52	
74			Nombre de production et de diffusion de l'émission mensuelle « Le Consommateur »	11	22	
75			Nombre de production et de diffusion du bulletin électronique « Les échos des marchés »	49	52	
76			Nombre de régions dans lesquelles des Comités Locaux de Lutte contre la Vie Chère (CLLVC) sont installés	ND	29	
77			Coût total de l'appui financier et matériel aux coopératives opérant dans la production vivrière	ND	22 millions FCFA	
78		COMCO	Nombre d'avis favorables dans le cadre des saisines consultatives de la COMCO	3	2	
79			Nombre de décisions finales rendues dans le cadre des saisines contentieuses de la COMCO	2	3	
80		DMCQR F	Nombre d'approbation de modèle d'instruments de mesure	1	3	
81			Nombre de demandes et de renouvellements des agréments accordés en métrologie	9	75	
82		DRE	Moyenne des visiteurs du PWIC par jour	1000	ND	
83			Nombre de certificats de conformité délivrés (VOC)	23 689	26 435	
84			Nombre de rapports de non-conformité	1 063	ND	
85		INDUSTRIE	ARRE	Nombre de récépissés d'entreposage émis	24	144
86				Poids de noix brutes de cajou stockés	ND	355 tonnes
87				Nombre d'entrepôts inspectés	ND	03
88				Nombre d'agréments de gestionnaires d'entrepôts enregistrés au titre du SRE	ND	04
89	Nombre d'agréments de contrôleurs de la qualité et du poids au titre du SRE			ND	07	
90	Nombre d'agréments d'inspecteurs d'entrepôts au titre du SRE			ND	04	
91	DPCI		Nombre total d'entreprises signataires de la Convention sur la transformation de l'anacarde	30	33	
92			Capacité de transformation des entreprises conventionnées Anacarde	386 720 tonnes	ND	
93			Volume de noix brutes d'anacarde transformées	98 000 tonnes	ND	
94			Nombre d'entreprises bénéficiaires du DUS différenciés	4	4	

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)	
95	INDUSTRIE	DPCI	Nombre de certificats d'origine délivrés	24 304	26966	
96			Volumes de cacao transformés	489 180 tonnes	496 673,572 tonnes	
97			Nombre d'entreprises conventionnées Hévéa	12	12	
98			Volume de caoutchoucs secs transformés	426 097 tonnes	ND	
99			Volume de graines de coton livrées aux tritrateurs	61 511 tonnes	99 936 tonnes	
100			Financement global accordé aux entreprises de la filière coton	14,8 milliards FCFA	ND	
101			Besoin en sucre à importer	27 000 tonnes	44 000 tonnes	
102			Capacité de production des cimentiers	ND	20 332 000 tonnes	
103			Marché estimé de ciment	ND	6 millions de tonnes	
104			Prix moyen sortie-usine du ciment	60 000 FCFA /tonne	ND	
105			Nombre de nouvelles unités de production de ciments installés	ND	07	
106			Nombre de demandes d'accord de principe pour l'installation d'industries pharmaceutiques enregistrées	ND	04	
107			Nombre d'avis favorables délivrés pour l'installation d'industries pharmaceutiques	ND	04	
108			Nombre d'unités industrielles pharmaceutiques disposant d'une licence portant création et exploitation à ce jour	ND	14	
109			Nombre d'unités industrielles pharmaceutiques en activité à ce jour	ND	12	
110			DR / DPSP	Nombre d'industries nouvellement installées à l'intérieur	14	ND
111				Nombre d'industries identifiées et recensées par les DR	132	442
				Nombre de validation des demandes de terrain industriel en comité local	14	24
112				Nombre de certificats d'origine délivrés par les DR	1572	ND
113		Nombre de constatation d'investissement et de mise en valeur de terrains industriels		19	26	
114		DITCI	Nombre de décisions NTS des produits industriels reconnus d'origine communautaire délivrées	3	ND	
115	Nombre de décisions portant reconnaissance de l'origine communautaire délivrées		17	ND		
116	Taux moyen de mise en œuvre des actes communautaires au plan national		80,78%	ND		
117	DPQN	Nombre de certificats de fabrication et de vente libre	37	56		
118		Nombre d'industries de fabrication de masques certifiés	37	ND		
119		Nombre de produits fabriqués en Côte d'Ivoire	ND	1019		

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)		
120	INDUSTRIE		Nombre d'entreprises certifiées au normes internationales recensées par la DPQN	ND	172		
126			Nombre d'industries sensibilisées aux normes rendues d'application obligatoire	ND	114		
127		ADCI		Nombre d'entreprises adhérentes (contrats signés) au PRNMN et PARCSI	115	7	
128				Nombre de Diagnostic – Plan de mise à niveau – Plan d'affaires au PRNMN et PARCSI	89	21	
129				Nombre d'Actions de Mise à niveau (AT in situ / Etudes & conseils) PARCSI et PRNMN	68	36	
130				Nombre de facilitation à l'accès au financement PARCSI et PRNMN	25	5	
131				Mise en place Management de la Qualité PARCSI et PRNMN	48	2	
132				Nombre de missions organisées par l'ADCI dans le cadre du PRNMN et PARCSI	251	ND	
133				Nombre de cadres formés dans le cadre du PRNMN et PARCSI	249	ND	
134				Nombre d'entreprises encadrées dans le cadre du PRNMN et PARCSI	219	ND	
135				Nombre d'entreprises adhérentes au PACIR 2	ND	80	
136				Nombre d'entreprises accompagnées pour la mise en œuvre de leurs plans (missions AT in situ, études et conseils) au PACIR 2	ND	60	
137				Nombre d'entreprises accompagnées pour la levée de Fonds au PACIR 2	ND	02	
138				Financement levés (en millions) au PACIR 2	ND	40 millions FCFA	
139			PNRMN / PARCSI		Nombre d'entreprises diagnostiquées PARCSI	83	85
140					Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'accompagnement à la démarche qualité PARCSI	49	49
141					Nombre d'Appui Technique in situ. PARCSI	53	99
142					Nombre de cadres formés dans le cadre au PRNMN	249	332
143				Nombre d'entreprises certifiées à divers référentiels	ND	26	
144				Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'études-conseils PARCSI	8	09	
145				Nombre d'entreprises certifiées démarche qualité PARCSI	8	49	
146		DASII		Nombre d'entreprises bénéficiant des dispositions du Code des Investissements	165	145	
147				Montant total des investissements projetés tout secteur	498,7 milliards FCFA	557,54 milliards	
148				Nombre d'emplois permanents projetés tout secteur	6 712	4 754	
149				Part des investissements projetés dans le secteur Industrie	58,07%	43,13%	
150				Montant octroyé dans le cadre du dispositif FSGE-COVID-19	16,592 milliards FCFA	8,372 milliards FCFA	

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)	
151	INDUSTRIE		Part du secteur industriel dans le montant FSGE-COVID-19	11%	22%	
152			Montant alloué au FREMIN	850 millions FCFA	850 millions FCFA	
153		FODI / DISI	Taux de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon	80%	100%	
154			Nombre d'Avis favorable suite aux études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans de Gestion environnementale	52	75	
155			Taux d'aménagement des 62 ha de la Zone industriel d'Akoupé-Zeudji	94%	100%	
156			Nombre d'entreprises industrielles sinistrées (incendies majeurs)	ND	04	
157			Montant des ressources mobilisées par le FODI	ND	65,785 milliards FCFA	
158			Montant des dépenses du FODI	ND	38,866 milliards FCFA	
160			Montant des ressources mobilisées pour les opérations de l'Etat sur les zones industrielles en 2021	ND	64,813 milliards FCFA	
161			Taux d'aménagement des 124 ha en MOP avec l'entreprise CHEC de la Zone industriel d'Akoupé-Zeudji	25%	ND	
162			Taux d'aménagement des voies d'accès des 124 ha de la zone industrielle d'Akoupé Zeudji	65%	ND	
163			Montant total des purges des droits coutumiers (ZI d'Akoupé-Zeudji PK 24, de Bonoua, d'Aboisso et de Yamoussoukro)	22,880 milliards FCFA	2,221 milliards FCFA	
164			Montant total de dédommagement des cultures et personnes installées en ZI (cuvette de la MACA, Akoupé-zeudji PK24, Aboisso, Bonoua, San-Pedro)	5,255 milliards FCFA	ND	
165			Taux de réalisation des études techniques pour l'aménagement de 250 ha de la zone industrielle de Yamoussoukro	90%	ND	
166			CODINO RM	Nombre de responsables d'entreprises formés aux normes et à la démarche Qualité	50	243
167				Nombre total de Normes adoptés	1079	1079
168				Nombre de certificats de conformité délivrés	48	295
169				Nombre d'attestations de conformité délivrées	1621	1643
170		Nombre de nouveaux produits		12	48	
171		Nombre d'entreprises en convention		183	216	
173		Nombre de partenariats avec les laboratoires		ND	06	
174		Nombre d'audits/inspections réalisées		ND	191	
176		Nombre de personnes certifiées par le Comité Particulier de Certification des Compétences / Bâtiments et Travaux Publics (CPCC/BTP)		9	ND	
177		Nombre de personnes formées aux normes de management par CODINORM		23	ND	
178		CNLC	Valeur estimative de produits contrefaits saisis par la CNLC	217,476 millions FCFA	1,4329 milliards FCFA	

N°	Secteur	Sources	Indicateurs	Valeurs (2020)	Valeurs (2021)
179	INDUSTRIE	LANEM A	Nombre d'instruments de mesure étalonnés et vérifiés par LANEMA	562	687
180			Nombre de contrôles techniques et de validation de fiches techniques	9	7
181			Nombre de prélèvements, des analyses au laboratoire	150	150
182			Taux de contrôle des eaux de consommation	70%	70%
183			Taux de conformité aux normes des produits agroindustriels	30%	30%
184			Taux de réalisation des activités de contrôle aéronautique	45,44%	136%
185		CDT	Nombre de promoteurs suivis et accompagnés par le CDT	7	16
186			Nombre d'équipementiers, d'inventeurs et de transformateurs formés par le CDT	45	ND
187			Nombre d'équipements vendus par le CDT	33	29
188			Nombre de PME ayant acquis des machines avec le CDT	ND	09
189			Nombre de prestations facturées par le CDT	ND	22
190			Montant total des équipements vendus par le CDT	ND	14,222 millions de FCFA
191			Montant total des prestations facturées par le CDT	ND	15,135 millions de FCFA
192		I2T	Nombre d'équipements et outils vendus par I2T	795	46
193			Chiffre d'affaires d'I2T	63, millions FCFA	447, millions FCFA
194		CI Engineering	Chiffre d'affaires de CI Engineering	440,3 millions FCFA	NP
195		OIPI	Nombre de personnes formées à l'innovation et la gestion de leurs droits à la propriété intellectuelle	ND	50
196			Nombre de titres de propriété émis par l'OIPI	876	1136
197		AGEDI	Nombre de dossiers de demandes d'attributions de terrains industriels	ND	55
198			Nombre de dossiers de demandes d'attributions de terrains industriels hors des zone industrielles	ND	21
199			Nombre de dossiers de demandes de régulation	ND	23
200			Nombre de dossiers examinés par Commission d'Evaluation des Impenses	ND	56
201			Nombre de dossiers litigieux examinés	ND	70
202			Nombre de dossiers de demande de bail à constructions	ND	27

## CONCLUSION

En guise de conclusion, nous présenterons quelques agrégats qui permettront de mieux apprécier les résultats des activités qui ont été réalisées pendant l'exercice 2021.

**Au titre de l'amélioration de la gouvernance**, le Ministère a fait adopter des décrets pour plafonner les prix de certains produits de grande consommation et rendre certaines normes d'application immédiate. Il a aussi permis la formation de trente (30) agents du Ministère et l'acquisition de dix (10) véhicules et plusieurs matériels informatiques et mobiliers de bureau. Il a également procédé à la mise en œuvre du plan d'action 2021 de l'OGP et à la réalisation de quatre (4) missions d'audit et d'inspection des services.

**Pour le commerce intérieur** et dans le cadre du renforcement de l'insertion et la promotion des activités commerciales, le Ministère a entrepris de rechercher un financement pour la réalisation des études complémentaires et le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et de détail. Il a procédé à la sécurisation des terrains dédiés à la construction des marchés de gros et de détail. Concernant la surveillance du marché, 545 enquêtes ont été réalisées, 2404 Procès-Verbaux rédigés ont permis de recouvrer des amendes transactionnelles d'une valeur de 277 889 500 FCFA. En outre, environ 85,55 tonnes de produits prohibés, périmés et avariés estimées à 109 969 714 FCFA, ont été saisis par les services déconcentrés du Ministère. Les directions régionales ont également procédé à la destruction 32,74 tonnes de produits périmés et/ou corrompus et toxiques d'une valeur vénale d'environ 56 584 032 FCFA. Les activités relatives à l'amélioration de la concurrence, de la consommation et de la lutte contre la vie chère ont permis de réaliser une enquête de concurrence dans le secteur du faux thon, d'éditer le bulletin « les échos des marchés » et de diffuser vingt-deux (22) émissions de « Le Consommateur » et cinquante-deux (52) émissions de « C'est combien ? ». Pour le renforcement de la métrologie, du contrôle de la qualité et de la répression de la fraude, il faut noter l'approbation de trois (3) modèle d'instrument de mesure et l'agrément de soixante-quinze (75) demandes accordées en métrologie. Enfin, au niveau du Partenariat Public-Privé, on note le recensement des commerçants avec 12 000 cartes délivrées et la construction à 50% du Parc d'Exposition d'Abidjan

**Au chapitre du commerce extérieur**, les résultats à mettre au crédit du Ministère sont, entre autres : la mise en œuvre des recommandations de l'étude relative aux Mesures Non tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire, la délivrance de 26 435 Certificats de conformités délivrés dans le cadre du programme VOC, le développement à 20 modules pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI, la mise en ligne d'une nouvelle version du PWIC revue et améliorée dans ses aspects fonctionnels, le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de 100 PME sur leur résilience face au COVID-19, la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC).

**Au titre de l'industrie**, il ressort que 62 entreprises ont achevé leurs investissements à 294,2 milliards FCFA contre 174,6 milliards FCFA projetés (soit 168,49% de réalisation). Ces entreprises ont créé 2481 emplois contre 1240 emplois initialement prévus, soit 200% de réalisation. Ainsi, 145 entreprises ont obtenu un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des

Investissements contre 165 entreprises en 2020. Le montant total des investissements projetés est estimé à 557,54 milliards F CFA contre 498,7 milliards F CFA en 2020, soit des hausses de 11,9%. Deux cent trente-un (238) entreprises industrielles au total ont adhéré au PARCSI et PRNMN et trois cent trente-deux (332) cadres d'entreprises ont été formés depuis la mise en œuvre du PARCSI et du PRNMN. Quant au développement des zones industrielles, des résultats tangibles ont été obtenus. Ce sont : la réhabilitation à 100% de la zone industrielle de Yopougon et l'aménagement à 100% des 62 ha. Au niveau du développement de la transformation des matières premières, trente-trois (33) entreprises de transformation de l'anacarde ont signé une convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire dont les engagements devraient permettre la transformation d'un volume de noix brutes estimé à 217 000 tonnes en 2021 contre 98 000 tonnes estimées en 2020 et les résultats provisoires de l'évaluation des conventions signées indiquent que 489 180 tonnes de fèves de cacao ont été broyées pour un objectif de 488 476 tonnes. Par ailleurs, on note la signature de deux nouvelles conventions portant à 8 le nombre total de conventions signées dans le cadre de la transformation de l'hévéa.

En définitif, la grande leçon à retenir est qu'il faut nécessairement aligner nos process aux nouveaux paradigmes marqués par la forte présence de la COVID 19 et ayant pour conséquences la réduction généralisée de la production et de la consommation. Les échéances à venir se situent dans un horizon d'autant plus incertain que nul ne peut prévoir avec exactitude l'évolution de la pandémie. La crise énergétique qu'a connu notre pays en 2021 nous rappelle l'impérieuse nécessité d'avoir un cadre consensuel de réponse aux chocs économiques. Les enjeux et les défis du développement de l'industrie et des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire pour les prochaines années se situent à ce niveau : créer un système industriel et commercial résilient.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra donc innover pour trouver et développer des solutions adaptées à une situation mouvante. Il s'agira de continuer de travailler pour diversifier les activités industrielles, développer le commerce intérieur et extérieur et produire davantage pour créer plus de richesses au profit des populations dans une économie mondiale au ralenti.

Pour faire face aux nouvelles contraintes, le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra jouer sur deux leviers qui nous paraissent essentiels. L'une des pistes à explorer est assurément de maintenir et de renforcer le lien entre le monde de l'Industrie et celui de la Recherche & Développement, clé de voûte de toute innovation réussie. Un autre axe à exploiter est celui du commerce électronique qu'il faudra diversifier et développer, dans un monde de plus en plus connecté mais que les exigences sanitaires confinent et isolent en îlots. Ici également, il s'agira de créer une synergie dynamique avec le monde des TIC, au profit des populations dont le mode de consommation est fortement impacté par ces nouveaux outils.

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>LE MOT DU MINISTRE .....</b>	<b>8</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DU MCI.....</b>	<b>12</b>
<b>1. BILAN DES ACTIVITES INSCRITES AU PTG 2021 .....</b>	<b>14</b>
1.1. Au titre de l'amélioration de la gouvernance des secteurs du Commerce et de l'Industrie.....	14
1.1.1. Action 1.1. Coordination de l'Open Government Partnership (OGP).....	14
1.1.2. Action 1.2 : Réhabilitation et équipement des structures du Ministère de l'Industrie.....	15
1.1.3. Action 1.3. Equipement du Ministère du Commerce .....	15
1.1.4. Action 1.4. Informatisation des Services du Ministère de l'Industrie et Mines .	15
1.1.5. Action 1.5. Réhabilitation et acquisition du nouveau siège (SOAC).....	16
1.1.6. Action 1.6. Mise en œuvre du Système d'Information du Ministère du Commerce et de l'Industrie.....	16
1.2. Au titre du développement et de la modernisation du Commerce Extérieur .....	16
1.2.1. Action 2.1. Construction de deux (2) dépôts spécialisés à Ferké et San-Pedro ..	16
1.2.2. Action 2.2. Equipement de 2 dépôts à Ferké et San-Pedro .....	17
1.2.3. Action 2.3. Mise en œuvre de la stratégie nationale ZLECAf.....	17
1.3. Au titre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles .....	17
1.3.1. Action 3.1. Mise en œuvre du Programme National de Développement de la filière Anacarde.....	17
1.3.2. Action 3.2. Mise en œuvre du Programme d'inspection des unités de transformation d'anacarde .....	18
1.3.3. Action 3.3. Appui direct aux entreprises .....	18
1.3.4. Action 3.4. Poursuite et achèvement du PARCSI .....	18
1.4. Au titre du développement des infrastructures industrielles .....	19
1.4.1. Action 4.1. Réalisation des Travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon.....	19
1.4.2. Action 4.2. Aménagement de la parcelle de 234 ha de la zone industrielle de PK24 (Phase I).....	20
1.4.3. Action 4.3. Aménagement de la zone industrielle de PK24 en mode MOP avec CHEC (127 ha) .....	20
1.4.4. Action 4.4. Sécurisation de la réserve foncière industrielle de Bouaké .....	20

1.4.5. Action 4.5. Aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo et Bondoukou.....	21
1.4.6. Action 4.6. Sécurisation de la zone agro-industrielle de Séguéla .....	22
1.5. Les textes législatifs et réglementaires à adopter pour le PTG .....	22
<b>2. BILAN DES ACTIVITES HORS PTG.....</b>	<b>23</b>
2.1. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Administration Générale.....	23
2.1.1. Au titre de la coordination et de l'animation des activités .....	23
2.1.1.1. Concernant l'inspection des directions et structures du Ministère .....	23
2.1.1.2. Concernant l'appui juridique et réglementaire et le contentieux .....	25
2.1.1.3. Concernant l'organisation et le suivi des manifestations promotionnelles.....	27
2.1.1.4. Concernant le management de la Qualité.....	27
2.1.1.5. Concernant la représentation commerciale au niveau des ambassade à l'international .....	27
2.1.1.6. Concernant l'Ecole de Gestion et de Commerce.....	28
2.1.1.7. Concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.....	28
2.1.2. Au titre de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation .....	28
2.1.3. Au titre de la gestion des systèmes d'information et communication, de la documentation et des archives.....	30
2.1.3.1. Concernant la gestion des systèmes d'information.....	30
2.1.3.2. Concernant la communication et les relations publiques.....	31
2.1.3.3. Concernant la documentation et les archives.....	32
2.1.4. Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières .....	32
2.1.4.1. Concernant la gestion des ressources humaines.....	32
2.1.4.2. Concernant la gestion financière et le patrimoine .....	36
2.1.4.3. Concernant les passations des marchés publics .....	37
2.1.5. Au titre des entités déconcentrées du Ministère (Directions Régionales) .....	37
2.1.5.1. Les activités menées dans le cadre du Commerce intérieur par les DR .....	38
2.1.5.2. Les activités menées dans le cadre du Commerce Extérieur par les DR.....	43
2.1.5.3. Les activités menées dans le cadre du développement de l'industrie locale.....	43
2.2. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Intérieur.....	47
2.2.1. Au titre de l'insertion, de la promotion des activités commerciales et du vivrier .....	47
2.2.1.1. Concernant la promotion des activités commerciales et l'insertion .....	47
2.2.1.2. Concernant la commercialisation et la promotion du vivrier .....	48

2.2.2. Au titre du renforcement du contrôle de la concurrence commerciale, de la consommation, de la lutte contre la vie chère, de la surveillance métrologique, du contrôle Qualité et de la répression des Fraudes .....	51
2.2.2.1. Concernant la concurrence et la consommation .....	51
2.2.2.2. Concernant la lutte contre la vie chère .....	53
2.2.2.3. Concernant la Commission de la Concurrence.....	53
2.2.2.4. Concernant le Conseil National de la Consommation .....	54
2.2.2.5. Concernant la surveillance métrologique, le Contrôle Qualité et la répression des fraudes.....	54
2.3. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Commerce Extérieur .....	55
2.3.1. Au titre de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export.....	55
2.3.1.1. Concernant la promotion et l'assistance à l'exportation.....	55
2.3.1.2. Concernant la régulation des échanges .....	56
2.3.1.3. Concernant le Conseil National de l'Exportation .....	56
2.3.1.4. Concernant l'Association pour la Promotion des Exportations (APEX-CI).57	
2.3.2. Au titre du développement des accords commerciaux et des organisations du commerce.....	59
2.3.2.1. Concernant le développement des accords commerciaux .....	59
2.3.2.2. Concernant le développement de la commercialisation des produits de base .....	60
2.4. Bilan des Activités Hors PTG du Programme Développement Industriel .....	61
2.4.1. Au titre de la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité industrielle.....	62
2.4.1.1. Concernant la production et la compétitivité industrielles .....	62
2.4.1.2. Concernant le développement de la compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire .....	66
2.4.1.3. Concernant l'Appui et le Suivi de l'Investissement Industriel.....	68
2.4.1.4. Concernant le développement des Infrastructures et de la Sécurité Industrielles.....	71
2.4.1.5. Concernant les activités de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) .....	72
2.4.1.6. Concernant le Fonds de Développement des Infrastructures industrielles	73
2.4.1.7. Concernant l'Autorité de Régulation du système de Récépissés d'Entreposage (ARRE).....	74
2.4.2. Au titre du renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la normalisation des produits industriels.....	76
2.4.2.1. Concernant la promotion de la qualité et la normalisation .....	76

2.4.2.2. Concernant les activités de normalisation.....	78
2.4.2.3. Concernant la lutte contre la contrefaçon.....	80
2.4.2.4. Concernant le contrôle de la qualité, la maintenance aéronautique et l'assistance technique aux entreprises.....	81
2.4.3. Au titre de la promotion de l'innovation et du développement technologique .....	82
2.4.3.1. Concernant l'innovation technologique et de la coopération industrielles	82
2.4.3.2. Concernant la promotion et la démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits.....	83
2.4.3.3. Concernant la mise au point de technologies, de procédés de conservation et de transformation des matières premières agricoles en produits à haute valeur ajoutée.....	85
2.4.3.4. Concernant l'exploitation des techniques liées au développement des activités de production de matériels et d'équipements (CI Engineering) .....	87
2.4.3.5. Concernant le développement de la propriété intellectuelle .....	87
<b>3. DIFFICULTES ET CONTRAINTES</b> .....	89
3.1. Difficultés .....	89
3.1.1. Au titre des difficultés du programme Administration Générale .....	89
3.1.2. Au titre des difficultés du programme commerce intérieur .....	90
3.1.3. Au titre des difficultés du programme commerce extérieur .....	91
3.1.4. Au titre des difficultés du programme développement industriel.....	92
3.2. Recommandations .....	93
3.2.1. Au titre des recommandations du programme Administration Générale .....	94
3.2.2. Au titre des recommandations du programme commerce intérieur .....	94
3.2.3. Au titre des recommandations du programme commerce extérieur .....	95
3.2.4. Au titre des recommandations du programme développement industriel.....	96
<b>4. PERSPECTIVES 2022</b> .....	99
4.1. Au titre des perspectives du programme Administration Générale :.....	99
4.2. Au titre des perspectives du Programme commerce intérieur .....	100
4.3. Au titre des perspectives du programme commerce extérieur .....	102
4.4. Au titre des perspectives du programme développement de l'industrie .....	103
<b>LE MINISTERE EN CHIFFRE</b> .....	108
<b>CONCLUSION</b> .....	108